

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion

Département des Sciences Economiques

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme Master en Sciences Economiques

Option : économie monétaire et bancaire

Thème du mémoire

**Les limites du financement de la microentreprise en Algérie :
Cas de l'ANSEJ et l'ANGEM Bejaia.**

Préparé par :

OUAZAR Syla

TAKKA Rima

Dirigé par :

Mme. ARHAB Baya

Date de soutenance : 09/09/2020

Jury :

Président :M. Taleb

Examineur :M. Bakli

Rapporteur :Mme. Arhab

Année universitaire : 2019/2020

Remerciement

Nous tenons remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre mémoire et qui nous ont aidés lors de sa rédaction.

Dans un premier temps nous remercions, notre encadreur de mémoire ARHAB BAYA, pour sa patience, sa disponibilité, surtout ses judicieux conseils et son partage de connaissances et expériences qui ont alimenté notre réflexion.

Nous remercions le personnel des agences ANSEJ, ANGEM et le CPA ville de Bejaia pour l'accueil, le temps consacré et pour les informations fournies.

Nous remercions également tous nos enseignants du département Sciences Économiques qui nous ont accompagnés durant notre parcours.

OUAZAR Sylia et TAKKA Rima.

Dédicaces

Je dédie ce travail à ma chère mère. Autant de phrases aussi expressives soient elles ne sauraient montrer le degré d'amour et d'affection que j'éprouve pour toi. Tu m'as comblé avec ta tendresse et affection tout au long de mon parcours. Tu n'as jamais cessé de me soutenir, de m'encourager et me consoler quand il fallait durant toutes les années de mes études. En ce jour mémorable, pour moi et pour toi, revoit ce travail en signe de ma vive reconnaissance et ma profonde estime. Je le dédie aussi à toute ma famille et mes amies pour m'avoir donné la force dans les moments difficiles d'éditer ce mémoire.

OUAZAR Syla

A la mémoire de mon grand-père parti trop tôt, mon exemple dans la vie ma mère, mon père et ma très chère famille ma grand-mère, mes tantes, mon oncle et mes cousines. Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont cru en moi MERCI.

TAKKA Rima.

Liste des abréviations

- ADIE** : association pour le droit à l'initiative économique
- AFD** : Agence française de développement
- AGFUND** : Arab Gulf Program for Development
- AMC** : Association de microcrédit
- AMP** : Achat de matières premières
- AMSED** : association marocaine de solidarité et de développement
- ANGEM** : Agence nationale de gestion du microcrédit
- ANSEJ** : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
- ASSEFA** : Association of Sarva Seva Farms (Inde)
- BADR** : banque d'agriculture et de développement rural
- BDL** : banque de développement local
- BEA** : Banque extérieure d'Algérie
- BFR** : Besoin de Fond de roulement
- BNA** : Banque nationale d'Algérie
- BRI** : Bank Rakyat Indonesia
- BTPH** : Bâtiments, travaux publics et hydrauliques
- CDD** : contrat à durée déterminée
- CGAP** : Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres
- CNAC** : caisse nationale d'assurance chômage
- CPA** : crédit populaire Algérien
- CPE** : Contrat de pré-emploi
- DIPJ** : Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes
- ESIL** : Emploi salarié d'initiative locale
- FAEJ** : Fonds d'aide à l'emploi des jeunes
- FBEA** : Fédération européenne des banques éthiques et alternatives
- FMI** : Fond monétaire international
- FSCSD** : Fonds de soutien aux catégories sociales défavorisées

GBB :Grameen Bank Bangladesh

IAIG : Indemnité d'activité à intérêt général

IBS : Impôt sur bénéfice

IFNB : Institutions financières non bancaires

IMF : Institution de microfinance

IRG : impôt sur revenu global

LMC : Loi sur la monnaie et le crédit

MENA : Middle East and North Africa (moyen orient et Afrique du nord)

MIC : musée interactif de la microfinance

MIX : microfinance information exchange

OIT : Organisation internationale du travail

ONG : organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des nations unies

ONS : Office national des statistiques

PAS : Programme d'ajustement structurel

PED : Pays en développement

PME : Petite et moyenne entreprise

PNR : Prêt non rémunéré

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

SFI : Société financière internationale

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle

TPE : Très Petite Entreprise

TPU-HIMO : Travaux d'utilité à haute intensité de main d'œuvre

TTC : Toute Taxe comprise

UE : Union Européenne

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

USAID : Agence des Etats unis pour le développement international

Sommaire

Introduction générale

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

Section 01 : Généralités sur le dispositif du microcrédit

Section 02 : Le microcrédit au cœur d'une révolution ; petit crédit, grand développement

Section 03 : Du microcrédit à la microfinance

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

Section 01 : Contexte économique et social de l'apparition du dispositif du microcrédit

Section 02 : Les dispositifs d'emplois d'attente

Section 03 : Les dispositifs d'aide à l'auto emploi et la promotion de l'entrepreneuriat

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Section 01 : Evaluation statistiques des activités de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Section 02 : Présentation de l'enquête

Section 03 : Analyse des résultats de l'enquête

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

Section 01 : Les limites du microcrédit

Section 02 : Recommandations

Conclusion générale

Introduction générale

Introduction générale

La lutte contre la pauvreté et le chômage est une question qui préoccupe les institutions internationales (Banque Mondiale, ONU, OIT) et les pays en développement qui se sont attelés à élaborer des programmes et mécanismes pour promouvoir l'emploi et réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. La microfinance est l'un des instruments mobilisés à cet effet ; elle permet la création de petites activités économiques rentables en offrant des services financiers adaptés aux besoins des ménages pauvres et des microentreprises exclues du circuit bancaire traditionnel. Les premières institutions offrant des microcrédits à une clientèle relativement pauvre qui ne remplit pas les conditions du système bancaire, sont apparues au début des années 80. Cette pratique a acquis une reconnaissance internationale à la suite de l'expérience de la première banque spécialisée en microcrédit qui a vu le jour en 1976 au Bangladesh (la Grameen Bank). Son fondateur, Muhammad Yunus qui a voulu aider les pauvres de son pays à travailler en leur procurant une aide financière pour créer des microentreprises et petites activités, a été couronné Prix Nobel de la paix en 2006. Cette distinction vient pour appuyer le mérite de cette branche de la finance moderne.

En Algérie, l'Etat a décidé de soutenir le développement des microentreprises pour principalement faire face au chômage qui a atteint des sommets (29,2% en 1999) ainsi qu'à la montée de la pauvreté estimée par la Banque Mondiale au seuil de 22,6% en 1995¹. Cette dégradation de l'emploi et l'expansion de la pauvreté a été particulièrement apparentes durant la décennie 1990, période de la mise en œuvre des réformes en vue de la transition à l'économie de marché. Le gouvernement introduit une panoplie de dispositifs d'octroi de micro-prêts permettant de promouvoir l'auto-emploi et l'encouragement de création de microentreprises rentables génératrices d'emplois durables. Ces dispositifs sont gérés par trois agences : l'ANSEJ qui a été créée en 1996, l'ANGEM mise en place en 2002 et la CNAC qui introduit l'aide à la création d'emplois en 2004. Ces trois institutions collaborent avec cinq banques publiques qui sont impliquées dans le co-financement des micro-prêts ; il s'agit de la BADR, la BNA, le CPA, la BDL et la BEA. En somme, le microcrédit en Algérie est dominé par les institutions publiques.

¹ <https://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete?end=1998&locations=DZ&start=1988>. Consulté en novembre 2019.

Introduction générale

A première vue, ces trois dispositifs ont généralement contribué à l'emploi. En effet, depuis sa mise en œuvre à la fin du premier semestre 2019, l'ANSEJ a permis de financer 381 427 projets qui ont créé 910 297 emplois². A leur tour l'ANGEM et la CNAC ont octroyé jusqu'à la même période 1036648 crédits³. Le nombre d'emplois créés par les 3 dispositifs (ANSEJ, ANGEM, CNAC) depuis leur création jusqu'au premier semestre 2019 dépasse 2,5 millions d'emplois (soit 2.537.890 emplois). Cependant, les microentreprises rencontrent de grandes difficultés et se retrouvent très vite en redressement judiciaire.

En bref, les chances de réussite des microentreprises sont minces, ce qui empêche la dynamique entrepreneuriale de s'enclencher. Nous nous demandons dans ces conditions, **quelle est la réalité de l'expérience de l'Algérie en matière de microcrédit ?**

Nous consacrons notre travail à l'analyse du processus de financement des microentreprises en Algérie et tenterons de faire ressortir les difficultés auxquelles font face les multiples acteurs impliqués dans le dispositif du microcrédit. Les questions suivantes constitueront notre fil conducteur tout au long de notre analyse :

- Est-ce que le microcrédit contribue efficacement à la réduction du chômage en Algérie ?
- Y a-t-il un véritable ciblage des bénéficiaires qui permet aux structures de microcrédit d'atteindre la population visée ?
- Comment fonctionnent les institutions en charge du micro financement (ANSEJ et ANGEM) ? Et quelles sont les insuffisances dont souffrent ces dispositifs ?
- Est-ce que le concept du microcrédit adopté par l'Algérie a conduit au développement de la microentreprise ?

Pour traiter de ces questions, nous organisons notre travail en quatre chapitres. Nous allons fouiller dans le dispositif de la microfinance pour essayer de mieux comprendre le concept du microcrédit. Nous aborderons ensuite l'introduction du microcrédit en Algérie et ses conditions. Le troisième chapitre sera consacré à la présentation qualitative et quantitative des dispositifs publiés par l'ANGEM et l'ANSEJ. A ce niveau de recherche, nous allons effectué une enquête sur le terrain. Nous allons procédé premièrement à la collecte des données

² Bulletin d'information statistique de la PME, N° 35, Novembre 2019

³ Calculé sur la base de données du Bulletin d'information statistique, N° 33, Novembre 2018 (www.ons.dz).

Introduction générale

statistiques auprès des agences ANSEJ, ANGEM de la ville de Bejaia et les banques publiques. Deuxièmement, nous allons passés à la collecte des données qualitatives concernant le fonctionnement, l'organisation et le mode de gestion des dispositifs du microcrédit, en se basant sur un questionnaire et des entretiens avec les personnels de ces organismes. Enfin, dans le quatrième chapitre nous tenterons d'évaluer les résultats issus de l'expérience du microcrédit en Algérie ainsi que ses limites et lacunes.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

Chapitre 1

Le dispositif du microcrédit

Les années 80 et 90 ont vu se renforcer et s'amplifier l'intérêt porté au secteur de la microfinance comme outil de réduction de la pauvreté et du chômage dans les pays émergents mais plus particulièrement dans les pays pauvres. Le microcrédit s'est développé sur la base d'expériences réussies, notamment en Asie (Grameen Bank au Bangladesh) et en Amérique du Sud (Bancosol en Bolivie), pour devenir une industrie naissante facilitant l'octroi de crédits aux micro-entrepreneurs.

Il nous a paru indisponible d'évoquer dans ce premier chapitre des concepts et des notions qui permettront de connaître l'environnement théorique dans lequel évolue l'objet de notre travail : le microcrédit. Ce chapitre est divisé en trois sections. La première sera consacrée à l'explication du dispositif du microcrédit et son origine. La deuxième section va mettre l'accent sur le développement du microcrédit dans différents pays, en tâchant de représenter tous les continents : Afrique, Asie, Amérique, Europe. La troisième section va aborder le concept plus large de la microfinance.

Section 01 : Généralités sur le microcrédit

Dans cette section, nous présenterons quelques notions générales au sujet du microcrédit, et le modèle de base et l'origine de ce dispositif, puis nous énumérerons ses caractéristiques.

1. Définition du microcrédit

Selon Yunus (1997) : « *Le microcrédit est un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants des entrepreneurs ou des artisans considérés comme insolubles par le système bancaire formel, ne pouvant donc pas avoir accès des prêts bancaires classiques. Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays pauvres afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets* »⁴

A partir de cette définition, on peut décomposer le microcrédit de manière :

-le microcrédit désigne un outil financier qui consiste à accorder des prêts à faibles montants.

⁴ Alyson Falcucci : « La microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement », Economies et finances, Juin 2012, p 21. In : Yunus M. (1997), Vers un monde sans pauvreté. Edition JC Lattès. Paris.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

-Il est consenti à des personnes pauvres soit des entrepreneurs, artisans, commerçants ou des exploitants agricoles qui ne remplissent pas les conditions qui leur permettent de se financer auprès du circuit bancaire traditionnel telles que les garanties réelles, l'apport personnel suffisant...

-Il permet de s'engager dans des activités productives et réaliser des projets de création et de développement de microentreprise.

- Yunus, (1997) rajoute que :

“Le microcrédit c'est aider chaque personne à atteindre son meilleur potentiel. Il n'évoque pas le capital monétaire mais le capital humain. Le microcrédit constitue avant tout un outil qui libère les rêves des hommes et aide même le plus pauvre d'entre les pauvres à parvenir à la dignité, au respect et donner un sens à sa vie.” [Atallah. C & al, 2009] ⁵.

Ainsi, à côté du fait que c'est un moyen efficace de réduction du chômage et de la pauvreté, le microcrédit est fondé avant tout sur des motivations telles que celles d'affranchir les populations de l'économie informelle contraignante, et de contribuer à l'émancipation de certaines catégories de population (femmes, jeunes...), et d'insérer la catégorie des personnes marginalisés qui ne manque pas d'aptitude et de volonté dans la vie sociale et économique. En résumé, le microcrédit est un instrument incontournable dans le développement socioéconomique.

Les bénéficiaires des micro-prêts sont de grandes masses des pauvres marginalisés par le secteur bancaire traditionnel. Ils s'adressent aux IMF pour pouvoir investir afin de développer une activité rentable qui leur assure des rentrées financières régulières et à moyen terme une « sortie » de la pauvreté. Ils sont soit des commerçants, des vendeurs ambulants, de petits agriculteurs, des artisans ou des fournisseurs de services et les femmes entrepreneurs qui développent des activités pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Les méthodes d'application du concept du microcrédit s'adaptent aux contextes culturels, social, économique et politique de chaque pays. En outre, le microcrédit ne se pratique pas en milieu urbain de la même façon qu'en zone rurale. À titre d'exemple, les activités agricoles

⁵ Clara Atallah, Omar El hyani : « Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF : Cas du Maroc », Mémoire de Recherche - Cycle Grande Ecole, MAI 2009. In : Vers un monde sans pauvreté, Muhammad Yunus (trad. Olivier Ragasol Barbey et Ruth Alimi), éd. Jean Claude Lattès, 1997, p. 399.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

exigent des montants plus importants et des échéances de remboursement plus long, en raison des cycles agricole⁶.

Le microcrédit a gagné en notoriété grâce aux Sommets mondiaux qui lui ont été consacrés. Ce mécanisme a considérablement évolué depuis 1989, quand la Banque mondiale lui a consacré une attention particulière à travers un premier rapport annuel (World Bank 1989) [Smahi & al, 2014]. En 1997, le premier Sommet du Microcrédit a été organisé à Washington DC et s'est donné pour ambition de médiatiser l'efficacité de cet outil dans la lutte contre la pauvreté [Guérin, 2015]. Durant ce sommet est déclaré le souhait de rendre le microcrédit accessible à 100 millions de familles pauvres en 2005 [Attali & al, 2007]. Notant qu'au moment de ce sommet, le microcrédit n'était accessible qu'à 7,5 millions de personnes dans le monde dont 5 millions au Bangladesh. A la fin de l'année 2005, qui a été déclarée « l'Année Internationale du Microcrédit » par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le chiffre de 113 millions de familles avait été atteint [Attali & al, 2007]. L'année suivante a marqué le début d'une nouvelle ère pour le microcrédit après le prix Nobel de la paix attribué à Muhammed Yunus pour avoir créé, la première banque officielle de microcrédit la Grameen Bank au Bangladesh (GBB). Ces événements viennent encore une fois renforcer l'effet de l'octroi des services financiers aux pauvres.

2. La naissance de l'idée du microcrédit

Le microcrédit a existé sous différentes formes depuis bien longtemps. On estime même que des mécanismes informels de prêts et d'emprunt ont été développés depuis plusieurs millénaires. La première expérience de micro-crédit aux Etats-Unis d'Amérique remonte à 1789 lorsque Benjamin Franklin a décidé d'offrir aux villes de Boston et Philadelphie une partie de sa fortune, soit exactement 2000 livres sterling (4444 dollars) [Bruce H, 2010]. Franklin désirait que cette somme soit octroyée sous forme de petits prêts à des artisans pour les aider à démarrer leurs activités [Jebli & al, 2010]. D'autres sources affirment que le microcrédit tire ses racines en Europe où un banquier et prussien, Friedrich Wilhelm Raiffeisen, fonda en Rhénanie (en Suisse) en 1849 la première société coopérative d'épargne et de crédit [Adjou. B & al, 2018] qui propose des services d'épargne aux populations ouvrières pauvres et exclues des banques classiques. Cette coopérative achète du bétail et prête aux paysans à des prix modérés et toujours en dessous de l'usure pour qu'ils puissent acheter eux-mêmes le bétail nécessaire au processus d'enrichissement. Elle protège également les paysans contre les risques

⁶ www.entrepreneursdumonde.org/fr/zoom-sur/microcrédit/ (consulté le 27/11/2019).

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

climatiques. Cette première coopérative serait suivie par la création d'autres coopératives qui collectent l'épargne des membres qui ont des excédents de fonds pour ensuite la mettre à la disposition des autres membres qui en ont besoin, sous forme de prêts. Ce système sera ensuite développé en France en 1865 puis au Québec en 1900. De nombreuses organisations apparaissent sur cette base en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. A titre d'exemple, en 1895 l'Indonésie a vu la création de la plus ancienne banque du pays, la Bank Rakyat Indonesia (BRI). Elle avait pour mission de gérer les dons reçus par les mosquées pour octroyer des crédits avec des facilités de remboursement. Ainsi, se créent des caisses d'épargne et de crédit coopératifs pour les plus pauvres un peu partout dans le monde. Mais ces caisses restent à cette époque essentiellement, focalisées sur l'épargne, avec des produits de crédit souvent limités.

A partir des années 70, le microcrédit va attirer plus d'attention et connaîtra un développement très rapide. Le micro-crédit dans sa forme moderne voit le jour en Amérique Latine et en Asie avec des organisations pionnières comme ACCION⁷ International en Amérique latine et la Grameen Bank au Bangladesh qui ont financé les activités entrepreneuriales des plus pauvres, sans exiger des garanties.

Bien que ce concept ait été pratiqué depuis bien longtemps, la création de la Grameen Bank au Bangladesh l'un des pays les plus pauvres au monde, est souvent considéré comme l'acte fondateur de l'essor de la microfinance moderne. Celle-ci fait ses premiers pas aux lendemains de l'indépendance du Bangladesh, en 1974. Muhammed Yunus, professeur d'économie rurale à l'université de Chittagong a su révolutionner avec impact médiatique nouveau le fait qu'il était possible et rentable de prêter aux pauvres. Il en eut l'idée alors qu'il cherchait une réponse concrète à la crise de la famine que traversait son pays. Il s'engage dans un combat de longue haleine, visant à démontrer que les pauvres sont tous des entrepreneurs potentiels et que les doter en capital est la voie de sortie de la pauvreté. Il a donc commencé à observer les villageois qui vivaient à proximité de l'université de Chittagong et à s'intéresser plus particulièrement à leur mode de vie. Lors de ses visites à Jorba, il a rencontré 42 femmes artisanes qui fabriquaient des tabourets en bambou. Parce qu'elles n'avaient pas de fonds

⁷ ACCION International est l'une des premières organisations de microfinance dans le monde. Elle est fondée par un joueur de tennis américain Joseph Blatchford en 1961 à Caracas (Venezuela). C'est une ONG visant à initier et former les plus démunis à l'entraide mutuelle, puis ACCION décide de soutenir des microentreprises et des programmes de soutien international. En 1973, les dirigeants d'ACCION dans Recife (brésil) ont décidé de lancer le programme UNO et à distribuer des petits crédits. Selon ACCION, ce premier crédit et le commencement du microcrédit. (Jacques Attali et Yann Arthus-Bertrand (2007), « voyage au cœur d'une révolution, la microfinance contre la pauvreté » p 49).

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

propres pour acheter la matière première, elles s'endettaient auprès des usuriers avec un taux d'intérêt hebdomadaire de 10% [Attali & al, 2007]. Bien qu'elles avaient seulement besoin juste de 27 dollars pour pouvoir développer leur activité, les banques n'acceptent pas de les financer, en raison des coûts de transaction trop élevés étant donné le faible montant du crédit.

M. Yunus a donc décidé de prêter lui-même cette somme, de sa propre poche, sans intérêt, permettant ainsi à ces femmes de fabriquer des tabourets et les vendre à de meilleurs prix. Ces femmes ont alors réussi à créer des emplois et même à rembourser intégralement le créancier à l'échéance. Cette expérience positive lui permet d'engager une réflexion basée sur deux idées révolutionnaires [Boyé & al, 2006]:

1. Les pauvres à qui l'on propose des crédits sont capables de les rembourser. Ils auront même tendance à rembourser mieux que les riches, car l'accès à de nouveaux crédits est pour eux vital, et ne pas rembourser serait y renoncer.
2. Une institution financière s'adressant aux pauvres peut être viable en compensant des coûts de transaction importants (par rapport aux montants prêtés) par un taux de remboursement proche de 100%, et des taux d'intérêt plus élevés que les banques.

Au-delà de ces principes fondamentaux, le succès de l'expérience de Yunus s'est forgé sur une méthodologie d'octroi de crédit qui était une réelle innovation à l'époque. Cette méthodologie est communément appelée « crédit solidaire » ou « crédit de groupe » : elle consiste à accorder un crédit à un groupe de personnes. Son principe de base est le suivant : pour compenser l'absence de garantie matérielle ou financière, les emprunteurs se constituent généralement en groupe de 5 à 10 personnes et se portent « caution solidaire », si l'un des membres ne rembourse pas, les autres devront le faire à sa place.

La pratique des microcrédits par les institutions se fait également, et même de plus en plus, sous forme de crédit individuel : Ce crédit est accordé à une seule personne, moyennant une garantie matérielle ou garantie de tiers s'engageant à se substituer à l'emprunteur en cas de défaillance. Les montants moyens octroyés sont souvent plus importants que dans le cas des crédits solidaires. Ce produit financier sert à financer un projet en particulier et il a permis d'accompagner les meilleurs entrepreneurs. C'est pourquoi, contrairement au crédit solidaire, l'analyse des dossiers de crédit et les garanties présentées par le client relèvent de la plus haute importance dans le cas du crédit individuel [Alyson. F, 2012]. Ce dernier donc ne s'adresse généralement pas aux clients les plus pauvres.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

La Grameen Bank qui signifie littéralement « Banque des villages » a été créée en 1983, dans le but d'offrir des microcrédits sur une plus grande échelle. Grameen Bank. Elle est une banque réservée aux plus pauvres et son capital est détenu par ses emprunteurs, des villageois composés à 96% de femmes. Les emprunteurs ne signent aucun contrat formel en échange de leur emprunt. En 2019, la Grameen Bank dessert plus de 2 millions d'emprunteurs dans plus de 80000 villages⁸.

3. Les principes de base hérités de la Grameen

Grâce au succès opérationnel et médiatique de la Grameen Bank, le microcrédit a servi de matrice pour beaucoup d'initiatives dans le monde. Le produit a été bien évidemment adapté et transformé mais quelques principes de base restent généralement appliqués :

3.1 Les montants des crédits octroyés sont faibles

La première raison objective qui éloigne les banques traditionnelles de la majorité des petits entrepreneurs et des personnes pauvres, c'est les coûts de transaction⁹ qui sont trop élevés pour des prêts de montants aussi petits que ceux dont a besoin la majorité des microentreprises. Il y a ensuite, les garanties matérielles qu'exigent les banques et que cette population ne peut pas présenter. Par conséquent, et pour inclure cette population marginalisée, les IMF accordent des microcrédits dont les montants sont plus faibles que celui d'un prêt bancaire. Ce montant est adapté au besoin du bénéficiaire et la nature de son activité, comme il varie aussi selon l'institution prêteuse. Selon les IMF et les pays dans lequel il est pratiqué, le montant moyen du prêt est variable.

3.2 Les prêts sont renouvelés avec des montants croissants

C'est le principe de base de la microfinance qui dépasse d'ailleurs le cadre du microcrédit. Le renouvellement des prêts est possible à chacune de leur échéance, sur la base d'un montant croissant. La croissance du montant octroyé dépend de l'historique de remboursement de l'emprunteur [Alyson. F, 2012]. Plus ce dernier sera bon, plus l'augmentation du montant du prêt sera rapide. L'assurance d'obtenir rapidement un nouveau prêt d'un montant plus important

⁸ www.ldsjobs.org (consulté le 4/12/2019).

⁹ Coût de transaction : Le coût relatif (en pourcentage) de l'octroi d'un prêt de faible montant sera toujours supérieur à celui d'un prêt plus important. Trois catégories de coûts doivent être recouverts au moyen des intérêts perçus : le coût des fonds qui doivent être rétrocédés, le coût associé au risque (créances irrécouvrables), et les frais administratifs (identification et évaluation des clients, traitement des demandes de financement, décaissement des prêts, collecte des remboursements et suivi des activités en cas de non-remboursement). Brigit Helms et Xavier Reille : Le plafonnement des taux d'intérêt et la microfinance : qu'en est-il à présent ? Etude Speciale, Septembre 2004, p 2.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

crée pour le client une incitation au remboursement. Les premiers prêts sont en général d'un montant faible, permettant à l'IMF de tester ses clients, et augmente de façon plus ou moins rapide au fur et à mesure des cycles de prêt.

3.3 La durée du crédit est courte

Les prêts accordés par les IMF sont à court terme, généralement sur une période d'un an, avec une échéance de remboursement hebdomadaire ou mensuelle. Ceci est une condition pour que le principe de renouvellement croissant des prêts soit réellement efficace. Ainsi, les remboursements sont fréquents et suivis avec rigueur par l'IMF et cela montre que la rapidité de réaction de l'institution, en cas de retard de remboursement, est tout à fait fondamentale dans la résolution du problème et le recouvrement.

3.4 Les taux d'intérêt sont élevés

Les taux d'intérêt pratiqués par les IMF se situent très souvent entre ceux des banques commerciales et ceux des usuriers [Attali & al, 2007]. Cela est illustré par les résultats d'une étude menée en 2004 sur les taux d'intérêt annuels affichés par les banques commerciales et les IMF dans certains pays de l'Asie. A titre d'exemples [Brigit.H & al, 2004], en Indonésie les banques commerciales affichent un taux de 18% contre un taux qui varie de 28–63 % dans les IMF (micro banques). En Inde le taux demandé par les banques est de 12–15 % pour les PME et les IMF exigent un taux supérieur qui est de 20–40 %. Au Bangladesh, les taux d'intérêt bancaires sont de 10–13% contrairement aux IMF qui affichent des taux qui s'élèvent à 20–35%.

L'IMF fixe un taux d'intérêt qui est suffisamment élevé pour couvrir ses charges car, un taux très faible la condamnerait au déficit. Mais ce taux d'intérêt ne doit pas dépasser un certain seuil car, cela risque de pénaliser ses clients, contredisant ainsi la mission sociale de l'IMF.

Un microcrédit a nécessairement un coût élevé qui s'explique par le faible montant des prêts par rapport à ceux accordés par les banques commerciales, et ceci induit automatiquement des coûts d'opération et de traitement des prêts plus importants et la multiplicité des petites transactions peu rémunératrices. A cela, s'ajoute le coût des fonds qui doivent être rétrocédés. Ainsi, ce coût élevé est dû aux frais liés aux activités de microfinance et les frais de technologie ou d'innovation permettant à l'IMF d'accroître sa productivité pour réduire ses coûts de fonctionnement et les coûts du personnel qui s'ajoutent pour faire grimper naturellement le coût du micro prêt. Cependant, le coût élevé du microcrédit n'a pas nécessairement pour effet d'exclure les clients démunis. Les IMF offrant ce service à cette population propose des prêts

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

à des taux d'intérêt qui leur permettent de couvrir leurs coûts, ce qui leur a permis de fournir leurs services à beaucoup plus d'emprunteurs.

Section 02 : La microfinance au cœur d'une révolution ; petit crédit, grand développement

En inventant le micro-crédit, Mohamed Yunus n'imaginait peut-être pas qu'il deviendrait prix Nobel de la paix. Mais pensait-il surtout que son initiative pourrait être aussi utile dans les pays occidentaux ? Pourtant, depuis 1976, le micro-crédit a connu un développement impressionnant dans le monde entier. En partant du pays de sa naissance, nous considérons quelques exemples.

1. Le Bangladesh

Muhammad Yunus, constate qu'il y a une différence marquée entre les théories qu'il enseigne à ses étudiants et les réalités vécues par de nombreuses personnes au pays. Il observe notamment que plusieurs femmes ne parviennent pas à financer leurs petites activités commerciales ou artisanales. Il lance alors un programme de microcrédit où les fonds sont octroyés à des groupes solidaires constitués de femmes se portant mutuellement caution, lorsque l'une d'entre elles fait défaut, les autres doivent prendre le relais du remboursement. La Grameen Bank, se développe et en 1983 adopte un statut de banque. Elle devient à partir de 1990, en quelque sorte la référence au plan international. Chaque année depuis sa création, « la banque des pauvres » réalise des profits, son encours de prêt est passé de 44.397 en 2008 à 144.497 millions BDT (Taka Bangladais) en 2017¹⁰. Sur la même période, sa clientèle passe de 77 millions à 89 millions membres. Elle facilite l'accès au crédit pour que les bénéficiaires puissent acheter leur logement, et accorde des bourses scolaires aux enfants des membres de la banque. Autre innovation, si un emprunteur décède, les prêts sont remboursés par l'assurance vie et non plus par la famille [Attali & al, 2007]. La situation du Bangladesh est importante lorsqu'il s'agit d'analyser les impacts de la microfinance, parce qu'il a été démontré que la microfinance explique 40% de l'ensemble de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales de ce pays et que 5% des clients de la Grameen Bank sortent de la pauvreté tous les ans. D'après le dernier rapport du Microcrédit Summit 2006, le Bangladesh aurait déjà atteint l'objectif du

¹⁰ <http://www.grameen.com/> consulté en février 2020.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

millénaire pour le développement relatif à la parité du genre sur le plan de l'éducation au niveau primaire et secondaire.

2. L'Inde

L'accès au crédit a toujours été une difficulté majeure pour les pauvres en Inde. Ils n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers des créanciers informels tels que les marchands, les prêteurs sur gage ou les fermiers à des taux très élevés, et sont donc incapables de rembourser leurs dettes. Depuis le succès du modèle GBB et sa mise en place en Inde, l'Etat s'est fortement impliqué dans le secteur et plusieurs obstacles se sont créés à la rentabilité de la microfinance indienne. En effet, les institutions de microfinance ne sont pas assez encouragées à fixer les taux appropriés, et leur survie est parfois menacée. Malgré la noblesse des intentions du microcrédit, on constate que les résultats de lutte contre la pauvreté n'ont pas tout à fait été atteints. Cette tendance est en partie due au ralentissement du plus grand marché de la région, en novembre 2016, les IMF ont subi les conséquences du décret de démonétisation qui s'est traduit par le retrait des principaux billets de banque en circulation qui s'est soldé par une réduction de la masse monétaire. Ainsi, la croissance du nombre d'emprunteurs est passée de près de 20% en 2016 à 5,8% en 2017. Ceci a largement impacté la performance des IMF en Asie du Sud, qui est chef de file au niveau mondial avec près de 60% des emprunteurs mondiaux. La croissance régionale a cependant fortement ralenti passant de 13,4% en 2016 à 6,6% en 2017¹¹.

3. Le Maroc

L'Afrique dans son ensemble se caractérise par une population qui a un accès difficile au système bancaire, du fait de la faiblesse des revenus ou de la taille des activités. Au Maroc, la microfinance a débuté au milieu des années 1990, sous l'impulsion d'une ONG, l'association marocaine de solidarité et de développement AMSED. Le premier prêt est octroyé en 1993 à une femme. Plusieurs autres institutions sont ensuite apparues et ont fait évoluer le secteur vers plus de professionnalisme. Ce pays est reconnu comme leader du microcrédit dans sa région. Il dispose du plus grand nombre de bénéficiaires avec 40% des personnes servies dans le moyen orient et l'Afrique du nord (MENA), et compte des associations de microcrédit (AMC) parmi les plus performantes au monde. En moins de quatre ans (2003-2007), une croissance exceptionnelle a été portée par quatre AMC leaders : Zakoura, Al Amana, Fondation des

¹¹ Baromètre de la microfinance 2018.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

Banques Populaires et Fondép. Ces institutions affichent des résultats remarquables. A l'image de la Fondation Zakoura, qui est la première AMC au Maroc en termes de clients actifs et de microcrédits distribués, son portefeuille est constitué de 158.413 clients actifs, depuis 2004, Al Zakoura a octroyé 935.584 microcrédits¹². Ces résultats impressionnants ne sont pas passés inaperçus : Al Amana et Zakoura ont reçu plusieurs prix internationaux tel que le prix de microfinance information exchange MIX qui récompense les IMF les plus performantes. Ce succès n'aurait pas été possible sans l'appui de l'Etat, qui a apporté un soutien financier important par le biais d'un fonds public Fonds Hassan II, doté d'une subvention de 100 millions de dirhams [Attali & al, 2007]. Une grande spécificité du secteur marocain en microcrédit réside dans l'engagement des banques locales qui sont des bailleurs importants du secteur, elles ont créé deux des principales AMC et finançaient 85 % des actifs du secteur en 2008. Plus récemment, en 2019, al Amana microfinance, a servi plus de 345.000 prêts actifs dont plus de 150.000 aux femmes, pour un encours de plus de 2,5 milliard de dirhams¹³.

4. La Bolivie

L'origine du microcrédit dans ce pays est PRODEM, une ONG créée en 1987, spécialisée dans l'octroi du microcrédit. Elle a transféré son portefeuille de prêts performant à la BancoSol qui a vu le jour en 1992, qui poursuivait sa professionnalisation en tant qu'institution financière bancaire. La microfinance s'inscrit dans le développement économique de la Bolivie notamment à travers la transparence des prix, une solide concurrence et les taux d'intérêt effectifs pour les micros emprunteurs sont parmi les plus bas d'Amérique latine. Depuis 1998, BancoSol est cotée en bourse comme une banque qui utilise un ensemble d'instruments mis à disposition par les marchés afin d'octroyer des services financiers aux petites et microentreprises. BancoSol a été reconnue comme la plus rentable en Bolivie. En 2013, plus de 20 IMF ont été créées entièrement réglementées qui ont suivis BancoSol, toutes fournissent des produits et services financiers aux petites entreprises et permettent aux familles de lisser leur consommation et acquérir de nouveaux biens. 86% des entreprises ont pu se constituer une épargne alors que 78% d'entre elles n'en avaient pas auparavant¹⁴. En novembre 2017, cette institution a présenté au public le Musée interactif de la microfinance, le MIC BancoSol. Cet espace culturel a été créé dans le but d'encourager les nouveaux représentants des arts plastiques

¹² <https://www.leconomiste.com/article/65279microcredit-la-fondation-zakoura-reagit>(consulté le 4/2/2020).

¹³ <https://www.alamana.org.ma/fr/alamana/chiffres-cles>. Consulté en février 2020.

¹⁴<https://www.microworld.org/fr/news-from-the-field/article/climat-favorable-microfinance-emerge-en-bolivie>. Consulté en février 2020.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

en Bolivie, et pour que les artisans, clients de BancoSol, puissent exposer leur production transformée en œuvres d'art¹⁵.

5. La France

Le marché du microcrédit est particulièrement développé en France par rapport aux autres pays, sous l'influence majeure de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Cette première association de microcrédit en France, créée en 1989 a pour objectif d'aider les personnes exclues du marché du travail à créer leur propre emploi par le microcrédit. Elle se veut un outil de lutte efficace contre le chômage en France. L'ADIE a financé près de 15.000 personnes en 2013. L'ADIE propose des microcrédits dont le montant peut atteindre 10.000 euros pour financer tout type de besoins (véhicules, stock, trésorerie, etc.)¹⁶, la durée de remboursement est de 6 à 36 mois avec un taux fixe de 7,45 %. Une contribution de solidarité : 5 % du montant du crédit pour participer au fonctionnement de l'ADIE et permettre à d'autres personnes d'être financées¹⁷.

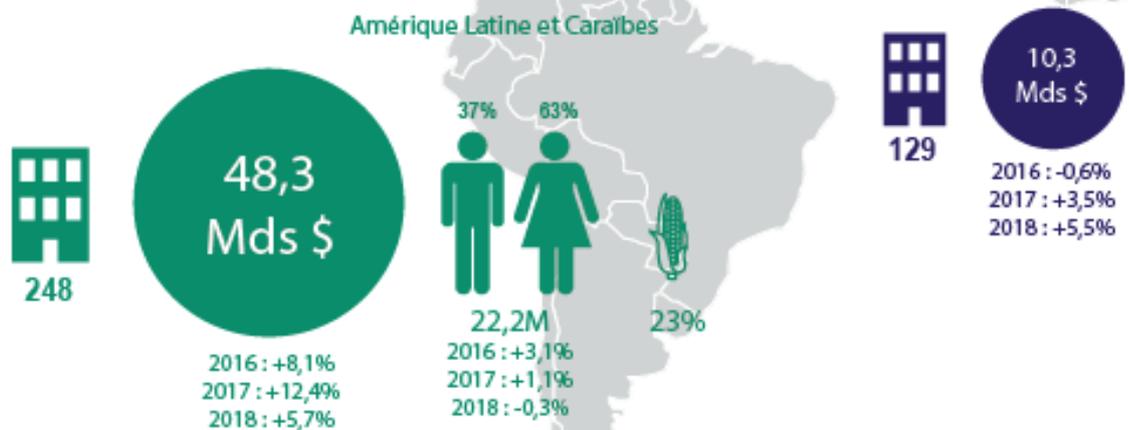
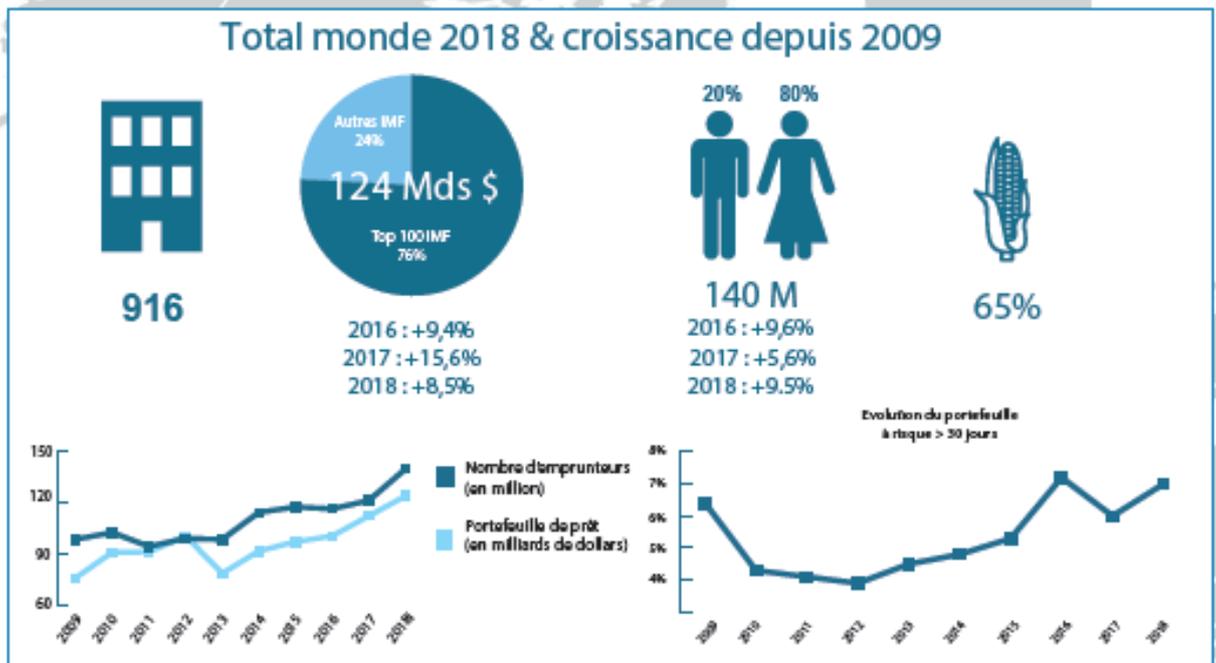
Figure 1: Carte sur les chiffres clés de l'inclusion financière 2018

Cette figure démontre, que l'Amérique Latine possède le plus grand nombre d'IMF qui est égal à 248 institutions, suivie par 214 IMF en Asie du Sud, on remarque aussi que le MENA est dernier du classement vu qu'il n'y a que 29 IMF par rapport aux autres pays du monde. En termes du nombre d'emprunteurs, l'Asie du sud prend la 1ère place avec 85.6 millions de femmes et hommes. Le 3ème indice qui représente les emprunteurs vivants en milieu rural, généralement financièrement exclus, représentent également une clientèle importante des IMF. Deux tiers ou plus des clients des IMF d'Afrique, d'Asie de l'Est et du Pacifique, et d'Asie du Sud vivent en zones rurales. En revanche, les IMF d'Amérique latine restent des acteurs principalement urbains, seul un tiers de leurs emprunteurs se situant en zone rurale. Dans cette région, seuls les pays d'Amérique centrale se distinguent par un nombre d'emprunteurs ruraux supérieur à 50%.

¹⁵ <https://www.bancosol.com.bo/el-mic-de-bancosol>, traduite en français.

¹⁶ <https://www.babyloan.org/fr/57-le-microcredit-en-france-avec-ladie#>.

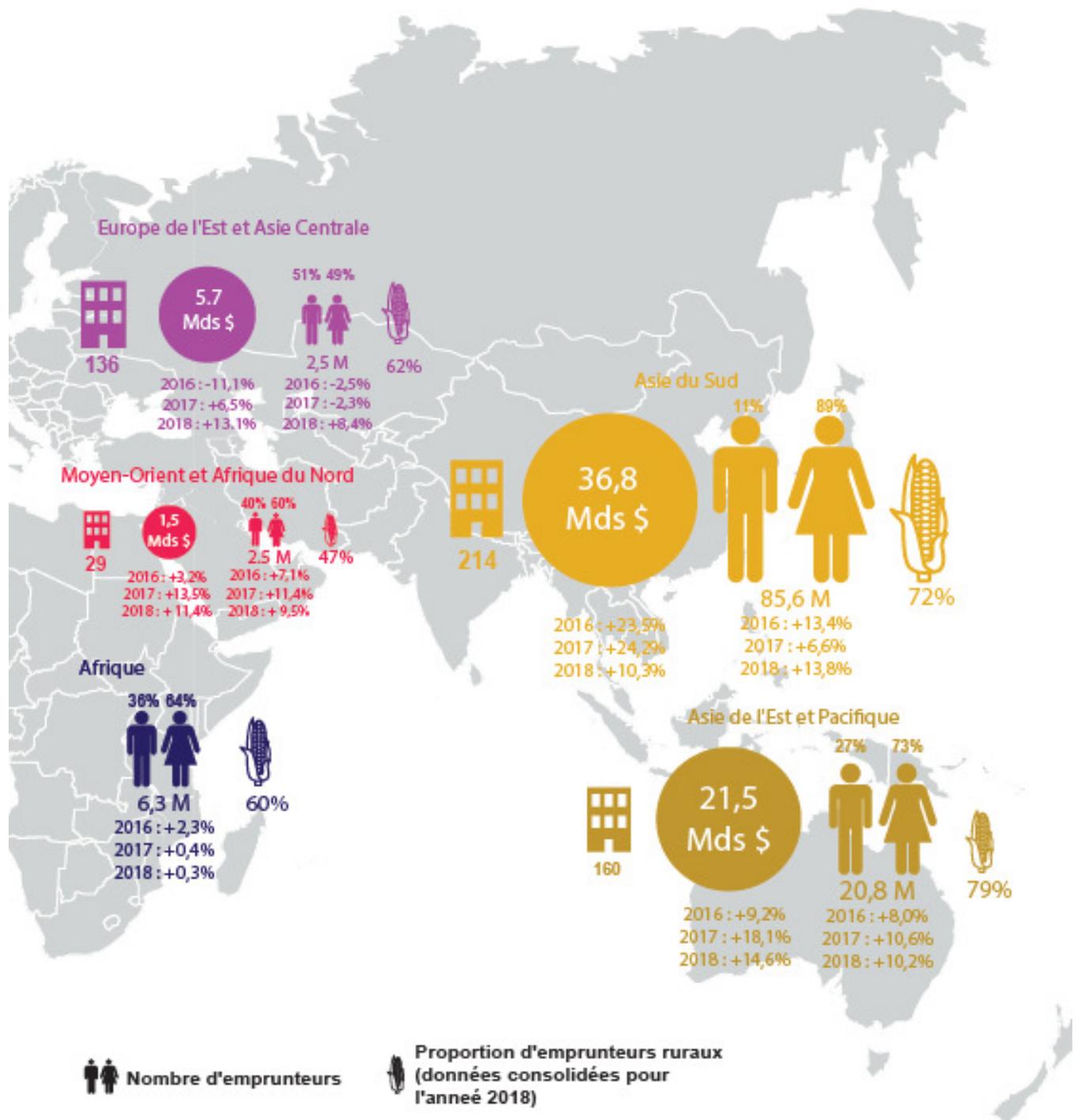
¹⁷ <https://www.adie.org/pour-creer-ou-developper-mon-entreprise/>



Nombre d'IMF rapportant au MIX

Taille du portefeuille

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit



Source : Baromètre de la microfinance 2019¹⁸

¹⁸ <http://www.convergences.org/barometre-de-la-microfinance/>

Section 3 : Du microcrédit à la microfinance

Tout comme d'autres secteurs de l'économie, celui de la microfinance, avec plus d'une trentaine d'années d'expérience, n'a pas échappé à la loi de la diversification des produits. Elle s'est élargie considérablement pour inclure désormais une gamme de produits plus large en plus du microcrédit.

L'objectif de cette section est de faire un tour d'horizon de ces différents services et produits développés par les praticiens de la microfinance et de montrer comment ils sont adaptés à la demande des clients.

1. L'émergence d'une « industrie de la microfinance »

Durant les vingt dernières années, la microfinance s'est considérablement étendue et a connu une période d'euphorie pour devenir un outil de développement à part entière, largement soutenu par la plupart des organisations (USAID, OIT et UNICEF), par de nombreux États et, plus récemment, par des fonds d'investissements privés.

Le terme « microfinance » est un nouveau concept utilisé à partir des années 1990 à la place du « micro-crédit ». Elle présente le moyen le plus large de mettre des systèmes financiers au service des pauvres n'ayant pas accès aux institutions financières classiques notamment dans les pays en développement (PED) où les pauvres constituent la vaste majorité de la population. Etant donné la situation dans laquelle ils se trouvent, les pauvres n'ont toujours pas accès à des services financiers de base. Or ils peuvent avoir besoin non seulement de crédits, mais de toute une gamme de services financiers.

La transformation de la microfinance a lieu progressivement à travers le monde et elle s'est fixée comme objectif principal de fournir des services financiers diversifiés qui répondent aux besoins spécifiques des populations pauvres. Les IMF ont d'abord adapté avec succès des produits simples, assez standard d'épargne et du crédit, la composante la plus fréquente et la plus médiatisée. L'arrivée à maturité du secteur et la volonté de fidéliser des clients poussent les IMF à innover davantage et à diversifier leurs services. Elles sont arrivées à développer une large gamme de produits et de services financiers tel que le transfert de fonds, la micro-assurance et le micro-leasing, qui permettent aux populations ciblées de faire face aux besoins financiers de leur activité commerciale, d'acquérir des biens, de construire ou d'aménager leur logement, d'augmenter leurs revenus et ainsi de réduire leur vulnérabilité.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

Les exemples comme BancoSol en Bolivie illustrent le changement fondamental de la perspective du secteur de la microfinance. Cette banque commerciale bolivienne est une première expérience de mutation vers une diversification des produits offerts par les IMF en plus des microcrédits [Attali & al, 2007]. Elle accorde des prêts au logement et à la consommation et du capital d'investissement pour des créateurs d'entreprises. Elle permet de déposer de l'épargne à vue et à terme. Elle organise également un service d'assurance, de transfert de fonds, d'actionnariat, de carte de crédit. BancoSol est devenue la banque de référence dans le monde de la microfinance en Amérique Latine. De nombreuses institutions voient le jour dans tous les coins du monde.

2. Les produits de la microfinance

Les services financiers proposés par les IMF sont composés d'un panier de produits qui sont développés grâce, notamment, aux technologies de l'information et de télécommunication, de plus en plus accessible aux populations pauvres et celles qui sont dans les zones éloignées. Les principaux services sont :

2.1 L'épargne

L'épargne a longtemps été négligée par les IMF du fait que les premiers mouvements de la microfinance sont exclusivement orientés vers le microcrédit. Bien que souvent oubliée, l'épargne constitue un service financier essentiel, et ce, au même titre que l'accès au crédit. L'épargne est perçue comme très importante pour les pauvres et les micros entrepreneurs car elle répond à un besoin réel des épargnants puisqu'elle leur permet de se prémunir contre les risques de la vie (maladie, décès, divorce, catastrophe naturelle, perte de récoltes...). Ainsi, la possibilité de collecter l'épargne améliore la satisfaction des clients et le recouvrement des prêts puisqu'elle est utilisée comme une garantie. Elle peut également être utile aux IMF par son rôle de source de financement interne [Boyé & al, 2006]. Certaines institutions combinent de façon judicieuse les deux activités de crédit et de collecte de dépôts, en obligeant leurs clients/membres à épargner préalablement à un octroi de crédit. Par exemple dans une association comme l'Association of Sarva Seva Farms (ASSEFA) en Inde, les groupes épargnent un certain montant par semaine pendant au moins six mois, l'octroi d'un crédit par la suite étant conditionné par la bonne gestion de cette épargne collective [Sangaré. M, 2008].

Les clients de la microfinance choisissent généralement les services d'épargne sur la base de quatre critères. La sécurité est le premier critère demandé à un produit d'épargne. L'accessibilité à des services d'épargne de proximité est également importante notamment dans

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

les zones rurales. C'est pourquoi certaines IMF ont créé des services de collecte d'épargne « à domicile » par l'intermédiaire d'agents qui viennent collecter les dépôts et effectuer les retraits à intervalles réguliers. La liquidité est aussi primordiale pour les clients, qui expriment le besoin d'une épargne accessible et liquide. Enfin, la rémunération est un critère moins central que les autres dans le cadre de la microfinance, des taux de rémunération attractifs sont toujours plus intéressants pour les épargnants [Alyson. F, 2012]. Les institutions de microfinance peuvent proposer une gamme de produits d'épargne assez large, dont : l'épargne obligatoire, l'épargne volontaire bloquée, les dépôts à vue et les comptes semi-liquides.

2.2 Le crédit-bail

Le crédit-bail ou leasing est un arrangement contractuel permettant à une partie (le preneur) d'utiliser un actif appartenant à une société de crédit-bail (le bailleur), moyennant le paiement de loyers d'un montant convenu. Autrement dit, le crédit-bail permet aux clients d'acheter (ou d'utiliser) des actifs sans avoir à payer des versements importants et sans garanties supplémentaires. Aujourd'hui, des institutions de microfinance ajoutent ce produit à leurs services financiers à destination des micro entrepreneurs en complément du crédit. L'enjeu est aussi pour les IMF, par ce type d'outils, de pouvoir mieux s'adapter aux besoins spécifiques de clientèle encore peu desservies. C'est en particulier le cas des micros et très petites entreprises du secteur informel qui ne peuvent pas bénéficier des avantages de l'amortissement des équipements, et les petites entreprises agricoles en milieu rural.

2.3 Crédit à l'habitat

Le financement de l'habitat des populations pauvres à faible revenus est un enjeu économique et social majeur de tous les pays du monde. Les IMF qui sont en contact avec ces populations se voient obligées de les aider à améliorer leurs conditions de vie, notamment leurs conditions de logement. Le financement de l'habitat offert par des IMF correspond généralement à des crédits successifs de faibles montants pour une amélioration progressive de l'habitat (aménagement d'une partie du logement, extension d'un logement...) sans garanties hypothécaire. Le remboursement est étalé sur une durée allant de trois à cinq ans [Jebli, 2010]. Le niveau du taux d'intérêt est généralement plus bas par rapport à celui appliqué sur le microcrédit. Les IMF qui proposent ce genre de produits, s'appuient largement sur le soutien

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

de l'Etat ou de bailleurs de fonds¹⁹ qui mettent à leur disposition des ressources longues à taux d'intérêt concessionnel et/ ou des subventions [Boyé & al, 2006].

2.4 La micro-assurance

De nombreuses IMF ont reconnu que l'accès au crédit et à l'épargne ne suffisait pas à faire disparaître la vulnérabilité dans laquelle vivent les ménages à faible revenu. C'est pour cette raison qu'elles ont mis en place un produit d'assurance qui permet alors de compléter ces outils : en mettant en commun de petites sommes payées régulièrement par un grand nombre de personnes assurées, il devient possible de couvrir des montants importants par ceux qui portent préjudice. La micro assurance qui recouvre des types de services extrêmement variés, permet aux pauvres de gérer les risques qui pèsent sur eux. On y trouve des produits comme l'assurance-vie, l'assurance santé, l'assurance invalidité, sur la récolte, assurance mobilière et immobilière...

L'intérêt pour l'IMF de proposer des produits d'assurance est double : d'une part, elle permet de satisfaire ses clients en les protégeant mieux ; d'autre part, en réduisant leur vulnérabilité, l'IMF fait baisser leur risque d'impayés. Mais la mise en place de ce produit est complexe, car les IMF ne disposent pas des compétences et des capacités financières que cela impose. En outre, le cadre légal de nombreux pays interdit aux IMF d'exercer cette activité. C'est pourquoi beaucoup d'entre elles se contentent de vendre des produits d'assurance développés par des compagnies d'assurance formelles.

2.5 Les transferts de fonds

Du fait de l'accroissement du nombre de migrants à travers le monde, les transferts d'argent sont de plus en plus nombreux. Ce genre de service permet aux individus d'envoyer ou de recevoir de l'argent des personnes qui se trouvent dans d'autres pays ou dans d'autres parties de leur propre pays.

¹⁹ Les bailleurs de fonds Cette catégorie est constituée d'organismes d'aide au développement international tels que les bailleurs bilatéraux (agences de coopération des Etats des pays industrialisés), les banques et organisations multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, le PNUD ou le FIDA, etc.). Ils ont une mission principalement sociale de réduction de la pauvreté. Ils injectent des fonds sous forme de subventions, de prêts avec des taux subventionnés, de prise de participation dans les institutions qui émettent des actions... En plus des ressources financières accordées au secteur de la microfinance, ils accordent l'appui politique ou l'assistance technique sous forme d'appui aux experts qui fournissent des conseils techniques.

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

Avec le développement de la microfinance, certaines IMF ont commencé à offrir ce service de transfert de fonds et elles peuvent jouer un rôle majeur dans le développement de ces transferts parce qu'elles proposent un service de proximité adapté et des coûts de transaction plus faibles. Cette activité constitue une source de revenus pour les IMF ; c'est également un moyen de fidéliser ou de conquérir une clientèle. Les IMF qui offrent des services de transferts de fonds le font habituellement en partenariat avec des acteurs spécialisés du secteur comme Western Union ou MoneyGram.

2.6 Autres services non financiers

En plus des services financiers offerts, les IMF apportent des services non financiers à leurs clients pour les accompagner et renforcer leur capacité à tirer plus de profit. Les services non financiers offerts par les IMF prennent généralement deux formes différentes. Ils peuvent être sous-forme de :

1. Services d'appui au développement de l'entreprise ou de l'emprunteur, tels que, le mentorat, l'éducation financière pour préparer les clients à accéder aux services financiers, la formation technique, marketing, ou en gestion ;
2. Services sociaux tels que les soins de santé de base, la nutrition, l'éducation, la planification familiale et l'alphabétisation des adultes.

3. Les institutions de microfinance

Les IMF à travers le monde diffèrent les unes des autres par leur statut juridique. Elles sont composées d'ONG, d'institutions financières non bancaires agréées (IFNB), de banques commerciales spécialisées dans la microfinance et des programmes de microfinance des banques commerciales multiservices.

3.1 Organisations non gouvernementale (ONG)

Les organisations non gouvernementales sans but lucratif ont pour activités principales l'octroi de crédits aux petits entrepreneurs. Elles se procurent des fonds soit au travers des donations soit au travers d'emprunt, la collecte d'épargne étant généralement interdite aux ONGs [DjibrilKN, 2007]. Ces dernières ne sont pas soumises aux autorités de réglementation et de supervision bancaires.

3.2 Institutions financières non bancaires agréées (IFNB)

Les IFNB sont d'anciennes ONG qui se sont transformées en IFNB ou des sociétés de microcrédit. Leur capital social peut être d'origine privée ou publique. Leurs principales offres

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

se concentrent sur les services et produits de crédit sans garanties. Certaines IFNB peuvent proposer des services de dépôt sous la condition de se soumettre à un cadre très réglementé sous la supervision des autorités publiques.

3.3 Banques commerciales spécialisées dans la microfinance (micro banque)

Certains gouvernements ont mis en place un statut intermédiaire : le statut de banque de microfinance ou micro banque, qu'une institution peut obtenir en remplissant certaines conditions comme le capital minimum à détenir. Les IMF ayant obtenu cet agrément n'auront pas la possibilité d'exercer toutes les opérations d'une banque commerciale, comme les opérations sur les devises. Les micro banques proposent leurs produits et services à une clientèle composée essentiellement de personnes à revenus faibles ainsi que de petites et micro entreprises qui sont perçues par les banques commerciales comme trop risquées ou non rentables. Les micro banques offrent des crédits dont les montants sont plus élevés comparativement aux IMF.

3.4 Les banques commerciales multiservices

Il est préférable que toute banque intéressée par la microfinance, de séparer les activités traditionnelles d'une banque des activités de la microfinance. On a vu apparaître des programmes spécialisés dans la microfinance et des services de microcrédit lancés par des banques commerciales. Ce sont des filiales des grandes banques qui fonctionnent de manière autonome. Leurs services bancaires sont adaptés pour répondre aux besoins particuliers d'une clientèle pauvre ou à revenus faibles. Dans la plupart des cas, ces programmes sont établis pour répondre à une obligation imposée par le gouvernement ou tout simplement par ce qu'il est jugé opportun de se positionner sur le segment des ménages à faibles revenus en vue d'une croissance future [A. Jebli, 2010].

3.5 Les coopératives de crédit

Le principe originel des coopératives de crédit est de récolter une épargne de proximité auprès de personnes susceptibles de la réutiliser dans des projets productifs, solidaires et/ou coopératifs. Elles sont généralement structurées en trois échelons : local, régional, national²⁰. Le modèle a vu le jour en Europe et convient spécifiquement pour apporter une offre bancaire

²⁰ <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/ecosocfr.html>

Chapitre 01 : Le dispositif du microcrédit

aux personnes exclues de celle-ci. Le modèle de la coopérative de crédit est diffusé actuellement dans l'ensemble des principaux pays européens²¹

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons mis la lumière sur le dispositif du microcrédit en suivant son développement au fil du temps pour arriver au final à la microfinance qui est considérée aujourd'hui comme l'outil le plus prometteur dans la lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion bancaire.

Le microcrédit, dont les taux d'intérêt sont très élevés et les montants faibles, est une invention financière au profit d'une tranche de population qui se trouve rejetée par les institutions financières ordinaires. Il est utilisé en général pour financer les petits investissements, pour démarrer des microentreprises. Les techniques d'octroi, particulièrement les prêts groupés, permettent d'atteindre des taux de remboursement de plus de 90%. Il a connu une large expansion notamment après la réussite de la première banque de microcrédit la « Grameen Bank » fondée par Mohammed Yunus en 1976 au Bangladesh pour être adopter pratiquement par tous les continents.

La microfinance a marqué ses débuts par la pratique du microcrédit. Cependant la diversification des activités assignées aux institutions est devenue une évidence au fur et à mesure qu'on admettait la diversité des besoins des exclus. La microfinance permet aux plus pauvres de diversifier leurs sources de revenus pour faire face aux risques. Les services des IMF vont ainsi actuellement du microcrédit qui est sans doute l'activité phare, aux produits d'épargne de plus en plus proposés, jusqu'aux services d'assurance qui se développent et des services de transfert de fonds, ainsi que d'autres services non financiers.

La microfinance apparaît comme une innovation financière majeure, en raison des techniques employées par ses praticiens pour répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables et souvent les femmes. Son essor est aussi le résultat d'un consensus mondial sur le rôle de cette pratique dans la lutte contre la pauvreté.

²¹ http://www.assufrance.com/cooperative_de_credit.php

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

Chapitre 2

L'introduction du microcrédit en Algérie

La grave crise économique dans laquelle est plongée l'économie algérienne suite au choc pétrolier de 1986 et les différentes réformes introduites à partir de 1990 ont eu un effet dévastateur sur le plan social avec la montée de la pauvreté et l'accroissement du chômage. Pour parer à cette situation, le gouvernement a pris des mesures d'urgence en proposant plusieurs programmes sociaux pour venir en aide aux populations défavorisées. Ces mécanismes vont des transferts directs à l'insertion sur le marché du travail à travers des emplois publics. En raison de l'efficacité limitée de ces mesures devant l'ampleur du chômage, l'Etat décide de promouvoir le petit entrepreneuriat en facilitant l'accès au crédit bancaire sous la formule principalement du micro-crédit.

Le présent chapitre est consacré au dispositif du microcrédit en Algérie. Nous présenterons dans la première section le contexte économique et social de l'apparition de ce dispositif. Puis, nous aborderons dans la deuxième section les dispositifs d'insertion directe sur le marché du travail. Enfin, dans la troisième section, nous décrirons l'organisation et le fonctionnement des dispositifs du micro-crédit ainsi que le rôle des différentes structures (ANSEJ, ANGEM et CNAC) mises en place pour encadrer l'opération.

Section 1 : Contexte économique et social de l'apparition du dispositif du micro crédit

L'économie planifiée centralisée adoptée en Algérie dans les années 1970 et 1980 a permis une décreue du chômage qui est passé de 32,9% en 1966 à 12% en 1985. Cette diminution est due essentiellement aux recrutements massifs effectués par les entreprises publiques qui embauchaient beaucoup plus que leur besoin réel[Lassassi & al, 2012]. L'Algérie a également réussi à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de la population. Cependant, vers le milieu des années 80, le modèle de développement adopté n'a pas tardé à monter ses limites. Celles-ci se résument par surinvestissement, gaspillage des ressources productives et disfonctionnements visibles particulièrement dans les entreprises publiques et les domaines agricoles de l'Etat [Arhab. B, 2010]. Ceci a eu pour conséquence l'apparition d'une crise financière qui a mis le pays devant la nécessité de procéder à des réformes économiques. Les

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

premières tentatives d'ouverture économique sont amorcées entre 1990 et 1993 mais elles s'avèrent insuffisantes devant l'ampleur de la crise. L'Algérie finit par admettre la nécessité d'un programme d'ajustement structurel (1995/98) en coopération avec le FMI et s'engage dans la transition à l'économie de marché.

1. Le PAS et la transition vers l'économie de marché

Depuis 1986, année de l'effondrement des prix des hydrocarbures, l'Algérie est entrée dans une période de récession prolongée. Ce choc pétrolier a porté un coup dur à une économie fragile et quasiment rentière, en engendrant une baisse brutale et durable des capacités financières du pays. En effet, la baisse des recettes extérieures a freiné de manière drastique les importations ce qui a affecté l'activité industrielle et la croissance économique a chuté fortement. Sur le plan social, la situation empire d'avantage ; le taux de chômage s'est accru pour atteindre 18,1% en 1989²² et le pouvoir d'achat de la population se dégrade. La crise économique qui a débuté en 1986 s'est amplifiée pour alimenter les tensions sociales et politiques et d'entretenir un climat d'instabilité. Depuis le mouvement populaire et les émeutes d'octobre 1988, l'équilibre social est devenu très fragile.

Au début de la décennie 1990, l'économie du pays souffrait de déséquilibres très profonds. Le remboursement de la dette qui arrivait à échéance et les contre-performances du secteur public économique sont devenus intolérables pour le budget de l'État lorsque le pétrole a chuté sous la barre des 16 dollars le baril en 1993. Les pouvoirs publics comprennent finalement l'urgence d'explorer de nouvelles voies. Ils décident donc d'adopter une démarche qui consiste à transformer l'économie de rente en économie de marché. C'est dans ces conditions que les autorités algériennes demandent le support du Fonds pour procéder au rééchelonnement de la dette extérieure du pays et se procurer des ressources financières d'urgence. En contrepartie des facilités accordées, l'Algérie doit accepter les conditionnalités du FMI et adopter un programme d'ajustement structurel. Les accords avec le FMI ont été signés et présentés à la population comme l'unique solution. Le premier accord (Stand-by) applicable en un an, a été signé au début de l'année 1994 pour améliorer l'état de la balance des paiements. Tandis que le second accord de 3 ans (Avril 95-Mars 98), a pour but d'aider l'économie algérienne à retrouver ces grands équilibres dans le cadre d'une économie de marché. Cette dernière tient à la triple liberté des prix, du commerce et d'entreprise, et vise également à réduire le poids de l'Etat pour rétablir le secteur privé en tant principal animateur de l'activité économique.

²²www.ons.dz (consulté février 2020).

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

Le programme d'ajustement structurel s'est fixé comme objectifs le rétablissement des équilibres macro-financiers (réduction de l'inflation, dévaluation et convertibilité du dinar dans les transactions commerciales avec l'extérieur, libération des prix, libéralisation du commerce extérieur), et la création des conditions propices à la relance économique à laquelle est intégré l'emploi comme variable déterminante. Le premier objectif a été atteint dans la mesure où l'assainissement des finances publiques a été réalisé et l'inflation a été maîtrisée passant 31,7% en 1992 à 2,6% en 1999 [Arhab. B, 2010]. Mais ces résultats macro-financiers positifs se sont accompagnés d'une dégradation alarmante des conditions sociales de la population.

2. L'expansion de la pauvreté

L'avènement du PAS et la transition vers l'économie de marché a étendu l'irruption de la pauvreté aux couches moyennes de la société ainsi que la dégradation du pouvoir d'achat en raison du désengagement de l'état dans le soutien des prix et des dévaluations successives du dinar.

Selon l'ONS (1995), environ un algérien sur cinq est pauvre (la pauvreté a atteint le seuil record de 22,6% en 1995 à l'échelle nationale contre 12,2 % en 1988). Les ménages les plus touchés et qui sont classés dans la catégorie « très pauvres » sont ceux dont le chef de famille est soit chômeur, soit carrément inactif. En outre, la pauvreté est nettement plus ressentie dans les zones rurales que les zones urbaines. Elle est estimée à 30,3% au milieu rural contre 14,7% au milieu urbain. Le tableau n° 1 définit les trois seuils de pauvreté et présente une estimation nationale de la pauvreté pour les années 1988 et 1995. Les données de ce tableau indiquent que la pauvreté a connu une forte augmentation entre 1988 et 1995. Le seuil de pauvreté alimentaire est estimé à 10943 DA par personne et par an en 1995 alors que les seuils inférieur et supérieur de pauvreté sont estimés respectivement à 14.827 DA et 18.191 DA par an.

Tableau 1: Estimation nationale de la pauvreté 1988-1995

Indicateurs	1988			1995		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Seuil de pauvreté (DA/personne /AN)						
Seuil de pauvreté alimentaire	2181	2165	2172	10991	10895	10943

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

Seuil de pauvreté inférieur	2771	2809	2791	14706	14946	14827
Seuil de pauvreté supérieur	3158	3265	3215	17666	18709	18191
Nombre de pauvres (milliers)						
Pauvreté extrême	210.5	639.5	849.9	504.3	1107.10	1611.40
Très pauvres	531.7	1352.7	1884.60	1246.80	2739.30	3986.20
Pauvres	806.6	2041.40	2850.10	2059.40	4300.60	630.00
Nombre de pauvres en %						
Pauvreté extrême	1.9	5.2	3.6	3.6	7.8	5.7
Très pauvres	4.8	11	8.1	8.9	19.3	14.1
Pauvres	7.3	16.6	12.2	14.7	30.3	22.6

Source : Banque mondiale 1995

L'aggravation de la pauvreté a incité les pouvoirs publics à mettre en œuvre des instruments d'aide et d'assistance aux nécessiteux pour enrayer ce phénomène et les résultats obtenus sont encourageants. La pauvreté connaît un recul assez important dans les années 2000. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire est passée de 3,6% en 1988 à 1,6% en 2004 équivalent à 518 000 personnes. Le seuil de pauvreté générale²³ a concerné 3,98 millions de personnes en 1995. En 2004, ils ne sont que 2,2 millions de personnes, soit une réduction en moyenne annuelle de 6,37% [CNES-PNUD, 2006]. Selon les données de 2011, le taux national de pauvreté serait de 5,5% et seulement 0,5% de la population (170 000 personnes) vivait dans des conditions d'extrême pauvreté²⁴ (moins de 1,90 dollar par personne et par jour), mais le taux d'extrême pauvreté est plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ce qui est peu fréquent [Banque mondiale, 2017].

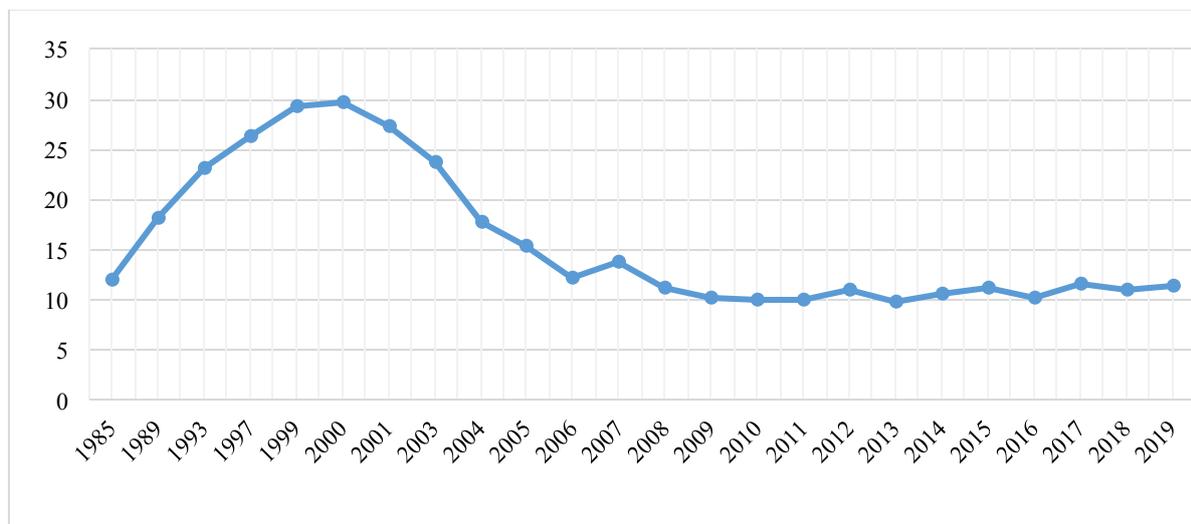
²³ Selon le PNUD, une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires tels l'habillement, l'énergie et le logement, et alimentaires.

²⁴ Selon le PNUD, une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels, habituellement définis sur la base de besoin caloriques minimaux (1800 calories par jour et par personne)

3. L'évolution du chômage :

L'économie algérienne n'a pu absorber rapidement les chocs adverses subis au cours des années 80 comme le montre l'évolution du chômage (graphen°1) qui a affecté différemment les catégories sociales et les segments de la population active.

Graphique 1: Evolution du taux de chômage 1985-2019



Source : Etablis par nous-même sur la base des données de l'ONS, différentes années.

Depuis l'indépendance, le pays est confronté à un chômage de grande envergure et à une extrême précarité de l'emploi, problèmes qui ont été aggravés par la récession du milieu des années 1980. Le taux de chômage passe de 12% en 1985 à 18,1% en 1989 et poursuit son accroissement durant les années 90. Durant la période du PAS, les pouvoirs publics ont entamé une vaste opération de restructuration, de privatisation et de fermeture d'entreprises publiques et de compressions d'effectifs touchant surtout les ouvriers les moins qualifiés et ceux approchant l'âge de la retraite. Les mesures prises dans le cadre du PAS ont fortement contribué à la perte d'emploi avec un total de 405 000 postes de travail perdus [Musette & al, 2003]. Ceci a alimenté le chômage dont le taux a progressé régulièrement de 23,15% en 1993 à 26,41% en 1997 pour atteindre les sommets en 2000 avec un taux de 29,77%.

Depuis l'an 2001, nous constatons une tendance à la baisse du chômage grâce au contexte financier exceptionnellement favorable du pays. Cette aisance financière a permis aux pouvoirs publics d'impulser des politiques actives de création d'emploi. L'objectif déclaré est de ramener le taux de chômage au-dessous de 10% en 2010, objectif qui semble avoir été atteint selon le gouvernement. Mieux, le chômage baisse à 9,8% en 2013 avant d'entamer une tendance à la hausse à partir de 2015, fluctuant depuis autour de 11%. En 2019, le nombre des sans-emploi

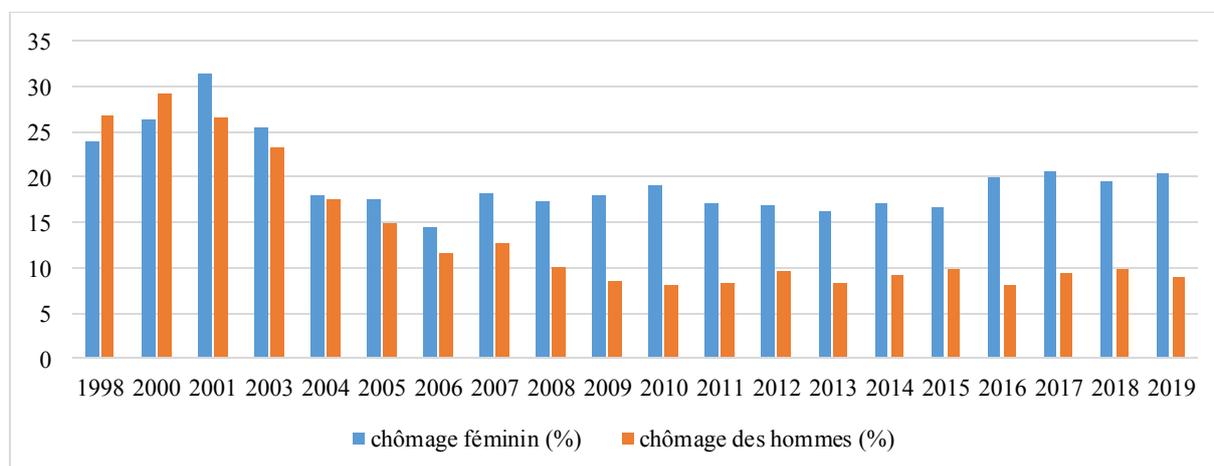
Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

est estimé à 1.449.000 personnes, ce qui donne un taux de chômage de 11,4%. Face au chômage, on assiste à des disparités assez significatives selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction.

3.1 Le chômage féminin

Les femmes se présentent de plus en plus sur le marché du travail dès la fin des années 1980 pour deux principales raisons. La première est la baisse du pouvoir d'achat des ménages ; le travail féminin est une réponse à la baisse du salaire réel de l'homme, la seconde est l'élévation du niveau d'éducation parmi les femmes [Rapport CNES, 2006]. Bien que durant les années 1970 et 1980, le taux de chômage féminin est sensiblement inférieur au taux masculin, cette tendance s'inverse au cours des années 2000 la persistance du chômage finit par affecter d'avantage les femmes que les hommes (graphique 2).

Graphique 2: Evolution du chômage par sexe



Source : Enquête ONS, Activité, emploi et chômage, différentes années.

En 2001, le chômage atteint 31,4% parmi les femmes contre 26,6% parmi les hommes. Puis il baisse rapidement à 14,4% en (contre 11,6% pour les hommes). Mais à partir de 2007 le chômage féminin connaît une hausse significative et atteint la barre des 20% en 2019 (contre 9% pour les hommes). La population féminine n'a donc pas bénéficié de façon égalitaire de la baisse du chômage récemment enregistrée et des opportunités de travail qui ont été créées.

3.2 Le chômage des jeunes

L'autre caractéristique du chômage en Algérie est qu'il touche en particulier la catégorie des jeunes. L'évolution du taux de chômage par âge se caractérise par des différences manifestes entre les âges, allant inversement des plus jeunes aux plus âgés comme le montre le tableau n°2 ci-dessous.

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

L'évolution du chômage juvénile durant les années 1990 indique la permanence des difficultés d'insertion des jeunes. En effet, le manque d'emploi atteint des sommets parmi les moins de 20 ans. En 1996, le chômage frappe presque 3/4 de cette catégorie de jeunes et la moitié de ceux de la tranche d'âge 20-24 ans. La situation semble s'améliorer à partir de 2001. Cependant les taux n'ont pas évolué de la même manière pour les différentes tranches d'âge. La tendance baissière du taux de chômage a mieux profité aux adultes âgés de plus de 40 ans qui présentent des taux inférieurs à 5%, au moment où le taux de chômage des jeunes chômeurs (20-24 ans) semble reculer progressivement, passant de 45,92% en 2001 à 21% en 2010 pour reprendre sa montée et atteindre 26,4 ans en 2019. D'autre part, chez les moins de 20 ans, le chômage baisse moins vite jusqu'à 2010, pour connaître par la suite une forte augmentation et se fixer 29,4% en 2019. A titre comparatif, dans les pays de l'Union Européen (UE) la sonnette d'alarme avait été tirée pour un taux de chômage de 10% chez les jeunes [CNES, 2006].

Tableau 2: Evolution du taux de chômage par groupe d'âge

Années	1996	2001	2004	2008	2010	2012	2014	2016	2019
- 20 ans	73,1	51,35	35,36	25,2	23,2	31,5	31,3	30,9	29,4
20-24 ans	57,6	45,92	31,02	23,3	21,0	26,5	23,2	25,7	26,4
25-29 ans	39,1	37,56	26,61	18	16,5	16,0	14,3	18,3	20,8
30-34ans	19,7	23,07	15,13	10,1	8,9	8,6	8,2	9,9	10,9
35-39 ans	11,9	14,79	9,00	5,5	4,6	6,5	6,6	5,4	7,2
40-44 ans	-9,9	11,21	6,21	3,0	2,8	4,4	4,7	4,4	5,5
45-49 ans	7,5	10,33	5,57	2,1	2,0	3,2	2,7	2,6	4,1
50-54 ans	7,6	11,79	4,19	2,2	1,7	2,1	2,1	1,9	3,7
55-59 ans	6,0	7,51	3,50	1,6	1,9	3,1	1,9	2,1	2,6
Total	32,7	27,30	17,65	11,3	10,0	11,0	9,8	10,5	11,4

Source : données de l'ONS, différentes années.

Malgré les efforts consentis par l'Etat au cours de cette dernière décennie, en vue d'améliorer la situation générale de l'emploi et faciliter l'insertion des jeunes, le chômage n'a pas diminué au même rythme dans toutes les catégories de la population, en particulier parmi les jeunes, ce qui constitue un facteur de pression important pour cette catégorie.

3.3 Le chômage selon le niveau d'instruction

En termes de niveau d'instruction, les études supérieures ne semblent pas constituer une protection majeure contre le chômage ou une voie qui facilite l'accès à l'emploi, au contraire, le chômage semble augmenter à mesure de l'avancement dans les études (tableau n°3).

Tableau 3: Evolution du chômage selon le niveau d'instruction (%)

	1995	2010	2014	2019
Sans instruction	7,3	1,9	3,1	3,0
Primaire	25,8	7,6	7,4	6,8
Moyen	29,9	10,7	11,7	11,8
Secondaire	20,7	8,9	8,9	10,6
Supérieur	4,4	20,3	12,6	17,4

Source : données de l'ONS, différentes années

On observe que le chômage diminue pour les populations non ou faiblement qualifiées au moment où celui des diplômés (du supérieur et du secondaire) augmente. La part des sans instruction a en fait chuté de plus de 7% en 1995 à 1,9% en 2010 pour connaître une légère hausse et se fixer à 3% en 2019. En parallèle, ceux avec un niveau d'étude supérieur (universitaire) font face à des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Le taux de chômage pour cette catégorie ne cesse de croître, il atteint plus de 20% en 2010. En 2019, il reste encore à un taux élevé de 17,4%. La structure de la population en chômage par niveau d'instruction révèle un approfondissement de l'inefficacité du système éducatif dans sa relation avec le monde du travail. Le système d'éducation et de formation se déconnecte de plus en plus du monde du travail, lequel absorbe plus facilement les demandeurs non qualifiés.

Section 2 : les dispositifs d'emplois d'attente

L'Algérie a réagi face au chômage croissant par l'instauration d'un programme de politiques actives de l'emploi, en s'adressant essentiellement aux jeunes qui ne réussissent pas à s'insérer sur le marché du travail. Ces mesures actives sont apparues sous deux formes : les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, les dispositifs d'emploi d'attente ou emploi à durée déterminée (CDD),

Les divers dispositifs d'emploi d'attente feront l'objet de cette section, alors que les mécanismes d'aide à la création d'entreprises seront traités dans la troisième section.

1. L'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG) :

IAIG est régie par le décret 94/336 du 24 octobre 1994. Ce programme s'adresse aux pères de familles d'âge actif ne disposant d'aucun revenu, et auxquels une indemnité de 3 000 dinars, à compter de Janvier 2001, est allouée mensuellement. En contrepartie, ils doivent participer à un chantier d'intérêt général, portant sur des travaux de maintenance des équipements et du patrimoine public. L'accès au programme se fait par demande de la personne auprès de son APC. Les participants à ce dispositif ont droit à l'assurance maladie par le Fonds de soutien aux catégories sociales défavorisées (FSCSD) [Arhab, 2010]. Les besoins exprimés dans le cadre de ce dispositif sont satisfaits globalement à hauteur de 70%. Les bénéficiaires des IAIG sont doublement désavantagées, d'une part, l'indemnité reste dérisoire puisqu'elle est utilisée par toute la famille du bénéficiaire qui ne doit disposer d'aucune ressource, et d'autre part la stagnation du montant alloué dans le cadre de ce dispositif depuis 2001 a entraîné une perte de pouvoir d'achat des participants de plus de 12% [CNES, 2006].

2. Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TPU-HIMO) :

Ce programme est lancé en 1997 dans le cadre du projet d'appui au filet social²⁵ financé par la coopération avec la Banque Mondiale, pour pallier les effets négatifs des mesures de libéralisation de 1990. Les objectifs qui lui sont assignés dans ce cadre sont la création d'un nombre significatif d'emplois de courte durée et la promotion de l'entrepreneuriat à travers le développement de micros entreprises. Les TPU-HIMO concernent essentiellement les activités d'entretien et d'exécution et des travaux publics au niveau des communes, qui ont un impact économique et social (les petits hydrauliques, l'agriculture/forêts et entretien de routes...etc.). Il cible les chômeurs sans qualification qui bénéficient d'une rémunération fixée au salaire minimal. Ce dispositif a permis la création de 138 000 emplois temporaires en 6 ans (1997/2002) dont 11 328 sont créés en 2000 [Hayef , 2002]. La part des bénéficiaires femmes dans ce programme est quasiment insignifiante.

²⁵ L'idée du filet social est apparue suite aux effets de déstabilisation sociale provoqués par les premières mesures de réformes de 1990. Il est engagé en Algérie par les pouvoirs publics dès 1992 en collaboration avec la Banque. Ce programme consiste à octroyer des indemnités et des allocations pour soutenir les catégories sociales les plus défavorisées. Il se compose d'une allocation forfaitaire de solidarité (AFS) versée aux personnes nécessiteuses du troisième âge et aux handicapés, et une indemnité d'activités d'intérêt général (IAIG) destinée aux jeunes chômeurs.

3. L'emploi Salarié d'Initiative Locale (ESIL) :

Ce programme a été introduit en 1990 dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ). Il s'adresse aux chômeurs sans formation de moins de 30 ans qui fournissent la preuve de recherche d'un emploi. Ce dispositif vise à insérer les jeunes chômeurs dans des postes d'emploi temporaires d'une durée qui ne dépasse pas 12 mois. Cela leur permet d'acquérir une formation ou une expérience de base pour augmenter leur chance de trouver emploi permanent. Les recrutés participent à la réalisation des travaux ou services, d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales pour une rémunération à 2500 DA par mois. En 2000, on compte 145 481 emplois créés dans ce cadre, dont 43% sont permanents, et on compte 39% de bénéficiaires femmes [Hayef, 2002]. En 2002, la capacité annuelle d'insertion temporaire était de 150 000 et 72 000 dont la proportion de femmes est de 40 % [Musette & al, 2003].

4. Le contrat de pré-emploi (CPE) :

C'est un programme destiné à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés pour lesquels le chômage est très élevé. Le dispositif a été mis en place en 1998. Il consiste en un placement dans le secteur public ou entreprise privée pendant une année, pouvant être prolongée de six mois au maximum avec une subvention totale de la rémunération pour la première année. Cette expérience vise à faire bénéficier les participants d'un savoir-faire et une qualification susceptible de le maintenir à son poste de travail ou de faciliter son accès au marché de travail. Les bénéficiaires sont des primo demandeurs diplômés de l'université ou techniciens supérieurs âgés de 19 à 35ans. Les rémunérations ont connu des revalorisations qui passent de 6000 à 8000 DA/ mois pour universitaires et de 4500 à 6000DA/ mois pour les techniciens supérieurs [Smahi, 2010]. Depuis son lancement en 1998 jusqu'à fin décembre 2000, ce programme a permis de placer, près de 22 000 diplômés dont 8% seulement à titre de permanents [Hayef, 2002].

Les programmes de création d'emploi dans le cadre du filet social, totalisent 3.270.433 emploi sur la période 2001-2011, mais il y a lieu de souligner qu'il ne s'agit pas d'emplois à proprement parlé mais plutôt d'emplois « d'attente » destinés à atténuer les difficultés des couches sociales les plus défavorisées [Benhabib. L, 2013].

Les premières tentatives de lutte contre le chômage (emploi direct ou subventions) semblent être insuffisantes et n'ont pas réussi à venir à bout du manque d'emploi et de la pauvreté. La faiblesse du niveau des indemnités versées comparativement à la dégradation du pouvoir

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

d'achat montre l'inefficacité d'un tel système de subvention dans la réduction de la pauvreté de la population ciblée. Ainsi, les transferts versés épuisent le budget de l'Etat puisque ces emplois ne sont pas productifs ce qui risque une stagnation voire une baisse des capacités de financement des dispositifs. De plus, les programmes d'insertion direct n'ont pas résolu le problème du chômage notamment des jeunes car les emplois sont de courte durée, c'est pour cette raison que l'Etat a pensé aider les demandeurs d'emploi à créer leur entreprise.

Section 3 : les dispositifs d'aide à l'auto emploi et la promotion de l'entreprenariat

Dans le cadre de la lutte contre le chômage et la promotion de la petite entreprise privée, le gouvernement a mis en place des structures étatiques d'octroi de micro-prêts permettant de promouvoir à l'auto-emploi des chômeurs. Les trois structures phares sont l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) qui s'inscrivent dans deux dynamiques, création d'entreprises et création d'emplois. Elles diffèrent en termes de montant de crédit qu'elles accordent aux chômeurs, de population cible et d'objectif social visé par l'Etat, mais elles fonctionnent toutes selon le même type d'organisation. Ces organismes comportent un accompagnement de l'entrepreneur, un prêt à taux bonifié et des exonérations fiscales en faveur du créateur d'entreprise.

Les structures de financement et d'accompagnement (ANSEJ, CNAC et l'ANGEM) apportent une part du financement et contribuent à l'accompagnement du promoteur et à la mise en place de son projet. L'Etat et les banques apportent l'autre part et le promoteur comble le reste. Le prêt bancaire est garanti par un fonds créé par l'État et la contribution personnelle des bénéficiaires au fonds est fixée dans ce cas à 1 % des crédits octroyés. Cinq banques sont impliquées dans le co-financement des micro-prêts avec les structures évoquées plus haut. Il s'agit de la Banque algérienne de développement rural (BADR), banque nationale d'Algérie (BNA), le crédit populaire d'Algérie (CPA), la banque de développement local (BDL) et la banque extérieure d'Algérie (BEA). Les jeunes promoteurs sont tenus d'adhérer et de cotiser aux fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs. Ce fond assure auprès des banques la garantie des crédits consentis par ces institutions aux promoteurs. En somme, la microfinance qui émerge en Algérie est fortement adossée au secteur bancaire public.

Le but envisagé par l'adoption de l'idée du microfinancement est de soutenir la création d'activité productive par les jeunes demandeurs d'emploi, les petits artisans et même à inciter

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

les femmes au foyer à travailler afin de contribuer à l'entretien des ménages. Nous résumerons les principales mesures prises en faveur de toutes ces catégories.

1. Les coopératives de jeunes

Des coopératives agricoles et industrielles ont été créées après l'Indépendance dans un enthousiasme partisan et patriotique pour sauver l'économie et la relancer. Au début de l'année 1990 A partir des années 90, d'autres coopératives ont vu le jour dans le but d'aider les jeunes à développer des activités sous forme juridiques de coopératives et leur offrir des opportunités d'insertion dans les limites des fonds disponibles au niveau du Fonds d'Aide à l'Emploi des jeunes (FAEJ). Le montant global d'un projet proposé dans le cadre des coopératives ne peut pas dépasser un 3 million de dinars repartis entre le FAEJ à hauteur de 30%, les banques et l'apport des participants à la coopératives (70%). La défaillance de ce programme a poussé l'Etat à le remplacer par celui de la microentreprise en 1996.

2. Le dispositif de l'appui à la création de la microentreprise par les jeunes

Le dispositif de création de micro- entreprises géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est lancé en 1997. Sa démarche s'inscrit dans la mesure de création d'activité et d'emplois durables. Il est destiné aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans titulaires d'une qualification professionnelle désireux de créer leur propre microentreprise. La limite d'âge est repoussée à 40 ans pour le gérant si le projet génère trois emplois au total. Seules les activités de production de biens et services sont éligibles (les activités commerciales sont exclues). La valeur des projets éligibles au dispositif ne doit pas dépasser 10 millions de DA ; le jeune bénéficiaire doit être capable de mobiliser un apport personnel déterminé pour le financement du projet. Le remboursement s'effectue sur 13 ans répartis en trois étapes. Durant les premiers 3 ans (différé) à partir de la création de l'entreprise, le promoteur est exonéré du remboursement. Il doit ensuite rembourser la banque en cinq ans et enfin, il remboursera l'ANSEJ durant les cinq dernières années.

Les projets créés dans le cadre de ce dispositif bénéficient de plusieurs avantages à savoir la bonification du taux d'intérêt bancaire, un prêt non rémunéré (PNR) de l'ANSEJ, création d'un fonds de garantie, accompagnement du jeune investisseur. Ainsi, le jeune promoteur est exonéré de la taxe foncière et des impôts (fiscaux et parafiscaux) lors de l'exploitation de son projet sur une période de 3 ans, 6 ans ou 10 ans selon la zone d'implantation du projet. Les microentreprises sont également exemptes des droits de transfert et des droits d'enregistrement pour tous les équipements importés.

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

Pour couvrir tout le territoire national, l'ANSEJ qui a été créée en 1996 dispose d'un siège, 11 centres régionaux et 48 antennes dans les wilayas. Elle est affiliée au ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale. L'ANSEJ a pour mission le soutien, le conseil et l'accompagnement des jeunes promoteurs à créer leur micro entreprise, mettre à leur disposition toute information économique, technique, législative, et réglementaire relative à leurs activités et le suivi des investissements réalisés par les jeunes. L'agence assure une formation interne sur les techniques de gestion d'entreprise au profit des jeunes promoteurs²⁶. Depuis sa création jusqu'à 2019, l'ANSEJ a financé un total de 381 427 projets dans différents secteurs qui ont permis de créer 910 297 emplois.

L'agence propose trois possibilités de financement. Le premier est celle du financement triangulaire qui se réalise par l'implication des banques qui participent pour une part au financement en cas d'acceptation du dossier, en plus de l'apport personnel du jeune promoteur et la troisième part du projet est financée par l'ANSEJ.

Tableau 4: Financement triangulaire

Niveau 1 : Montant de l'investissement ≤5.000.000 DA	PNR de l'ANSEJ 29%	Apport personnel 1%	Crédit bancaire bonifié à 100% 70%
Niveau 2 : Montant de l'investissement De 5.000.000DA jusqu'à 10.000.000DA	PNR ANSEJ 28%	Apport personnel 2%	Crédit bancaire bonifié à 100% 70%

La deuxième formule est le financement mixte qui est composée seulement, de l'apport personnel du promoteur (71 ou 72%) et du PNR accordé par l'ANSEJ, qui varie selon le niveau de l'investissement (28 ou 29%).

Tableau 5: Financement mixte

Niveau 1: Montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA	Prêt non rémunéré (ANSEJ) 29%	Apport personnel 71%
Niveau 2 : Montant de l'investissement : de 5.000.001 à 10.000.000 DA	Prêt non rémunéré (ANSEJ) 28%	Apport personnel 72%

La dernière possibilité offerte est celle de l'autofinancement avec un montage financier composé uniquement et entièrement de l'apport personnel du promoteur, c'est-à-dire que le promoteur se finance lui-même 100%. Ce type de financement est récemment introduit pour

²⁶<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej>

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

attirer les détenteurs de fonds et les inciter à investir dans des activités économiques et devenir des entrepreneurs. Le but affiché par l'Etat est de faire participer cette catégorie de promoteurs dans le processus de création d'emploi. De leur part, ces promoteurs accèdent à l'ANSEJ pour ce financement pour bénéficier des avantages procurés par cette agences (avantages fiscaux et parafiscaux, les formations en entrepreneuriat, ...).

Après la volonté prononcée par les pouvoirs publics de mettre en œuvre une stratégie nationale qui porte sur des programmes de formation et d'entraînement à l'entrepreneuriat au niveau du secteur de la formation professionnelle, l'agence ANSEJ a entrepris une série d'actions en collaboration avec l'université afin de sensibiliser et former les étudiants à l'entrepreneuriat, par des journées d'informations au sein des campus. Ces actions se résument en trois points [Tabet aoul Lachachi. W, 2009]:

- Universités d'été : dans un cadre conventionné, l'ANSEJ organise au sein de plusieurs campus d'universités des cycles courts de formation à la création d'entreprises en direction des étudiants en fin de cursus universitaire.
- Licence professionnelle sur la création d'entreprise : les réformes menées dans l'enseignement supérieur et visant l'insertion professionnelle des diplômés, ouvrent la voie au renforcement des partenariats existants entre plusieurs universités et l'ANSEJ.
- Méthode OIT : c'est une formation de formateurs. Six cadres de L'ANSEJ, représentant toutes les régions du pays, bénéficient de cette formation relative au montage de projets et à la gestion d'entreprise. Ces futurs formateurs vont dispenser ce programme à des porteurs de projets et des chefs d'entreprises.

3. Le dispositif du chômeur-créateur

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, la CNAC qui relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale est la pièce principale du dispositif de protection des salariés ayant perdu leur travail. Sa vocation est d'atténuer les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés issus de compression d'effectifs d'entreprises pour raisons économiques, décidés en application du PAS. A partir de 1994, elle met en application le régime juridique d'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des motifs économiques. Cependant, l'assurance chômage constitue une mesure passive contre la perte d'emploi. C'est ainsi qu'en 1998, la CNAC s'est vu attribuer une nouvelle mission dont l'objet est d'aider ses

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

allocataires à se réinsérer dans la vie professionnelle à travers des mesures actives qui sont : la formation et la reconversion, l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant.

Elle crée à cet effet un nouveau dispositif à partir de 2004, celui du chômeur-promoteur qui vient s'ajouter à ses missions originelles au titre de l'assurance chômage. Il s'adresse aux chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans, pour des montants d'investissement plafonnés à 5 millions de DA. Dès 2010, de nouvelles dispositions ont permis à cette catégorie d'accéder à ce dispositif qui est le financement de l'extension d'activités existantes en plus de la création d'entreprises, l'augmentation du montant global du seuil d'investissement qui est porté à 10 millions de DA ainsi que les bonifications sur les intérêts du crédit bancaire à 100%. Ce dispositif de financement inclut un système de prêt (prêt non rémunéré et prêt à taux bonifié), un fonds de caution mutuelle couvrant 70% des créances restants dues (en principal et intérêts compris) envers la banque, et un accompagnement de la CNAC.

Concernant l'exécution du programme du chômeur-promoteur, pour un objectif de départ fixé à 21 202 projets et 56 893 emplois pour la période 2008-2011, la CNAC a financé 32 605 microentreprises qui donnent lieu à la création de 67 094 postes de travail [Benhabib. L, 2013]. Depuis sa création jusqu'à 2019, elle a financé 147 500 projets dont 10,20% sont menés par des femmes, ce qui crée 310 398 emplois²⁷. Cependant, il faut préciser que ces projets sont projetés et pas forcément créés.

En 2014, une autre activité de la CNAC qui lui a été assignée par le ministère du travail c'est de mettre en œuvre un programme dénommé Ibtikari qui consiste en la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat de jeunes diplômés.

Ibtikari est un programme de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat des jeunes diplômés développé par le gouvernement algérien, à travers le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS), en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). Le programme Ibtikari a pour objectif de contribuer au développement économique du pays en répondant à la demande de création d'entreprises dans des secteurs stratégiques à forte valeur ajoutée. A travers le développement de l'activité entrepreneuriale, ce programme vise à favoriser la création d'emplois et la réduction du chômage parmi les jeunes diplômés. Ibtikari est un projet pilote qui vise à former et à accompagner 700 jeunes diplômés à l'entrepreneuriat. L'ambition du gouvernement algérien est de créer un programme phare qui, avec ses caractéristiques innovantes et un rigoureux

²⁷ Bulletin des PME N°35, Novembre 2019

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

processus de suivi et d'évaluation, pourra servir de modèle à la formation entrepreneuriale dans le pays²⁸.

4. Le dispositif du microcrédit

Le microcrédit est mis en place en 1999 comme un moyen de lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en s'adressant aux couches les plus vulnérables de la société à travers l'Agence du développement social (ADS). Ce mécanisme de financement consiste à organiser l'accès au crédit en faveur de toute personne âgée de plus de 18 ans souhaitant développer des petits projets d'une valeur comprise entre 400 000 et 1.000.000 DA. Il est orienté vers la promotion de l'auto-emploi et les petites activités économiques, à savoir le travail indépendant, le travail à domicile notamment pour les femmes au foyer, l'artisanat et les petits métiers et d'une manière générale, les activités de production des biens et services, à la limite de la microentreprise. Les bénéficiaires sont exonérés totalement de l'IRG, de l'IBS, et de la TAP pendant 3 ans de l'exploitation et 6 ans pour la zone à promouvoir.

Afin de le redynamiser, la gestion de ce dispositif a été transférée en 2004 vers une agence spécialisée, il s'agit de l'agence nationale de gestion des micro-crédits (ANGEM) qui dépend du ministère de la Solidarité sociale. Cet organisme a été créé suite aux recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du Micro crédit en Algérie » qui a regroupé un nombre important d'experts de la microfinance. A travers les actions de l'agence, les pouvoirs publics visent à soulager la pauvreté en mettant un microcrédit à la disposition des personnes défavorisées, faire reculer l'exclusion sociale, le travail informel²⁹ et le chômage, ainsi que la stabilisation des populations rurales dans leurs zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus. Enfin, elle développe l'esprit d'entreprise qui remplacera celui d'assistantat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes. Ses principales missions sont, la gestion du micro-crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ; soutenir et accompagner les promoteurs dans la mise en œuvre de leurs activités. L'ANGEM assure en théorie le suivi des activités réalisées par

²⁸ www.cnac.dz

²⁹ Emploi informel : Pour être considéré comme informel, un emploi doit impliquer une relation entre le travailleur et l'employeur qui ne soit pas soumise à la législation nationale sur le travail ou à l'impôt sur le revenu et ne bénéficie pas d'une couverture sociale ou de toute autre forme de prévoyance professionnelle. Son développement a de multiples causes : les procédures bureaucratiques, une taxation multiple et élevée, la rigidité des institutions du secteur formel, dont notamment le problème des droits de propriété.

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence³⁰. Deux formes de financement sont proposées tout en accompagnant les promoteurs dans la mise en œuvre de leurs activités : le financement mixte (ANGEM/promoteur) réservé soit à l'achat de matières premières d'une valeur comprise entre 40.000 et 100.000 DA ; ce dernier est remboursable entre 24 et 36 mois (7 mois de différé et 2 ans pour rembourser le crédit PNR). Le financement triangulaire qui réunit l'ANGEM, le promoteur et la banque dans le cadre d'un prêt à taux bonifié est destiné pour le financement des projets. Ce crédit dont le coût ne dépasse pas 1.000.000 DA, est accordé pour la création d'activité par l'acquisition de petits matériels ; matière première de démarrage et pour le paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Ce dernier a un délai de remboursement allant jusqu'à 13 années.

Le nombre de prêts accordés par l'agence depuis sa création jusqu'à 2017, est de 796 333 crédits, pour un montant global du financement accordés de 49 691 596 108,68 Milliard de DA, ce qui implique la création de 1 194 499 emplois³¹.

Conclusion

Le niveau de chômage élevé depuis plusieurs années notamment parmi les jeunes, reste l'un des défis les plus durs à surmonter pour l'Algérie. Le plan d'ajustement structurel présenté comme l'unique solution pour sortir de la crise économique ainsi que l'ouverture économique amorcée dès le début de la décennie 1990 ont été très coûteux sur le plan social et ont accentué la régression de l'emploi et la pauvreté.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont engagé un certain nombre de programmes successifs destinés à atténuer les effets négatifs du PAS. Cette volonté a donné naissance à des dispositifs d'insertion professionnelle à travers des Contrats à Durée Déterminée (CDD) ou des emplois d'attente (IAIG, TUP-HIMO, ESIL, CPE) en faveur notamment des jeunes primo-demandeurs d'emploi. Mais les emplois offerts par ces mesures demeurent pour l'essentiel temporaires et précaires, et ne débouchent pas sur la permanisation des personnes qui en bénéficient.

Pour pallier aux insuffisances des programmes d'insertion directe, trois agences (ANSEJ, CNAC et ANGEM) sont associées à l'aide à la création d'activités en encourageant l'esprit d'entreprise, non seulement parmi les jeunes, mais aussi parmi d'autres groupes sociaux avec l'objectif précis d'atteindre un taux de chômage inférieur à 10% entre 2009 et 2010. Cependant, pour apprécier l'amélioration de la situation de l'emploi, il ne suffit pas de

³⁰ <https://www.angem.dz/article/presentation/>

³¹ Bulletin d'information Statistique de la PME N°31, Edition novembre 2017

Chapitre 02 : L'introduction du microcrédit en Algérie

considérer la tendance à la baisse du taux de chômage enregistré à court terme suite à l'application de ces dispositifs de microcrédit, mais il faut également s'interroger sur la qualité et la durabilité de l'insertion réalisée dans ce cadre.

**Chapitre 03 : l'évaluation du
fonctionnement des dispositifs du
microcrédit en Algérie : cas de
l'ANSEJ et de l'ANGEM**

Chapitre 3

L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

L'attention portée à la problématique du chômage en Algérie a permis d'enclencher une véritable dynamique de développement de l'entrepreneuriat comme outil stratégique de création d'emplois, notamment par les jeunes diplômés à travers le mécanisme du microcrédit. En effet, des sommes importantes ont été débloquées par l'Etat pour assister les demandeurs d'emploi dans le cadre des différents dispositifs d'appui à la création des petites entreprises, avec l'aide des structures étatiques à savoir : l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC

Sur le plan de la création d'activités, l'ANSEJ et l'ANGEM enregistrent, officiellement des bilans positifs avec une progression appréciable du nombre de microentreprises financées. Conformément donc aux prévisions de l'Etat, les chiffres diffusés par ces structures semblent être cohérents avec les objectifs de départ, en l'occurrence un accroissement continu du nombre d'entreprises créées par les sans-emploi. Cependant, malgré ces efforts fournis pendant des années d'exécution, le chômage reste important notamment parmi les jeunes diplômés de l'université. Donc, l'appréciation de l'efficacité réelle des dispositifs de microcrédit ne devrait pas se limiter au nombre d'emplois créés ou de projets financés. La divergence des chiffres publiés avec la réalité du terrain concernant l'évolution du chômage et le développement de la microentreprise prouve l'échec des structures publiques dans l'application du dispositif du microcrédit.

Nous consacrons ce chapitre présenté en trois sections à l'évaluation quantitative et qualitative des dispositifs d'appui à la création d'entreprise gérés par l'ANSEJ et l'ANGEM. Nous nous baserons à cet effet sur les chiffres rendus publics par ces deux agences et les informations recueillies au cours d'une enquête que nous avons réalisée auprès de leurs antennes dans la ville de Bejaïa. La première section procédera à une évaluation statistique des activités de l'ANSEJ et de l'ANGEM depuis leur création. La deuxième sera consacrée à la présentation de la démarche et l'objectif de notre enquête. Enfin, dans la troisième section, nous présenterons notre les résultats de notre enquête de terrain.

Section 1 : Evaluation statistique des activités de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Cette section tentera de se faire une idée concrète sur l'évolution de l'opération du micro-crédit proposée par les agences ANSEJ et ANGEM qui depuis leur lancement jusqu'à l'année 2019, ont contribué au financement d'un total de 1. 270. 575 projets de création de microentreprise qui ont généré 2. 227. 492 emplois. A cet effet, nous analyserons les bilans d'activité de ces structures en nous basant sur les données extraites des sources administratives.

1. Evaluation chiffrée de l'ANSEJ

Le service du microcrédit encadré par l'agence ANSEJ est destiné aux jeunes chômeurs porteurs de projets dans différents secteurs d'activités afin de créer de l'emploi. Le tableau n°6 nous donne un aperçu sur l'évolution de l'activité de l'agence en termes de nombre de projets financés et de l'emploi créé en parallèle.

Tableau 6: Evolution des projets financés par l'ANSEJ de 1997 à 2016 et leur impact sur l'emploi

Année	Nb projet financés	Impact sur l'emploi	Année	Nb projet financés	Impact sur l'emploi
1997	69	386	2007	8 102	22 685
1998	7 210	23 735	2008	10 634	31 418
1999	14 725	39 260	2012	65 812	129 203
2000	10 359	28 735	2014	40 856	93 140
2003	5 664	14 771	2015	23 676	51 570
2005	10 549	30 376	2016	11262	22766

Source : ONS : L'Algérie en quelques chiffres 2016 & 2018

L'ANSEJ a enregistré depuis sa création des hauts et des bas dans son activité de financement de la microentreprise. Au début de son parcours en 1997, elle n'a financé que 69 projets ce qui a permis de créer 386 poste d'emploi, pour connaître une hausse au fil des années et enregistre en 1999 14725 projets financés ayant généré 39735 emplois. A partir de l'an 2000, elle a marqué une baisse significative de son activité pour passer seulement à 5664 financements accordés en 2003. En 2008, l'ANSEJ a enregistré une hausse dans projets financés qui s'élèvent à 10634 projets. Le maximum de projets financés et d'emplois créés a été atteint en 2012 avec 65812 projets et 129 203 postes de travail. Cela peut être justifié par les décisions du gouvernement annoncées en 2008 et en 2011 pour redynamiser les dispositifs de création d'activités [Benslimane, 2014]. En 2008, il a décidé de faciliter l'accès au crédit bancaire, améliorer les prestations par un accompagnement individualisé et le travail de proximité par l'extension du réseau de l'agence (ouverture d'annexes au niveau de certaines daïras et des

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

circonscriptions administratives). Ensuite, le gouvernement annonce sa décision en 2011 de revoir à la baisse l'apport personnel à 1% ou 2% du coût d'investissement, de relever le PNR³² à 29% ou 28% du coût d'investissement et ajouter trois PNR supplémentaires : PNR Cabinet groupé, PNR Véhicule atelier et PNR Location. En 2013 le gouvernement supprime les intérêts relatifs au crédit bancaire ; quel que soit le projet et la zone d'activité, le taux de bonification est généralisé et atteint les 100 %. En dépit de toutes ces facilitations, l'allègement du dossier administratif, et la réduction des délais de traitement en avril 2014, l'activité de l'ANSEJ a régressé à partir de cette même année. Elle a financé seulement 11262 projets et créé 22766 emplois en 2016. Ce recul peut être expliqué par la baisse des revenus pétroliers, induite par la chute des prix du pétrole de la moitié au quatrième trimestre 2014.

1.1 Répartition des projets financés par secteur d'activité

L'évolution de l'emploi et des projets financés par secteur d'activité est indiqué dans le tableau 7 qui rend compte de l'activité cumulée de l'ANSEJ depuis sa création jusqu'à 2019.

Tableau 7: Projets financés par secteur d'activité au 30/06/2019

Secteur d'activité	Projets Financés		Impact emplois	Nb Moy D'emploi	Montant D'investissement million de DA	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une microentreprise
	Nombre	%					
Agriculture	57 183	15	135 222	2	211 629	1 565 056	3 700 925
Artisanat	42 998	11	126 245	3	110 539	875 597	2 570 812
BTPH	34 282	9	99 590	3	131 999	1 325 426	3 850 393
Hydraulique	556	0	2 049	4	3 291	1 606 441	5 920 139
Industrie	26 740	7	77 133	3	125 739	1 630 165	4 702 300
Maintenance	10 271	3	23 663	2	27 925	1 180 139	2 718 880
Pêche	1 131	0,3	5 549	5	7 499	1 351 506	6 630 865
Profession Libérale	11 356	3	25 485	2	29 928	1 174 361	2 635 487
Service	108 003	28	251 301	2	350 995	1 396 713	3 249 867
Transport Frigorifique	13 385	3,5	24 132	2	33 767	1 399 269	2 522 761
Transport De marchandise	56 530	14,8	96 237	2	145 557	1 512 486	2 574 866
Transport De voyageurs	18 992	5	43 691	2	46 672	1 068 234	2 457 467
Total	381 427	100	910 297	2	1 225 545	1 346 314	3 213 054

Source : Bulletin d'information statistique n°35, Edition novembre 2019.

³² Prêt non rémunéré (PNR) : il représente la contribution de l'agence ANSEJ dans total du montant du microcrédit. C'est un prêt sans intérêts.

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Depuis sa création jusqu'à 2019, l'ANSEJ a financé 381 427 projets dans différents secteurs d'activité. Le nombre réel d'emplois créés par ces microentreprises n'est pas connu, mais si on accepte l'hypothèse d'une moyenne de 2 emplois par projet, l'emploi total s'élèverait à 910 297 nouveaux postes emplois. Le coût moyen d'un emploi est de l'ordre de 1 346 314 DA et celui d'une entreprise s'élève à de 3 213 054 DA.

Le tableau n°6 ci-dessus montre que le secteur des services est le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ. Sa part dans l'ensemble des PME créées depuis le lancement de ce dispositif jusqu'en 2019, est de 28%. Le secteur de l'agriculture vient en deuxième position avec 15% de l'ensemble des projets initiés, suivi de celui du transport de marchandises (14,8%), celui de l'artisanat (11%) et enfin le secteur BTPH (9%). Les autres secteurs (industrie, maintenance, transport de voyageurs, transport frigorifique, professions libérales, pêche et hydraulique) se partagent les 23% de projets restants.

1.2 Répartition des projets financés par secteurs d'activité et par genre

Le nombre de femmes créatrices d'activités ayant bénéficié du soutien de l'ANSEJ est de loin inférieur à celui des hommes comme le montre le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8: Projets financés par genre et par secteur d'activité au 30/06/2019

Secteur d'activité	Projets financés	Hommes	Femmes	Taux de féminité %
Agriculture	57 183	54 514	2 669	5
Artisanat	42 998	35 667	7 331	17
BTPH	34 282	33 489	793	2
Hydraulique	556	531	25	4
Industrie	26 740	22 852	3888	15
Maintenance	10 271	10 098	173	2
Pêche	1 131	1 115	16	1
Profession libérale	11 356	6 166	5190	46
Service	108 003	90 172	17831	17
Transport frigorifique	13 385	12 996	389	3
Transport de marchandise	56 530	55 821	709	1
Transport de voyageurs	18 992	18 511	481	3
Total	381 427	341 932	39495	10

Source : Bulletin d'information statistique N°35, Novembre 2019

Sur un total de 381 427 projets financés par l'ANSEJ, 374 932 ont été réalisés par des hommes et contre uniquement 39 495 microentreprises initiées par des entrepreneures femmes, ce qui représente un taux d'investissement féminin de 10%. Selon le secteur d'activité, il est

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

remarquable que les promotrices aient investi dans l'ensemble des secteurs soutenus par l'ANSEJ et plus particulièrement dans les activités relevant des professions libérales, les services, l'artisanat et l'industrie.

2. Evaluation statistique de l'activité de l'ANGEM

L'analyse statistique des bilans de l'agence ANGEM fait ressortir des résultats suivants :

2.1 Répartition des projets financés par type de financement

Le tableau 9 ci-dessous nous montre l'évolution des projets créés au 30/06/ selon, le type de financement choisi par les entrepreneurs, soit financement d'achat des matières premières à financement mixte ou financement triangulaire.

Tableau 9: Les crédits octroyés par type de financement 30/06/2019

Type de financement	Projets financés		Emplois créés
	Nombre	%	
Financement Achat de Matières Premières	804 254	90,45	1 188 651
Financement triangulaire « ANGEM-Banque- Promoteur »	84 894	9,55	128 544
Total	889 148	100	1 317 195

Source : Bulletin d'information statistique N°35, Novembre 2019

L'ANGEM a octroyé un total de 889148 crédits et créé de ce fait 1 317 195 emplois. Selon le type de financement, l'agence enregistre 804 254 projets d'Achat de Matières Premières (AMP) à financement mixte et 84 894 bénéficiaires d'un crédit bancaire sous la formule du financement triangulaire.

On voit donc que les promoteurs ont opté davantage pour le financement mixte qui représente 90% du total des crédits, pour la réalisation des projets ayant un coût pas très élevé. Ceci peut s'expliquer par la nature de ce dispositif destiné à financer de petites activités à domicile ou bien le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de démarrage tel que la matière première. Les 10% restants concernent le financement triangulaire qui nécessite l'intégration de la banque.

Section 2 : Présentation de l'enquête

Cette section a pour objectif de présenter le cadre méthodologique de l'enquête et les questionnaires élaborés afin d'apporter des éléments de réponses aux questions posées dans la problématique.

1. L'enquête : objectif et méthode

L'objectif principal recherché à travers cette enquête consiste à analyser le processus de financement des microentreprises en Algérie et faire ressortir les difficultés auxquelles font face les multiples acteurs impliqués dans ce processus pour pouvoir évaluer ensuite son efficacité en matière de réduction du chômage. Notre enquête a été réalisée par questionnaires sur le territoire ville de Bejaia pendant le mois de mars de l'année 2020. Nous avons ciblé les agences ANSEJ et ANGEM et les banques BADR, BDL, BNA, BEA et CPA. Ainsi, nous avons effectué des entretiens avec les personnels et quelques responsables de ces institutions pour obtenir des informations sur le fonctionnement des agences, le comportement des fonctionnaires vis-à-vis des promoteurs, la qualité de la prestation...etc.

L'enquête s'est déroulée avec tout le personnel des différents services des agence ANSEJ, ANGEM (service juridique, financier, communication, service des statistiques et de l'informatique, service de l'accompagnement, service du suivi, du recouvrement et du contentieux), ainsi qu'au niveau des sièges des banques concernées par le dispositif de microcrédit. Les questionnaires ont été bien reçus par les fonctionnaires qui ont consacré le temps nécessaire pour répondre à nos questions, y compris à celles jugées comme personnelles. Ils nous ont parlé de leur niveau d'instruction, de leurs expériences dans le domaine du microcrédit, de leur façon de procéder...

Lors des entretiens, nous avons proposé aux répondants d'enregistrer leurs réponses et cette idée a été bien acceptée, ce qui nous a aidés à conserver le maximum d'informations. De plus, nous avons fait appel aussi à la prise de notes quand les réponses sont brèves. La difficulté principale que nous avons rencontrée est le refus des banques de divulguer des données statistiques. Le personnel prétexte la confidentialité et la non disponibilité de ces informations pour justifier leur refus. Ils nous ont proposé comme solution de s'orienter vers les directions générales de chaque banque participant au processus de financement par le microcrédit, et de demander ces données, mais la situation sanitaire nous a empêchés de nous y rendre.

2. Le questionnaire et son traitement

Pour comprendre le fonctionnement des institutions en charge du micro financement et de déterminer les facteurs de blocage des dispositifs étudiés, nous avons utilisé deux questionnaires. Le premier est adressé aux agences ANSEJ et ANGEM, et le second est destiné aux banques. Nous avons opté pour des questionnaires de type ouvert dans lesquels sont incorporées aussi quelques questions directes. Pour ne pas alourdir les questionnaires et avoir

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

le maximum de réponses, nous avons veillé à ce que les questions soient administrées de la façon la plus claire et la plus courte possible.

Traitement des questionnaires

Nous avons choisi un traitement informatisé pour les données chiffrées obtenues par les questionnaires. Les statistiques sont opérées à l'aide du langage Microsoft Excel qui nous a permis de les dresser dans des tableaux et les schématiser sous forme de graphes et faire ressortir des réponses et des commentaires aux questions posées.

Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête

La présente section est consacrée à la présentation et l'analyse des données fournies par les structures publiques d'appui à la création de microentreprise. Nous y étalons les chiffres que nous avons obtenus de l'ANSEJ et l'ANGEM de la ville de Bejaia, puis nous procéderons à une évaluation qualitative des données obtenues et une interprétation des résultats de l'enquête.

1. L'évaluation quantitative

Les antennes de l'ANSEJ et de l'ANGEM de la ville de Bejaia offrent une palette de choix d'investissement aux jeunes promoteurs dans différents secteurs d'activités, à travers le dispositif du microcrédit. Les réalisations de ces agences en termes de projets et d'emplois créés, ainsi que l'effet de ces dispositifs publics sur la dynamique entrepreneuriale et la création de la petite entreprise seront présentées dans les prochains titres.

1.1 Réalisation de l'ANSEJ

L'évolution des projets créés par secteur d'activité est représentée dans le tableau 10 qui englobe les statistiques cumulées depuis la création jusqu'au 31/12/2019, ainsi que les projets financés par années de 2011 jusqu'à 2019.

Tableau 10: Les projets financés par secteur d'activité 2010-2019

Secteur d'activité	Depuis la création à 2010	%	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Depuis la création à 2019	%
Service	4169	55	1235	2906	592	333	183	141	62	47	94	9762	51
Artisanat	1081	14	149	323	254	209	118	27	4	2	9	2176	11

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Agriculture et pêche	832	11	65	100	109	100	77	34	11	8	5	1341	7
Industrie	568	7	83	187	156	369	285	107	25	85	85	1890	10
BTPH	786	10	243	524	448	416	397	188	44	51	51	3130	16,43
Profession libérale	171	2	21	56	79	95	45	64	26	90	100	747	4
Total	7607	100	1796	4096	1638	1522	1105	561	172	205	344	19046	100

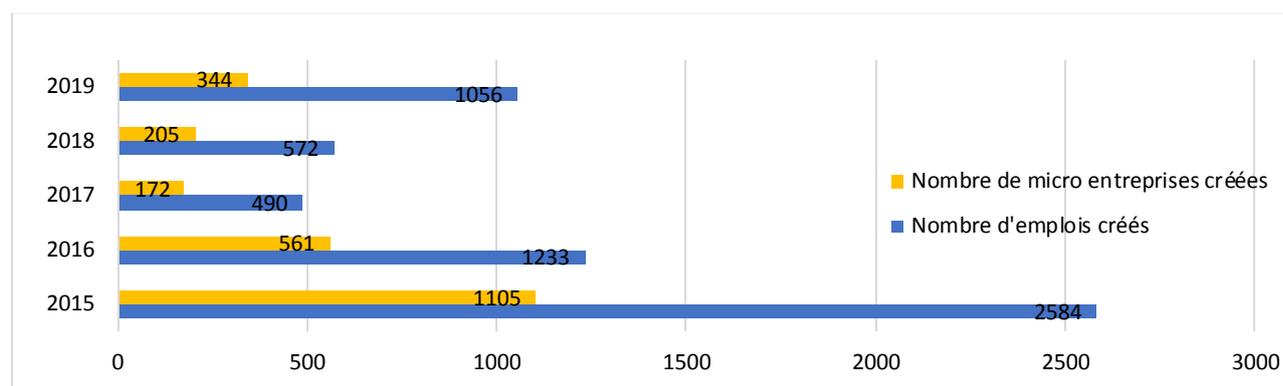
Source : établi par nos soins à partir des données de l'ANSEJ (ville Bejaia)

Nous pouvons clairement constater que le nombre cumulé de projets réalisés depuis la création du dispositif jusqu'à 2019 a atteint 19 046. L'ANSEJ semble avoir gagné en efficacité à partir de 2011 si l'on juge par le nombre de jeunes porteurs de projets accompagnés avant et après cette date. En effet, de 1997 à 2010, soit en 14 ans d'existence, elle a soutenu la création 7607 microentreprises contre 11 439 entre 2011 et 2019 (en 9 ans seulement). Autrement dit, la création annuelle moyenne de microentreprises était de 543 jusqu'en 2010 puis cette moyenne monte à 1271 entre 2011 et 2019. Cela peut être expliqué par l'allégement du dossier à déposer et la facilité d'octroi de crédit bancaire. Cependant, à partir de 2014, il a été enregistré une forte baisse du nombre de microentreprises financées dans tous les secteurs d'activité, cela est dû au manque de fonds en raison de la baisse du cours pétrolier qui dure depuis 2014 ainsi qu'à l'adaptation de nouvelles conditions, à savoir la nécessité d'avoir un diplôme ou une qualification pour les jeunes créateurs. Cette mesure a freiné la demande et donc la création de microentreprise.

Le secteur le plus dynamique et le plus attractif est celui des services qui représente 51% du total des projets financés suivi par celui du BTPH qui a connu une nette amélioration au fil des années et représente 16,43% de l'ensemble des projets jusqu'en 2019, soit une augmentation de plus de 6 points par rapport aux résultats de 2010. La part du secteur agricole dans le total des projets financés a fortement chuté, elle est passée à 7% du total des financements jusqu'en 2019, contre 11% en 2010.

L'évolution des emplois créés durant les dernières années est représentée dans le graphe 03 suivant :

Graphique 3: Nombre d'emplois et microentreprises créées par l'ANSEJ ville de Béjaia 2015-2019



Source : établi par à partir des données de l'enquête.

Sur la base de 2 emplois ou plus créés par chaque projet financé, le nombre d'emplois atteint 2584 emplois en 2015 créés par 1105 microentreprises dans les différents secteurs d'activités. En dehors du secteur du transport sous toutes ses formes, qui est désormais un secteur gelé³³ en raison de la saturation du marché suite à la forte demande par les jeunes promoteurs dans les années précédentes, une tendance baissière des emplois est enregistrée à partir de 2016. Nous remarquons de ce fait que la baisse du nombre de projets lancés, a une influence considérable sur le nombre d'emplois par une baisse importante allant de 2584 en 2015 à 490 en 2017.

La répartition par sexe des porteurs de projets financés dans le dispositif du microcrédit proposé par l'ANSEJ, antenne de Bejaia, on relève la faible part des femmes dans le processus de création de microentreprises. Le nombre de femmes promotrices représente moins du tiers du total des dossiers de projets financés dans la majorité des secteurs d'activité, (Tableau n°11). Le secteur dont lequel la femme entrepreneure occupe une place importante est celui des professions libérales. En effet, il est enregistré pendant la période de 2017-2019, plus de 50% des projets financés dans ce secteur sont menés par des femmes.

Tableau 11: Le taux féminin à l'ANSEJ antenne Bejaia 2015-2019

Secteur d'activité	Années et sexe du gérant												
	2015		2016		2017			2018			2019		
	H	F	H	F	H	F	Tx de féminité	H	F	Tx de féminité	H	F	Tx de féminité
Service	159	24	123	18	44	15	25,42	39	8	17,39	84	10	43,22

³³ D'après les données recueillies à partir de l'enquête, l'antenne de l'ANSEJ Bejaia n'a accordé aucun financement pour le secteur de transport qu'il soit de voyageurs, de marchandises ou frigorifique de 2015 jusqu'à 2019, du fait qu'il est un secteur gelé par l'État en raison de sa saturation.

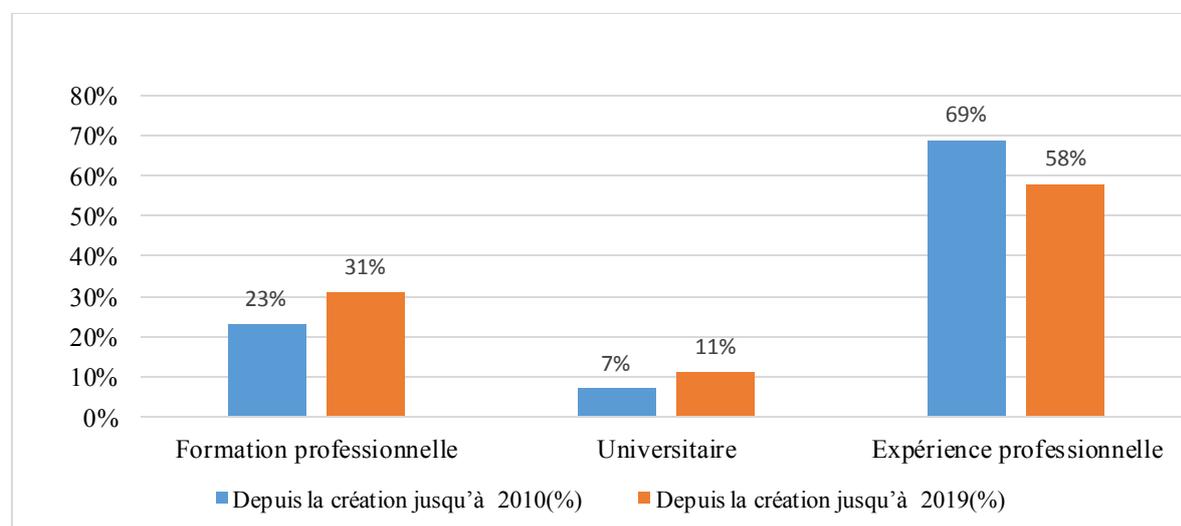
Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Artisanat	107	11	0	0	4	0	0	2	0	0	9	0	0
Agriculture	74	2	32	2	11	0	0	8	0	0	5	0	0
Industrie	264	21	99	8	19	4	18,18	19	6	24	70	15	17,86
BTPH	367	4	174	2	33	4	10,81	25	5	14,29	45	4	8,16
Pêche	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Profession libérale	30	15	38	26	13	13	52	43	47	51,69	49	51	52,58
Hydraulique	23	3	12	0	5	2	16,67	3	1	33,33	2	0	0
TOTAL	1025	80	503	58	134	38	42,16	139	66	57,34	264	80	34,69

Source : ANSEJ de la wilaya de BEJAIA.

Concernant l'évolution des projets financés par niveau d'instruction, les résultats obtenus par l'enquête du terrain sont présentés dans le graphe 04 suivant :

Graphique 4: Les projets financés par niveau d'instruction (%)



Source : fait à partir des données de l'ANSEJ ville de Bejaia

La répartition des projets financés par niveau d'instruction (graphe 4), met en évidence la prédominance des projets menés par des promoteurs qui ont une expérience professionnelle. Ils représentent 69% des bénéficiaires de crédit depuis le lancement du dispositif jusqu'à 2010 et 58% de l'ensemble des projets cumulé jusqu'à 2019. Les diplômés de la formation professionnelle occupent la seconde place dans le total des bénéficiaires de l'aide de l'ANSEJ, avec 23% pour le cumul en 2010, et une progression de 8 point pour atteindre 31% dans le cumul en 2019. Les promoteurs de niveau universitaire représentent seulement 7% des bénéficiaires du soutien de l'ANSEJ en 2010 puis atteint 11% pour le cumul de 2019

Selon ce qui ressort de nos entretiens avec le personnel de l'ANSEJ et notamment le chargé de la communication, la prédominance des personnes ayant une expérience professionnelle parmi les promoteurs est justifiée par le fait que ce niveau permet d'acquérir

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

suffisamment de savoir-faire, de compétences techniques et une maîtrise d'un métier ainsi que la connaissance du marché, ce qui constitue des éléments motivants à l'acte d'entreprendre. Ainsi, le chargé de la communication a signalé que la majorité de ces promoteurs qui ont des expériences professionnelles ont créé leurs microentreprises dans le même secteur dont lequel ils avaient acquis cette expérience. Cette catégorie de promoteurs est la plus facile à encadrer par l'ANSEJ parce qu'ils viennent avec une idée de projet à créer. Notons aussi que les promoteurs qui ont effectué une formation professionnelle soit pour renforcer leur niveau d'études universitaires, soit pour apprendre un métier sont bien présents à ce dispositif grâce à l'expérience qu'ils ont acquise lors de ces formations.

La faible participation des jeunes universitaires au dispositif du microcrédit est bien remarquable depuis son lancement, ce que le formateur de l'ANSEJ, explique par le faible rôle d'université en Algérie, qui est considérée certainement comme un pilier du développement économique, technologique et de l'entrepreneuriat dans un pays. L'Etat a lancé des programmes d'appui à la création de la microentreprise pour absorber le chômage notamment des jeunes diplômés par la promotion de l'entrepreneuriat, mais sans qu'il prépare le terrain pour réussir cette initiative. L'Algérie a ignoré depuis longtemps la nécessité de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de programme d'initiation à l'entrepreneuriat afin d'aider les créateurs à mener à bien leurs projets. Le formateur avance qu'il leur arrive souvent d'accueillir un diplômé universitaire porteur de projet mais qui n'arrive pas à exprimer son idée et sa volonté d'entreprendre. Cela est justifié par le fait qu'il n'est pas doté de connaissances de base qui lui permettent de comprendre et d'appréhender au mieux le projet et de développer un esprit entrepreneurial, ce qui le pousse à abandonner carrément son idée.

Le formateur nous a parlé de la volonté de l'Etat algérien de faire rapprocher l'université du monde de l'entrepreneuriat, qui s'est traduit par l'instauration des différentes actions en vue de promouvoir l'entrepreneuriat notamment à travers l'université. L'expérience qui a été évoquée par le formateur est celle prise par l'université en matière de formation pour les étudiants en collaboration avec l'ANSEJ, à laquelle il a participé comme formateur en gestion d'entreprise à l'université de Bejaia. Il a qualifié cette initiative comme un bon pas vers le développement de l'entrepreneuriat par l'université si elle était dotée de quelques actions pratiques dans le domaine, et si elle n'était pas interrompue pour des raisons non identifiées. Il a ajouté que la qualité des enseignements fournis par l'université, en matière notamment de formation en management, comptabilité, gestion d'entreprise, est inadéquate avec les besoins de l'économie et de la société.

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

1.2 Réalisation de l'ANGEM antenne de Bejaia

Depuis son démarrage jusqu'à 2019, l'ANGEM de Bejaia a contribué dans la création d'un total de 17045 emplois répartis en deux catégories : 14659 postes d'emploi sont nés par le financement d'Achat de matières premières (AMP) d'un montant qui n'excède pas 100.000 DA, les 2386 emplois restants sont générés par le financement triangulaire de petits projets d'Achat de matières premières et d'équipements pour le démarrage d'une microentreprise.

Le nombre d'emplois créés par les bénéficiaires de l'ANGEM antenne de Bejaia est en forte augmentation d'une année à l'autre. Cette forte évolution est justifiée par les enquêtes par plusieurs facteurs liés à l'assouplissement des démarches administratives, au soutien de l'engagement bancaire dans les projets menés, ainsi que à l'implication des femmes dans la vie entrepreneuriale. Au regard des statistiques de cette antenne, on note une participation appréciable de la femme au dispositif du microcrédit notamment à travers le développement des activités artisanales.

L'évolution du nombre de projets accompagnés par l'ANGEM antenne de Bejaia ainsi que le nombre d'emplois créés depuis sa création jusqu'à 2019 sont illustrés dans les tableaux 12 et 13 et les graphes 05 et 06 :

Tableau 12: Les statistiques de l'ANGEM 2005-2009 secteur AMP

Source : ANGEM antenne ville de BEJAIA

Tableau 13: Les statistiques de l'ANGEM 2010-31/03/2019 secteur AMP

Financement par secteurs d'activité 2005/2009	Achat de matière première de 40.000 à 100.000 DA										Total	Emplois créés
	2005		2006		2007		2008		2009			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Agriculture	3	0	40	0	73	9	129	56	503	61	874	874
Artisanat	3	6	14	70	23	177	88	571	96	750	1798	1798
Pêche	0	0	4	0	8	0	1	0	0	0	13	13
Services	1	0	0	0	1	3	10	2	8	3	28	28
Total des années	7	6	58	70	105	189	228	629	607	814	2713	2713
Total général	2713											

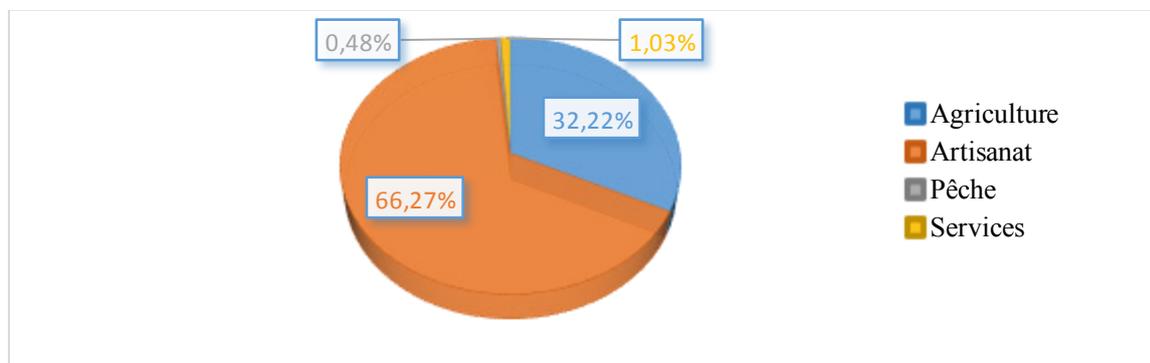
Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Source : ANGEM antenne de BEJAIA.

Financement par secteurs d'activités 2010/2019	AMP jusqu'à 100.000 DA										Total
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Agriculture	59	125	157	111	164	136	35	53	99	10	949
Artisanat	790	1218	1661	98	47	73	23	31	54	6	4001
Industrie	0	0	35	1131	1815	1408	291	854	1098	90	6722
Services	12	17	6	46	56	53	6	26	50	2	274
Total des années	861	1360	1859	1386	2082	1670	355	964	1301	108	11946
Total général	11946										

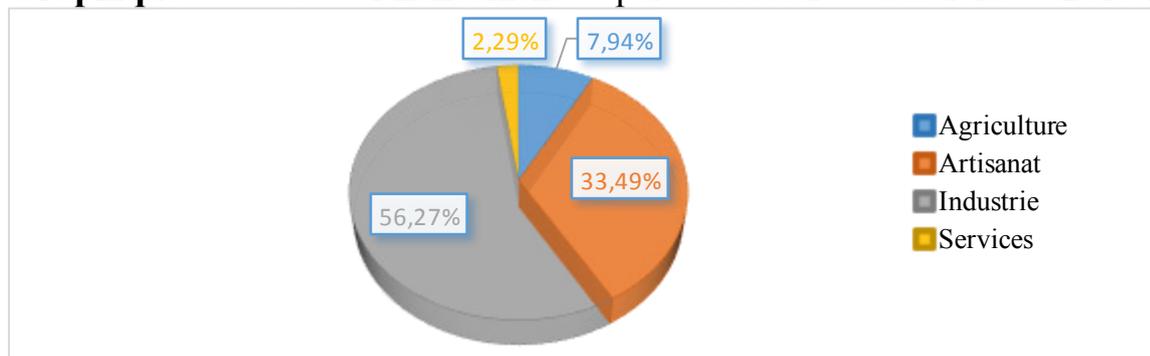
Le financement mixte pour l'achat de matières premières permet en général de créer un seule poste d'emploi, juste pour le bénéficiaire, donc sur la période 2005-2019, l'ANGEM a accordé 14659 micro-prêts qui se traduisent par la création d'un nombre équivalent d'emploi, soit 14662.

Graphique 5: Financement par secteur d'activité 2005-2009



Source : établi à partir des données du tableau n°12

Graphique 6: Financement par secteur d'activité 2010-2019



Source : établi sur les données de l'ANGEM, tableau n°13

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

La répartition sectorielle des projets financés inspire deux remarques, comme le laissent apparaître les graphes 3 et 4. En premier lieu, de 2005 à 2009, les deux secteurs les plus dynamiques sont l'artisanat qui accapare 66,2% des financements et l'agriculture (32,33%). Les secteurs des services et de la pêche n'absorbent que 1,03% et 0.48% respectivement. En second lieu, de 2010 à 2019 (graphe 4), la première différence est dans les secteurs financés qui ont changé. Ainsi, notamment l'industrie qui était complètement désertée de 2005 à 2009, prend la première place à partir de 2012 avec 56,27%, vient ensuite l'artisanat (33,49%), l'agriculture (7,49%), et enfin les services (2,29%).

Il faut signaler, que les facilités et absence de contraintes réglementaires et administratives suscite l'intérêt de diverses couches de la population à acquérir un équipement et / ou acheter de la matière première. Le faible taux des projets dans le secteur d'agriculture à partir de 2010 est dû peut-être au fait que les postulants ne s'intéressent pas à ce secteur, ou bien l'absence de moyen de production tels que la terre ou au moins un lieu où pratiquer par exemple l'élevage, l'apiculture ou autres. Les conditions de financement sont devenues plus complexes (avoir un terrain et avec une surface déterminée de la sorte qu'elle soit proportionnelle par exemple au nombre de tête de bovin) et la formalité qui démotive le fellah. Les intéressés par le dispositif du microcrédit vont plus vers les secteurs plus en moins faciles à financer comme l'industrie, l'artisanat et les services d'où le changement remarquable dans la répartition des financements par secteur d'activité. Donc le secteur d'agriculture mérite d'être prioritaire et doit s'insérer dans la politique de l'Etat en matière de développement rural.

D'autres statistiques fournies par ANGEM Bejaia concernant le financement triangulaire des projets de création de microentreprise sont présentées dans les tableaux n°14,15 et le graphe n°7 suivants :

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Tableau 14: Les statistiques de l'ANGEM 2005-2009 secteur AMP+ équipements

Financement par secteurs d'activités 2005/2009	AMP et équipements de 101.000 DA jusqu'à 1.000.000da										
	2005		2006		2007		2008		2009		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Agriculture	0	0	0	0	1	0	48	4	47	4	104
Artisanat	0	0	0	0	32	7	69	10	75	16	209
BTP	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
Industrie	0	0	0	0	0	1	0	4	0	4	9
Pêche	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	3
Services	0	0	0	0	17	2	75	8	53	9	164
Total des années	0	0	0	0	51	10	194	26	177	33	491
Total général	491										

Source : ANGEM de la ville de BEJAIA.

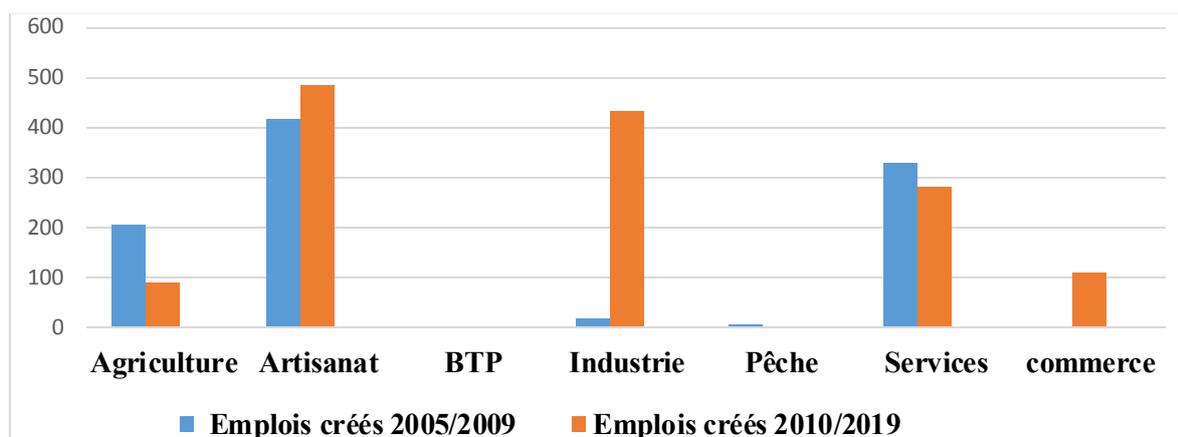
Tableau 14: Les statistiques 2010-31/03/2019 secteur AMP+ équipements

Financement par secteurs d'activités 2010/2019	AMP + équipements jusqu'à 1.000.00 DA										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Agriculture	6	1	3	9	18	6	1	2	0	0	46
Artisanat	75	30	54	51	9	6	4	7	6	0	242
BTP	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Industrie	0	0	1	20	52	30	34	39	35	5	216
Commerce	0	0	0	1	6	12	12	10	13	1	55
Services	11	4	7	14	16	13	20	25	29	3	142
Total des années	92	35	65	96	101	67	71	83	83	9	702
Total général	702										

Source : ANGEM de la ville de BEJAIA

Ces deux tableaux nous renseignent sur le nombre des microentreprises financées par des crédits triangulaires. Depuis son lancement en 2005 jusqu'à 2019, soit en 15ans, l'ANGEM de la ville de Bejaia a pu financer, un total de 1193 projets d'achat de matières premières et d'équipements pour la création de microentreprise. On peut observer une augmentation modérée du nombre de projets financés de 491 dans la période de 2005-2009 à seulement 702 projets pendant 2010-2019. La création annuelle moyenne de microentreprises depuis la création jusqu'à 2009 est de 98, et baisse à 70 dans la période 2010-2019.

Graphique 7: Nombre d'emplois créés dans les différents secteurs AMP+ équipements 2005-2019



Source : établi sur les données de l'ANGEM, AMP + équipements

Par le biais du financement triangulaire, l'agence ANGEM a permis de créer depuis sa naissance jusqu' 2019 un total de 2386 emploi dans différents secteurs d'activité. En comparant les deux périodes (2005-2009) et (2010-2019), on remarque que les secteurs artisanat et les services sont les plus actifs et contribuent pour la grande partie dans la création de nouveaux postes de travail. Pendant ce temps, le secteur de l'agriculture a connu un fort recul entre 2010et 2019 en terme de financement et donc d'emplois créés en parallèle pour être devancer par le secteur de l'industrie.

Cette présentation et analyse des données de l'ANGEM antenne Bejaia, montrent qu'elle a financé 15852 projets dans les deux modalités de financement mixte et triangulaire. Nous avons constaté ainsi la prédominance du financement d'achats de matières premières caractérisés par leurs petits montants et l'absence de l'apport personnel en plus de sa souplesse et se fait directement entre l'ANGEM et le promoteur. Par contre le financement triangulaire exige davantage de ressources, d'apport personnel et plus de démarches (banque- promoteur- ANGEM).

2. L'évaluation qualitative du dispositif du microcrédit

Afin d'examiner l'avenir du dispositif de microcrédit adopté il y'a plus de deux décennies, nous nous sommes entretenus avec les anciens hauts fonctionnaires à la tête des agences ANSEJ et ANGEM chargées de piloter ce dispositif et le personnel des banques partenaires (personnels du service de crédit). Cette partie analyse le processus de financement de la microentreprise par ces agences et les banques collaboratrices en s'appuyant sur des déclarations des enquêtés formulées à partir de leur fonction officielle actuelle ou de leur expérience passée

2.1 Les étapes de création de la microentreprise par l'ANSEJ et l'ANGEM

Les organismes d'accompagnement ANSEJ et ANGEM ont été créés pour soutenir et aider la microentreprise dans sa création et son développement par le chômeur. Ces organismes exigent plusieurs étapes et de conditions pour faire lancer un projet de création de microentreprise.

2.1.1 Les conditions d'éligibilité du promoteur

Les sans-emploi intéressés par cette démarche doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité exigées par ces structures : être âgé entre 19 et 35 ans avec possibilité d'étendre la limite d'âge à 40 ans pour accéder à l'ANSEJ et avoir plus de 18 ans pour bénéficier du service de l'ANGEM, être titulaire d'une qualification professionnelle ou posséder un savoir-faire reconnu en relation avec l'activité projetée, ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande, c'est-à-dire être chômeur et inscrit à l'ANEM et mobiliser un apport personnel.

2.1.2 L'accueil et l'information

Un premier contact du porteur du projet avec l'antenne ou l'annexe de l'ANSEJ et le l'ANGEM est primordial. Lors de ce premier rapprochement, il est accueilli par le chargé de la communication afin de l'informer sur les opportunités d'investissement et les avantages accordés par le dispositif. Les chargés de communication enquêtés au niveau de l'ANSEJ et de l'ANGEM préfèrent avoir un contact avec le promoteur avant qu'il commence les formalités administratives, pour discuter l'idée du projet, et parfois même pour orienter le demandeur vers l'activité qui lui conviendra. Le personnel du service communication doit être un expert pour bien accomplir sa tâche comme conseiller. Ainsi, il doit savoir communiquer et transmettre l'idée à toute personne qui se présente au niveau de l'agence, chaque un avec son niveau d'instruction et son âge. Et le but principal de cette communication est de pouvoir aider le bénéficiaire à mettre en cohérence ses qualifications et savoir-faire avec les opportunités offertes par ce dispositif pour construire à la fin de la rencontre une idée de projet réalisable.

Le chargé de cette fonction de communication trouve souvent des difficultés en contactant les différentes catégories ciblées par ce dispositif, en raison soit de leur faible niveau d'instruction et de l'esprit d'entreprise non développé, ce qui les empêchent de formuler et gérer l'idée de leur projet, soit parce que ces derniers sont mal informés sur ce dispositif, cela est justifié par le faible niveau d'information diffusée et de la non transparence des agences qui s'en chargent.

2.1.3 La formalité administrative

Une fois les conditions d'éligibilité sont vérifiées et le choix du projet est fait, le promoteur est tenu de constituer un dossier administratif qui est considéré comme une demande de participation au dispositif du microcrédit. Pour rendre ce dispositif plus accessible, les structures ANSEJ et ANGEM ont procédé ces dernières années à l'allègement de la formalité administrative exigée auparavant pour le promoteur, ce qui est un point positif du fonctionnement de ces organismes.

Le bénéficiaire de l'ANSEJ doit s'inscrire sur le site internet de l'agence « promoteur.ansej.org.dz », pour initier le processus d'inscription électronique en insérant toutes les données relatives à sa personne, ses associés si c'est le cas, et sa microentreprise. Le dossier complet contient : un formulaire imprimé à partir du site de l'ANSEJ et complété par le jeune promoteur, une facture pro forma auprès d'un fournisseur en collaboration avec l'ANSEJ, photo d'identité + Diplôme dans le domaine demandé, sauf si l'activité ne nécessite pas un savoir-faire. Pour celui qui sollicite le soutien de l'ANGEM, la procédure est allégée. Le bénéficiaire doit présenter le dossier administratif auprès de l'antenne ANSEJ ou de l'ANGEM de sa domiciliation.

2.1.4 L'accompagnement du promoteur

Après inscription et dépôt du dossier demandé, une démarche d'accompagnement à la création de la microentreprise est lancée pour permettre au jeune entrepreneur d'assurer avec plus d'efficacité ses premières fonctions. L'accompagnateur suivra le jeune promoteur jusqu'à la réalisation du projet.

Nous avons pu remarquer lors de notre enquête au niveau des agences ANSEJ et ANGEM, que la fonction du chargé d'accompagnement se limite à réexpliquer pour le promoteur le parcours de l'accompagnement défini par la réglementation, et faire une description précise de l'activité envisagée. Il procède ainsi à la structuration et au traitement du dossier, pour vérifier l'adéquation Porteur de projet / Projet et valider ses qualifications et ses acquis professionnels. L'accompagnateur est également tenu de recevoir toutes les réclamations du promoteur et les difficultés auxquelles il fait face par rapport aux fournisseurs, le matériel acquis... Il aborde en outre, l'étude technico-économique en recueillant toutes les informations nécessaires concernant les équipements à acquérir, l'implantation du projet notamment l'environnement de la microentreprise, l'étude financière afin d'apprécier la rentabilité du projet et l'étude du marché pour vérifier l'adéquation produit / Marché.

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

Selon les enquêtés, l'étude du marché n'est pas réalisée par un agent spécialisé en ce domaine. Elle est effectuée par le service d'accompagnement et de l'écoute sociale. Ce qui montre le manque d'importance montré pour cette étape qui constitue une phase primordiale dans chaque projet de création d'entreprise et qui assure la réussite de cette dernière.

2.1.5 Évaluation du projet

Le promoteur doit à cette étape présenter son projet au niveau du Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF) pour étudier et prendre une décision par une validation, ajournement ou rejet du projet. Cette nouvelle procédure est mise en application à partir de l'année 2017. Le promoteur passe un entretien individuel avec le comité qui est composé d'un juriste de la direction générale de l'agence (ANSEJ ou ANGEM), de l'accompagnateur au niveau de l'antenne, d'un représentant de l'antenne et des délégués des banques partenaires. Durant l'entretien, le promoteur est tenu de répondre sur un ensemble de questions posées pour défendre son projet et convaincre les membres du comité de le valider. Les questions portent essentiellement sur les motivations du jeune par rapport à son idée de projet, son plan d'action pour réussir sa microentreprise. A travers cet entretien, le comité examine l'adéquation entre le savoir et le savoir-faire du jeune dans le métier à entreprendre et les pièces justificatives (diplôme, attestation...) fournis dans le dossier administratif, dans le but de détecter les cas de falsification des documents par le demandeur.

Durant l'entretien au niveau de l'ANGEM, le formateur a témoigné que dans la majorité des projets présentés au CSVF, l'accompagnateur de l'antenne prend la responsabilité de défendre le projet devant les juristes et les délégués de banques à la place du promoteur, en raison de l'incapacité de ce dernier de les convaincre. Cela assure au promoteur d'avoir le financement de son projet.

A la fin de la séance d'entretien, un PV sera établi par le CSVF qui porte trois décisions possibles : cas de validation, cas d'ajournement³⁴ et/ou cas de rejet³⁵. L'objectif de cette nouvelle procédure d'entretien, selon les enquêtés, est d'apprécier le dispositif du microcrédit et bien sélectionner les projets réalisables et qui donnent naissance à des microentreprises rentables qui durent dans le temps. Ainsi il permet d'éliminer les mauvaises intentions qui

³⁴ Dans le cas d'ajournement le promoteur peut représenter le projet une autre fois après la levée des réserves émises par le comité.

³⁵ Dans le cas de rejet il y'a une possibilité de présenter un recours dans un délai de 15 jours après notification de la décision de rejet du comité.

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

induisent des cas de non remboursement et de détournement d'argent et son utilisation pour d'autres finalités.

2.1.6 Accord bancaire et la création juridique de la microentreprise

A la clôture de l'entretien avec tous les porteurs de projet, et la délivrance des attestations d'éligibilité de la part du comité qui seront signées par le directeur d'antenne, les délégués de banques se réunissent le même jour et partagent entre eux les projets à financer. Selon l'enquêtés, il n'y a pas des critères sur lesquels les banques se basent pour effectuer leurs choix des projets à financer. Ainsi, les banques partenaires n'ont pas le choix de favoriser un secteur d'activité par rapport à un autre. Les secteurs d'activités soutenus par le dispositif du microcrédit sont énumérés par le pouvoir publics. L'enquêté avance ainsi que la banque ne refuse généralement jamais un projet, si l'agence l'accorde, elle fera pareil. La banque peut rejeter un dossier dans quelques cas seulement : si le jeune promoteur a bénéficié d'un autre crédit ailleurs ou encore en cas de non acceptation du diplôme.

Le dossier du promoteur sera transmis à la banque par un représentant de l'agence (financement triangulaire) pour l'obtention de l'accord bancaire. Le délai du traitement du dossier par la banque ne dépasse pas 60 jours. Dès notification de l'accord bancaire, le promoteur est tenu de procéder à la création juridique de sa microentreprise. Il se rapproche ensuite de sa banque pour négocier les conditions de prêt en matière de la durée du crédit et l'élaboration d'un échéancier de remboursement du prêt bancaire.

A partir de l'enquête mené au sein des banques et les réponses des enquêtés, il ressort que les banques collaboratrices avec les structures ANSEJ et ANGEM ne disposent pas d'un département spécialisé en microfinance, et considèrent le microcrédit comme étant la tâche la plus facile à gérer, simple formalité et qu'un nouvel employé peut s'en charger. Le microcrédit est intégré dans le système bancaire comme toute autre activité traditionnelle exercée par la banque. La gestion du microcrédit obéit aux mêmes critères que les autres opérations bancaires.

2.1.7 La formation du promoteur

Avant le financement du projet, le promoteur doit obligatoirement suivre une formation sur les techniques de gestion de sa microentreprise ; cette formation est assurée en interne, par les formateurs des agences ANSEJ et ANGEM. L'objectif envisagé par ces formations est d'augmenter les chances de réussite du projet par le renforcement des capacités du porteur de projet en matière de négociation commerciale ; gestion des contrats et gestion d'entreprise.

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

L'antenne de l'ANSEJ de Bejaia élabore des programmes de formation avec l'aide d'un formateur qui anime des séances de formation accélérée en 2 jours et parfois 1 jour pour expliquer aux jeunes promoteurs toutes les notions de base de l'entrepreneuriat et un maximum de techniques en gestion d'entreprise. Ces séances sont jugées par le formateur comme très insuffisantes pour développer les notions de l'entrepreneuriat chez les nouveaux créateurs de petites entreprises.

Au sein de l'ANGEM, trois formateurs organisent des cycles de formation au profit des promoteurs. Deux types de formation sont proposés : la première en gestion de la très petite entreprise (TPE) qui dure 4 jours, elle est destinée aux créateurs de projets de microentreprise pour leur permettre de bien mener et réussir leurs entreprises. La deuxième se fait en 3 jours au profit des bénéficiaires du financement des projets d'Achat de Matières Premières. Elle est dénommée Education financière globale.

De l'avis des formateurs, les formations assurées par les deux structures peuvent être considérées comme une bonne pratique et encourageantes pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les promoteurs vu la gratuité et la richesse des informations offertes par les formateurs mais elles restent insuffisantes pour contribuer à la réussite d'une microentreprise. Le domaine de l'entrepreneuriat et de la gestion d'entreprise ne peut pas être maîtrisé en 2 jours.

2.1.8 Financement du projet

Après la création juridique de la microentreprise chez le notaire et la finalisation des procédures administratives (administration fiscale, inscription au registre de commerce, à la chambre d'artisanat, à la chambre d'agriculture), les organismes ANSEJ ou ANGEM avec la banque partenaire (pour le financement triangulaire) procèdent au financement du projet.

En premier lieu, le promoteur doit verser 1% du coût du projet au fonds de garantie des risques de non remboursement du crédit au titre de souscription au fonds de garantie, lequel doit lui remettre un reçu pour débloquer l'opération de crédit au niveau de la banque. Cette étape est obligatoire pour les financements triangulaires. Le promoteur est tenu ensuite de verser son apport personnel dans un compte ouvert au niveau de sa banque domiciliaire, et par conséquent peut prétendre à la totalité du crédit bancaire mentionné sur la décision d'octroi et le prêt non rémunéré (PNR). Cette étape est primordiale dans les deux types de financement mixte et triangulaire (les montants et les pourcentages sont définis dans le chapitre 2 précédent).

Depuis le lancement des programmes d'appui à la création de la microentreprise, les taux d'intérêt sur les prêts bancaires sont soutenus par l'Etat. Le pourcentage de bonification des

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

intérêts varie selon le secteur d'activité. En Juillet 2013, la décision a été prise de bonifier les intérêts à 100%. En ordonnant aux banques publiques de s'impliquer davantage dans l'octroi du microcrédit, l'Etat prend en charge toutes les couvertures de charges issues de l'application des taux d'intérêts bonifiés. Cette procédure est jugée par certains fonctionnaires des agences comme un avantage qui intéresse les jeunes et les encourage à utiliser ce dispositif et changer leur situation, d'autres, considèrent que la décision de bonification est juste un moyen d'absorber les tensions sociales et gagner la confiance des jeunes, donc pour eux c'est une décision politique. Du point de vu des banques, le micro-crédit que le gouvernement leur demande d'intégrer à leurs services est en contradiction avec l'objectif de rentabilité exigée de ces institutions financières qui doivent faire preuve de rigueur en matière de gestion des crédits et de respecter des règles prudentielles en matière d'octroi de crédits. Elles se plaignent du taux élevé d'impayés de la part des bénéficiaires malgré cette procédure de bonification des taux d'intérêt. L'enquête de la banque explique cette situation soit par les difficultés en trésorerie auxquelles font face souvent les TPE créées ; il s'agit donc d'un risque lié à l'activité financée. Une seconde explication avancée est le refus du promoteur de rembourser son crédit. Dans ce cas, la banque fait face aussi au risque lié au promoteur lui-même, parce que le microcrédit est perçu par les bénéficiaires comme une aide de l'Etat sans obligation de remboursement.

Il faut remarquer entre autre que l'apport en garantie physique aux prêts consentis n'est pas exigé, et les demandeurs du crédit sont obligés de cotiser au fonds de garantie qui leur permet de surmonter les contraintes bancaires de financement. Le fond de garantie couvre, à la diligence des banques et établissements financiers concernés, les créances restantes dues en principal.

La banque ne peut recourir à l'hypothèque, de quelque nature que ce soit, ou à toute autre garantie non conventionnée à l'exception des garanties suivantes :

- Le nantissement des équipements et matériels, objet du financement bancaire, au premier rang, au profil de la banque et au second rang, au profit de l'ANGEM ;
- Les gages du matériel roulant ;
- L'assurance tous risques sur les équipements et matériels.

Dans le processus de remboursement, la banque est prioritaire et vient par la suite le remboursement de l'agence ANSEJ ou ANGEM. Le crédit bancaire s'étale sur une période de 5 à 8 ans (crédit à moyen et à long terme), ce qui est un avantage pour le promoteur. Le

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

remboursement du prêt bancaire s'effectue trimestriellement pour ceux de 5 ans et semestriellement pour les crédits de 8 ans. Pour les structures ANSEJ et ANGEM, il se fait en signant des billets à ordre (le bénéficiaire de l'ANSEJ rembourse chaque semestre sur 5 ans donc il signe 10 billets à ordre). En cas de retard ou de non remboursement, l'ANSEJ ou l'ANGEM et les banques partenaires suivent une démarche pour récupérer les fonds octroyés et la banque garde toujours la priorité de réaction.

La banque procède en premier lieu aux pénalités de retard, elle envoie au promoteur des pénalités de retard d'un taux de 2% précontentieux, qui seront accumulées à chaque fois le promoteur n'accepte pas de rembourser (étape contentieuse). En cas de non remboursement, le promoteur recevra des mises en demeure pour l'avertir. En dernier lieu, la banque fait appel à la justice par voie d'huissier. La banque transmet le dossier à la justice, et réagira par la suite selon sa décision. Grâce au gage et le nantissement que la banque prend comme garanties, elle peut saisir le matériel et le véhicule du promoteur.

L'ANSEJ confie ses cas de non remboursement au service juridique, alors que l'ANGEM qui ne dispose pas de ce service, confie cette tâche au service de recouvrement. Ces structures sont au second rang dans la saisie du matériel après les banques. Les antennes de l'ANSEJ et de l'ANGEM de Bejaïa enquêtées assurent que la Wilaya de Bejaïa occupe les premières places en termes de remboursement ; elles enregistrent parfois des taux de remboursement de 90%

Concernant l'apport personnel, il est exigé parmi les conditions qui permettent aux bénéficiaires de postuler au microcrédit. La situation est différente pour les deux types de microcrédits et l'apport varie suivant le coût du projet. Pour les promoteurs sollicitant l'ANSEJ et qui optent pour un financement mixte ANSEJ/Promoteur, il doit mobiliser un apport très élevé qui représente 71% à 72% du coût du projet. Ce taux pose une contrainte financière aux bénéficiaires, du fait qu'ils sont chômeurs. Cet apport personnel est allégé dans le financement triangulaire, il est de 1% à de 2%. C'est un taux certes, très faible par rapport au montant total, mais pour un individu en situation de chômage, il constitue une charge.

Au niveau de l'ANGEM, l'apport personnel exigé est plus faible en comparaison avec celui de l'ANSEJ en raison du faible montant octroyé par cette agence qui accepte les candidats disposant d'un revenu trop faible pour répondre à ses exigences. Le seuil minimum des fonds propres est de 1% au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage. Cet apport n'est pas exigé dans le cas de l'achat de matières premières.

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

De toute manière, quelles que soient les conditions socio-économiques des candidats au prêt, l'apport personnel peut s'avérer une contrainte financière.

2.1.9 La réalisation du projet et l'entrée en exploitation

Après la finalisation des procédures concernant le financement du projet, il y a lieu d'acquiescer et d'installer les équipements pour le démarrage de l'activité. Durant cette étape, le promoteur est toujours accompagné pour pouvoir réaliser le projet dans les meilleures conditions et les meilleurs délais. L'accompagnateur doit entretenir une relation régulière avec le porteur de projet par des visites pour constater l'état d'avancement de la réalisation du projet et préconiser les mesures à prendre. L'accompagnement est nécessaire pour aider le porteur de projet dans ses démarches pour l'acquisition des équipements en matière de : modalités de paiement, respect des délais de livraison, conformité des équipements aux références techniques, réception des équipements. A partir de 2015, l'ANSEJ crée un service de suivi qui se charge de vérifier sur le terrain la conformité de la facture des équipements acquis et dresse un PV de conformité. Cette opération est réalisée par un agent de l'ANSEJ qui est accompagné d'un huissier de justice

Cette étape est également réalisée par l'ANGEM même si cette dernière ne dispose pas d'un service de suivi, elle délivre un PV de conformité dans la première visite sur le terrain dans le cas de réception du matériel.

La dernière étape est celle du démarrage de l'activité de la microentreprise lors de laquelle, le porteur de projet devient un entrepreneur qui doit désormais prouver ses capacités de gestion d'entreprise dans un environnement concurrentiel. Pendant cette phase, l'accompagnement de l'entrepreneur est important pour lui permettre de faire face à une concurrence accrue, et l'aider à surmonter les contraintes de gestion. Ainsi, même après le démarrage de la microentreprise, l'accompagnateur doit suivre le créateur d'entreprise en veillant à la pérennité et au développement de son activité.

Cependant le suivi effectué par l'ANSEJ et l'ANGEM n'est pas suffisant et l'accompagnement de la microentreprise n'est pas assuré. Ainsi, à partir de la réception du matériel, l'ANGEM rend une dernière visite à l'entrepreneur et établit un PV de démarrage et elle ne revoit plus le promoteur jusqu'à l'échéance de remboursement c'est-à-dire après 8 ans. Pour sa part, l'ANSEJ effectue un suivi à différentes périodes :

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

-Après 2 mois de démarrage de la microentreprise, un agent de l'agence fait une visite de constat de démarrage pour vérifier si elle est en activité, et établit un PV de démarrage et un PV d'exonération d'impôts en faveur de l'entreprise.

-Après 11 mois, l'ANSEJ programme une sortie sur le terrain pour diagnostiquer la situation de la microentreprise et s'assurer que le jeune entrepreneur n'a pas détourné l'argent ou vendu le matériel ou bien changé d'activité.

-La dernière visite est annuelle.

A la clôture de la phase du suivi, l'agence ne rencontre plus le promoteur qu'après 8 ans pour le règlement de ses échéanciers, ce qui augmente plus le taux des impayés et de non remboursement.

Conclusion

Notre étude au niveau des agences ANSEJ et ANGEM antennes de Bejaia, nous permet de constater que les résultats du dispositif du microcrédit à la ville de Bejaia en terme de création d'emploi et le développement des petites activités économiques dans divers secteurs, est presque le même que celui relevé au niveau national.

Pour ne pas trop ignorer le rôle du microcrédit, on peut dire que grâce à ce dispositif, la wilaya de Bejaia ainsi que toute l'Algérie dispose d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs qui se caractérise essentiellement par sa jeunesse, sa diversification et enfin par l'implication de la gente féminine dans la création des petites activités génératrices de revenus. Cependant, contredisent les résultats réalisés sur le terrain les chiffres officiels, où beaucoup de jeunes vivent au chômage depuis très longtemps y compris les jeunes diplômés universitaires qui sont de plus en plus touchés par ce fléau. En outre, la participation des femmes à la création d'entreprises reste insignifiante.

Les importantes dotations budgétaires allouées pour encourager l'investissement générateur d'emplois dans le cadre du microcrédit ne sont pas accompagnés d'une véritable démarche entrepreneuriale efficace notamment en matière des secteurs d'activité financés par les agences ANSEJ et l'ANGEM. Cela a permis de créer des emplois de court terme à cause et la non durabilité des microentreprises créées, ainsi que le développement d'activités non économiques sans contrepartie réelle (comme le secteur des services).

L'adoption par les pouvoirs publics algériens de programmes d'encouragement des jeunes à s'impliquer davantage dans le secteur de la micro entreprise, n'a pas donné les résultats

Chapitre 03 : L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM

escomptés. Tout ce processus qui est assuré par l'État souffre de plusieurs lacunes notamment en matière d'accompagnement, de suivi et notamment de l'existence de pratiques bureaucratiques de la part notamment les banques qui n'arrivent pas à s'adapter à l'approche de la microfinance.

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

Chapitre 4

Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

Le travail d'enquête et les données officielles présentés dans le chapitre précédent ont permis de constater que l'impact des principales mesures d'aide à la création d'entreprise en Algérie est considérable sur le plan quantitatif mais demeure insuffisantes d'un point de vue qualitatif. Globalement, le dispositif de microcrédit introduit par le biais de l'ANSEJ et de l'ANGEM pour encourager l'initiative privée et l'esprit entrepreneurial et concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement et de création d'emplois, ont contribué à atténuer le chômage. Cependant, ces résultats restent insuffisants au regard du nombre important de demandes d'emploi qui viennent s'ajouter annuellement au rang des chômeurs.

Ce constat révèle une série de contraintes et difficultés qui sont riches d'enseignements pour réfléchir aux évolutions nécessaires. Dans ce dernier chapitre, nous évoquerons les principales limites du microcrédit tel qu'il est mis en œuvre en Algérie (section 1), puis nous présenterons quelques mesures qui peuvent aider à améliorer l'efficacité de ce mécanisme (section 2).

Section 1 : Les limites du microcrédit

Les chapitres précédents montrent clairement que le mécanisme du microcrédit manque d'efficacité en raison de différentes insuffisances dans sa mise en œuvre que nous présentons dans cette section.

1. Absence d'institutions de microfinance (IMF)

La principale limite de l'application du microcrédit en Algérie est bien évidemment l'absence d'institutions spécialisées en microfinance, ce qui peut être considéré comme la source de plusieurs autres dysfonctionnements de ce service financier destiné aux chômeurs et aux pauvres.

Depuis son instauration jusqu'à aujourd'hui, le microcrédit a été l'affaire des institutions publiques, à savoir les organismes administratifs (ANSEJ, ANGEM, CNAC) qui sont en charge

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

de sa gestion, et les banques publiques qui assurent le financement des populations ciblées par ce dispositif. La gestion particulière du microcrédit s'est trouvée enfermée dans une démarche administrative rigide doublée d'une bureaucratie sans compétences. Deux obstacles sont à souligner ; il s'agit d'abord de celui rencontré par les jeunes initiateurs de projets dans le cadre des structures publiques d'aide à la création d'entreprise qui ont été habilitées au service du microcrédit sans en avoir les compétences et les ressources humaines adéquates. Cela se traduit par le manque d'orientation des porteurs de projet, peu d'expertise dans l'étude technico-économique de leurs projets et enfin le non-suivi de leur dossier. L'analyse du projet par l'agence se focalise essentiellement sur la simple vérification du dossier de crédit après un long processus de formalité administratives.

A cela s'ajoute la rigidité et la lenteur du système bancaire public dans le traitement des dossiers de microcrédit qui sont considérées comme des freins, bloquant l'investissement dans des micro-projets. Les banques publiques se sont retrouvées investies dans l'activité de microcrédit de masse sans pour autant avoir les instruments pour la traiter. Elles ne sont ni organisées, ni dotées de structures, organisationnelles, financières et humaines suffisamment efficaces pour accompagner le processus de micro financement, ce qui explique leur incapacité à gérer une grande masse de microcrédit. Avec l'obligation de l'adosser à ses ressources propres et de respecter la règle de la bonification des taux d'intérêt, le microcrédit est devenu non rentable pour elles et entraîne des pertes notamment avec les taux élevés de non remboursement. La bonification des taux d'intérêt à 100% des prêts destinés aux pauvres s'applique même si le taux d'inflation est plus élevé que le taux d'intérêt appliqué, car les taux d'intérêt excessifs sont considérés comme injustes et dangereux pour la société [Laarif, 2011]. En effet, il est évident qu'une institution financière qui applique des taux d'intérêt bonifiés ne peut fonctionner que si elle reçoit de l'aide extérieure. C'est le cas en l'Algérie où l'Etat injecte des sommes colossales, issues de la rente pétrolière, dans les structures étatiques d'aide à la création d'activité. Cette pratique est critiquée, car les IMF ayant bénéficié d'un niveau important de subvention ont enregistré des faibles taux de remboursement puisque leurs clients ont perçu les prêts obtenus comme une sorte de dons déguisés.

Même après la mise en place de structures du Fonds de garantie, les banques montrent toujours une certaine réticence à prendre en charge les dossiers déclarés valides par les comités de sélection et de validation (CSV). Le problème le plus important demeure dans le taux de recouvrement des crédits, les procédures judiciaires sont coûteuses et longues pour récupérer les créances impayées. La bonification des taux d'intérêt ne permet même pas de couvrir les

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

frais ordinaires de la banque et encore moins ceux des procédures judiciaires. C'est pourquoi les banques continuent d'appliquer des règles prudentielles sous forme de pénalités de retard (taux d'intérêt de 2%) qui se cumulent par l'effet boule-de-neige, jugées exagérées par les bénéficiaires. Ainsi, la réticence des établissements financiers envers les chômeurs qui désirent lancer leurs propres microentreprises s'est répercutée négativement sur la réussite de la politique de l'emploi et la création de la microentreprise en Algérie.

A côté des structures étatiques de microcrédit, le gouvernement algérien autorise l'intervention des ONG et des associations dans l'octroi du service du microcrédit, mais seulement si elles sont actives au profit de ses membres adhérents pour des motifs strictement sociaux³⁶. Il existerait en Algérie une quinzaine d'ONG de taille notable, opérant dans l'économie sociale. Une seule, *Touiza*, a développé depuis 1996, une expertise reconnue dans ce domaine et mis en place un programme de financement des TPE comportant un volet d'accompagnement de l'entrepreneur [CGAP, 2006]. Elle a adopté le microcrédit comme outil d'insertion économique et de lutte contre la pauvreté, destiné aux chômeurs des zones péri-urbaines et rurales pouvant créer leur propre entreprise mais disposant de faibles garanties bancaires. Elle assure des services financiers (crédits) et des services non financiers (suivi, accompagnement et formation). Cette association a une intervention limitée aux Willayas d'Alger de Tizi-Ouzou, de Blida et Tipaza (voir annexe 01). Cependant, certaines restrictions apportées par la loi ont constitué un frein au développement de l'activité de l'association à savoir : l'interdiction aux associations de collecter l'épargne, l'obligation d'adosser le microcrédit aux ressources propres et le respect de la condition de bonification du taux d'intérêt. Ces restrictions n'ont pas empêché l'ONG Touiza de développer des activités de crédit, mais limitent la viabilité et le potentiel de croissance et constituent un obstacle au développement du portefeuille de crédit.

2. Le microcrédit étatisé

Partout dans le monde la microfinance prend appui sur le secteur privé et le mouvement associatif. Cependant, en Algérie, cette activité reste le monopole de l'Etat, elle s'inscrit dans une logique de service public, ce qui a développé chez les bénéficiaires des interprétations et des perceptions erronées du microcrédit. Pour la majorité des bénéficiaires, il s'agit de dons que l'Etat leur fait, et ils ne sont pas tenus de rembourser, ce qui se traduit par des pertes pour le Trésor Public. La subvention de l'Etat de ce service financier a rendu les structures qui chargent peu incitées à sélectionner les projets rentables et à contrôler le remboursement de leurs prêts,

³⁶ Voir LMC 03-11 article 77.

parce que le succès de ces programmes est mesuré beaucoup plus par le volume de prêts distribués que par leurs résultats financiers.

3. Un processus inadéquat de sélection des projets

Le microcrédit n'a jamais pu être une voie intéressante pour l'émergence entrepreneuriale en Algérie [Zerizer, 2009]. La principale mission attribuée à cette politique de microfinancement est d'un aspect social ; elle consiste en la réduction du chômage et de la pauvreté par la création de microentreprises. A cet effet, d'importants fonds sont injectés dans les dispositifs, sans donner autant d'importance à la maîtrise de la démarche entrepreneuriale, ce qui n'a pas permis de donner des résultats performants ni en terme de création d'activités économiques, ni de la réduction du chômage.

Cette situation est révélatrice du non-respect d'un fondement essentiel à la dynamique entrepreneuriale qui est l'efficacité à sélectionner des projets rentables, parce que s'assurer de la réussite des projets de microfinance est essentiel puisqu'elle en constitue le principal objectif, les projets étant les vecteurs de la réduction du chômage et de la pauvreté. L'effet à l'échelle locale, concerne, non seulement l'impact sur les participants au dispositif de microcrédit, mais également l'impact sur les personnes n'y ayant pas participé. A titre d'exemple, la réussite d'un projet de création d'une microentreprise contribue au fil du temps à l'absorption du chômage dans la région où elle est implantée grâce au recrutement de la main-d'œuvre.

Le processus de sélection de projet est une étape cruciale dans chaque démarche entrepreneuriale. C'est une méthode qui permet aux IMF de cibler les projets les plus intéressants et de mieux contrôler les dépenses et les ressources nécessaires à leur implantation. Ce processus génère des informations sur les forces et les faiblesses d'un projet qui aident à savoir si elles ont pris la bonne décision en investissant à la bonne place, pour les bonnes raisons. En Algérie, tout ce processus est ignoré au niveau des agences étatiques et des banques partenaires en microcrédit ; ces dernières n'insistent pas sur la qualité du projet et le financement se passe différemment. Au sein des structures spécialisées en microcrédit, l'analyse socio-économique des projets est moins poussée, voire complètement absente ; elle est résumée en une simple identification du demandeur qui doit être chômeur ou à revenu très faible, ainsi qu'à une analyse très bureaucratique des pièces administratives fournies dans le dossier de demande de crédit. Même après l'instauration du CSVF et la procédure d'entretien avec les porteurs de projets, la situation ne s'est pas améliorée car, il n'est pas suffisant d'avoir une bonne idée et de savoir la défendre, il faut aussi savoir comment la développer. Au final, la

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

décision dépend davantage de facteurs subjectifs tels que la réputation de celui qui demande un prêt, et son aspect social « être chômeur cela ouvre le droit d'avoir un financement ».

Pour leur part, les banques publiques partenaires ne disposent pas encore de toute l'autonomie et du pouvoir nécessaire pour sélectionner les projets les plus rentables parmi ceux qui leur sont transmis par l'agence de microcrédit après la validation par le CSVF. C'est la commission qui accorde le prêt, la banque ne devant pas étudier une nouvelle fois le dossier. De même, le dépôt des dossiers bancaires est effectué, en théorie, par un accompagnateur pour accélérer le montage du projet. Et pourtant, il est connu que la banque est très rigoureuse dans le financement des projets. Le banquier cherche à comprendre quel est le métier de l'entreprise, son secteur d'activité, ... Les agents de crédit réalisent donc un travail d'analyse du processus de production, de la position concurrentielle de l'entreprise sur son marché et réalisent un diagnostic financier pour déterminer la probabilité de défaillance ainsi que l'exposition de la banque en cas de défaut. A partir de cette étude, la banque décide alors du financement d'un projet de création d'entreprise. Seules les entreprises solides qui présentent un projet de financement cohérent et rentable obtiennent un prêt. Mais en Algérie, le service du microcrédit est intégré dans les banques publiques d'une manière obligatoire ce qui annule toute études des projets proposés ; le banquier se limite juste à la vérification du dossier

4. Le manque d'accompagnement des porteurs de projets

L'accompagnement est un élément essentiel du succès du microcrédit, particulièrement pour deux raisons : les personnes concernées sont souvent fragilisées et inexpérimentées, elles ont donc besoin d'un soutien spécifique ; et les procédures qui sont notoirement complexes notamment des contraintes administratives [Gérard. L, 2010]. Les IMF reconnaissent que, dans ces conditions et étant donné la complexité du processus d'émergence d'une entreprise, les emprunteurs peuvent avoir besoin, en plus de ressources financières, de certaines compétences pour mener à bien un projet d'investissement dans une microentreprise. L'accompagnement assuré par l'IMF fournit aux entrepreneurs des connaissances et des instruments de gestion, marketing, financiers qui améliorent leur capacité à piloter leurs projets et faire face à la concurrence sur le marché, ce qui diminue le risque d'échec du petit business. Outre la nécessité de l'accompagnement en amont du projet puis lors de sa concrétisation, il est nécessaire de le poursuivre lorsque l'activité a commencé. Finalement, si l'entreprise se développe comme prévu ou mieux, le micro-emprunteur obtient des bénéfices et rembourse sans problème le microcrédit.

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

L'accompagnement doit être professionnel car la microentreprise nouvellement implantées rencontre de nombreux obstacles notamment les contraintes réglementaires et administratives. L'équipe qui accompagne ou l'accompagnateur de l'entrepreneur possède des compétences pratiques dans différents domaines du monde des affaires et peut compléter le capital humain³⁷ de la microentreprise[Vitalie. B, 2012]. Le porteur de projet ne doit pas avoir un simple technicien en face de lui, mais quelqu'un capable de lui faire prendre conscience des insuffisances du projet, et mobiliser en face de lui les bonnes solutions.

Les IMF peuvent ainsi offrir le service d'accompagnement sous forme de mentorat pour mieux valoriser le service au profit de l'entrepreneur. *Le mentorat désigne une relation plus riche en échanges et en apprentissage que l'accompagnement. Une personne d'expérience (le mentor) offre sa sagesse acquise et son expertise à une autre personne (le mentoré) dans le but de favoriser son développement professionnel*[CEDIP, 2018]. Ainsi, l'IMF peut même faire intervenir de multiples acteurs, qui sont des intermédiaires qui lui apportent au porteur de projet pas seulement des ressources financières mais également des compétences globales et durables. Il s'agit de ressources immatérielles plus favorables à l'apprentissage entrepreneurial et stratégique. Certaines aides se positionnent en amont pour préparer la création d'entreprise comme les incubateurs, et d'autres en post création pour accueillir et accompagner la jeune entreprise comme les pépinières d'entreprises, qui sont en fait considérés davantage comme des outils immobiliers. L'incubateur est *une structure qui permet de franchir les premières étapes de création qui sont : l'étude de marché, la propriété industrielle* [M. Tranchant,2014]. Autrement dit, il amène le porteur à travailler sur la cohérence personne/projet, à formaliser la création de l'entreprise et donne un cadre administratif et juridique sans devoir obligatoirement créer l'entreprise. Les services proposés sont nombreux selon la structure tels que des espaces physiques, des capitaux, des services communs. Vient par la suite dans le parcours du créateur d'entreprise, la pépinière d'entreprise qu'est *une structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux créateurs d'entreprise* [M. Tranchant,2014]. Elle accueille une entreprise tout en lui assurant un local meublé pendant une période déterminée. Elle accompagne les porteurs de projet dans toutes les démarches financières et réglementaires en offrant un suivi personnalisé. Et enfin, elle propose aux membres des formations adaptés aux problématiques entrepreneuriales, pour enrichir leurs compétences et les rendre performants.

³⁷ Le capital humain regroupe les connaissances, le savoir-faire, l'expérience, la réputation et autres compétences similaires nécessaires pour le fonctionnement d'une entreprise.

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

Deux autres services non financiers sont fournis par les IMF et qui sont considérés comme des types d'accompagnement ; il s'agit du suivi et de la formation. Si l'IMF n'a pas les moyens ou estime inutile l'accompagnement individuel d'un micro-emprunteur, elle peut pratiquer un suivi financier du client. Moins interventionniste que l'accompagnement, le suivi responsabilise les micro-entrepreneurs qui savent qu'ils seront questionnés sur leurs actions imprudentes. Ces faits risquent de peser lourd au moment d'une éventuelle nouvelle demande de financement. Ainsi, la formation est le moyen le plus répandu pour acquérir et consolider les compétences des personnes. Les IMF organisent souvent des sessions de formation sur certaines thématiques économiques ou sociales. La formation dont bénéficie l'emprunteur valorise ce dernier. De ce fait, il s'investit davantage dans le projet.

En Algérie, toute cette démarche est négligée. Les pouvoirs publics supposent que le microentrepreneur a principalement besoin d'argent (capital) pour réaliser et réussir son projet. L'entrepreneur gère et l'argent du microcrédit l'aide à acheter les ressources et le capital physique nécessaires pour son projet. Cette logique a écarté du processus de création de microentreprise toute démarche d'accompagnement et de rigoureux suivi des promoteurs. En effet, un problème majeur auquel font face les institutions de microcrédit et les banques, c'est de s'assurer que l'emprunteur utilise le crédit avec prudence de sorte que le remboursement soit assuré, parce qu'après le versement du prêt, le client peut choisir un projet plus risqué que celui pour lequel le prêt a été accordé. Il peut également déclarer l'échec de son projet, l'obligeant à manquer à ses obligations de remboursement.

Les personnes que nous avons interrogées reprochent aux dispositifs publics d'appui à la création de microentreprise, de ne pas accompagner sur le terrain les initiateurs de projets au démarrage de leur activité et de ne se soucier que du remboursement des crédits, ce qui augmente le risque lié à l'échec du projet d'investissement. Les personnels de l'ANSEJ et ANGEM estiment que le suivi des projets est également mal assuré par les banques et les agences, ce qui engendre un plus grand nombre d'impayés et de non remboursement.

Sur un autre registre, les bénéficiaires des microcrédits n'ont pu bénéficier d'un véritable appui à la formation entrepreneuriale, ni d'un soutien suivi quant à la maturation des projets. Le volet formation des bénéficiaires des micro-crédits dans le domaine de la gestion semble insuffisant. Or la formation est un facteur d'efficacité dans la mesure où elle permet aux porteurs de projets de s'adapter aux contraintes informationnelles et économiques en développant chez eux l'esprit d'entreprise.

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

Le faible intérêt accordé à l'entrepreneuriat peut être justifié par le seul objectif visé par l'Etat qui est la réduction du taux de chômage, loin de toute volonté entrepreneuriale, c'est-à-dire en offrant de l'argent et en laissant faire des nouvelles microentreprises sans aucune stratégie. Cela se voit clairement dans le fait que les structures et les banques impliquées dans le microcrédit ne disposent presque pas des moyens humains qualifiés ni matériel pour encadrer, accompagner et suivre valablement des projets de création de microentreprises et traduire l'idée du porteur du projet sur le terrain. Au contraire, le processus entrepreneurial est dissocié de son milieu naturel et de tous ses concepts (accompagnement, formation, suivi) et il s'est réduit à la simple formalité administrative bureaucratique de distribution de crédit qui ne favorise aucune incitation à l'entrepreneuriat. Dans de telles conditions, le demandeur du microcrédit est démotivé et il n'arrive pas tout seul à mettre en coordination les ressources qu'il a obtenu et ses compétences. Il développe en lui le sentiment d'un bénéficiaire d'une aide sociale et non pas un porteur de projet qui connaît la valeur de son expérience. Cela explique pourquoi le dispositif d'aide actuel n'est pas suffisant pour assurer les conditions de pérennisation des entreprises nouvellement créées.

5. Les montants des crédits dépassent la limite d'un microcrédit

Le concept de microcrédit né au Bangladesh avec Muhammad Yunus a longtemps été présenté comme un remède contre la pauvreté et le chômage. Il consiste simplement en la mise à la disposition des populations vulnérables, exclues du système bancaire traditionnel une petite somme. L'institution de microfinancement se propose d'allouer des petits et même très petits crédits à ces catégories de personnes pour leur permettre de développer leurs activités existantes ou d'entreprendre des actions génératrices de revenus qui, en cas de succès, peut même générer plusieurs emplois. Le microcrédit règle certaines dépenses pour le fonctionnement de la microentreprise et permet à son créateur de vivre durant la phase de lancement. Les montants en jeu sont alors assez faibles. C'est le fait que c'est des faibles montants à rembourser qui a fait une partie du succès du microcrédit.

En Algérie, dans certain cas, les montants accordés dans le cadre du dispositif du microcrédit dépassent les limites du microfinancement. Depuis l'adoption du système du microcrédit comme appui à la création d'activités génératrices de revenu, les pouvoirs publics ont procédé au gonflement des montants des micros prêts, en pensant que c'est plus efficace et il va servir plus le bénéficiaire chômeur. A titre d'exemple, en 2003 il y'a eu la décision du relèvement du seuil de l'investissement de quatre (04) à dix (10) millions de dinars pour les crédits accordés dans le cadre de l'ANSEJ. Il s'agit donc en Algérie davantage de la

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

mésofinance³⁸ [Mayoukou & al, 2012] car la taille des prêts est supérieure à la taille optimale d'un microcrédit. Cela a fait éloigner le microcrédit du domaine de la microfinance dont l'objectif principal est la lutte contre le chômage et la pauvreté et non pas la création des petites entreprises.

Malgré les montants importants octroyés, le personnel de l'ANSEJ juge que la somme de 10 millions de dinars est très insuffisante pour créer une microentreprise notamment dans le secteur du BTPH. Cela est justifié par le fait que le taux d'inflation très élevé, diminue la valeur du capital avec le temps. En outre, auparavant, l'acquisition du matériel était hors taxe et c'était l'Etat qui supportait la TVA mais depuis la chute des prix du pétrole à partir de 2014, les achats sont devenus en TTC et ce sont les promoteurs qui supportent la TVA.

6. Absence de produits de microfinance

Auparavant, les institutions de microfinance se limitaient à fournir des activités financières au sens strict (microcrédit) aux populations pauvres. Pour toucher des clientèles ou des zones nouvelles, il est en général nécessaire pour les IMF de se développer et de faire évoluer leurs produits. C'est pourquoi elles ont mis au point des services de qualité et diversifiés (épargne, microassurance, transfert de fonds...) qui répondent aux réels besoins des microentrepreneurs et des populations exclues des systèmes financiers traditionnels. En outre, les AMF proposent des services non financiers (formation technique, marketing ou en gestion) ou services sociaux (éducation, santé, nutrition ou alphabétisation) pour accompagner leurs clients et renforcer leur capacité à tirer profit des services financiers. Donc aujourd'hui on parle de la microfinance au sens large.

Encore une fois, en Algérie la microfinance n'existe pas. Le seul service financier proposé aux chômeurs et aux populations à faible revenu est le microcrédit. Or, cette catégorie de population pauvre a besoin, en plus du microcrédit, d'autres services pour la sortir de sa situation de vulnérabilité.

Section 02 : Recommandations

L'expérience du microcrédit en Algérie n'a pas pu régler efficacement le problème des pauvres et des chômeurs. La volonté des pouvoirs publics, exprimée à travers les différents

³⁸ La mésofinance désigne un segment de financement de l'entreprise qui n'est pas développé généralement dans les IMF et les banques. Ce financement est compris entre le plafond des prêts relevant de la microfinance et le plancher du crédit bancaire. Les montants de financements octroyés par les institutions de mésofinance vont au-delà de ceux accordés par les IMF. Elles permettent alors aux PME d'avoir des niveaux de financement adaptés à leurs besoins.

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

dispositifs d'aide à la création de petites activités, s'avère insuffisante car les initiateurs de projet éprouvent des difficultés réelles à en bénéficier. Il faut donc lever toutes les contraintes et les handicaps qui pèsent sur l'épanouissement du dispositif du microcrédit. A cet effet, on peut faire quelques recommandations

1. La création d'IMF

L'évaluation du microcrédit réalisée par les institutions publiques en Algérie a révélé la nécessité de s'orienter vers la logique de création d'IMF pérennes, structures qui ne se soucient pas que du remboursement de la dette mais aussi de la réussite de la personne pauvre financée. Pour assurer une meilleure gestion du service du microcrédit, cette IMF doit se doter d'un personnel qualifié dans le domaine de microfinance pour pouvoir gérer les microcrédits de masse. Les premières justifications de la création d'une IMF sont le suivi des dossiers de microcrédit, l'information, la formation, la communication et l'accompagnement des bénéficiaires.

Les perceptions négatives du rôle des institutions publiques qui réalisent le microcrédit doivent déboucher sur de nouvelles actions en direction notamment de l'établissement d'IMF qui va permettre une évolution plus efficace du microcrédit et le développement de la microfinance. Pour cela, il faut libérer le service du microcrédit de toute intervention étatique, notamment des banques publiques, parce que le système bancaire public ne répond pas aux exigences de la population pauvre (la banque ne prête qu'aux riches). De plus, il paraît souhaitable d'éviter des institutions de microfinance publiques mais plutôt de viser des institutions privées et les associations, proches des populations non bancarisées, capables d'être à leur écoute et d'adapter socialement et financièrement une offre de services répondant à leurs besoins. L'IMF doit naître du secteur privé et doit être capable d'obtenir ses ressources auprès du marché. Elle doit donc être indépendante des subventions de l'Etat pour qu'elle puisse accomplir ses missions en toute liberté et être autonome financièrement. Par conséquent, il faut redéfinir le rôle de l'Etat en ce domaine ; qui doit accomplir le rôle d'un régulateur du marché. Il aura pour tâches de contrôler les activités sur le terrain et la concurrence et préparer l'environnement ouvert à l'accès à l'information et aux marchés adéquats pour faire émerger les capacités entrepreneuriales.

L'Algérie est un pays musulman, cela signifie que l'offre de crédit de la microfinance classique ne peut satisfaire la totalité de la demande de crédit des micro-entrepreneurs vulnérables, car une partie de cette population n'utilise pas le système bancaire et s'exclue volontairement de ce système financier pour des raisons religieuses. Sur cette base, il est

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

nécessaire de mettre en place des instruments qui prennent en compte les préoccupations de cette catégorie qui, tout en voulant rester en conformité avec les principes de ses croyances religieuses, souhaite cependant investir dans des produits d'épargne et de crédit sans taux d'intérêt. Pour mieux cibler ce public sensible à la culture et aux croyances religieuses et accroître son inclusion financière des pauvres exclus du système bancaire traditionnel, les autorités algériennes sont tenues de réfléchir sur l'adaptabilité et la diffusion du système financier islamique au niveau national. Ils doivent définir une nouvelle stratégie qui pourrait déployer la finance islamique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ainsi que l'identification des produits de la finance islamique les plus aptes à répondre aux besoins des clients de la microfinance. Ceci va permettre l'essor d'un nouveau modèle de financement : la microfinance islamique. En effet, il existe plusieurs pratiques de la chariaa qui peuvent être une source de développement des produits à utiliser dans le microfinancement islamique. On peut citer les produits de microfinance à but non lucratif comme : la Zakat, la Sadaqa Jaria, Al Waqf³⁹, le Qard Hassan⁴⁰ (prêt gratuit). Ces formes de charité peuvent être mobilisées et gérées par des mouvements associatifs pour améliorer les conditions de vie des citoyens et renforcer les capacités des pauvres inactifs à la recherche d'emploi ou d'activités commerciales génératrices de revenus mais ne disposant pas d'outils ni de fonds d'investissements.

A cela s'ajoute les produits de la microfinance islamique à but lucratif qui offre plusieurs mécanismes de financement pour la réalisation d'un projet. Parmi les contrats de financement les plus connus on peut noter : Mourabaha, (vente avec une marge de bénéfice), L'ijara (leasing/crédit-bail), la Moudharaba, (contribution au fonds de roulement), Mousharakah (prise de participation), ...etc. (encadré)

³⁹ Al Waqf est l'immobilisation d'un bien mobilier ou immobilier dont le bénéfice généré est destiné à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ainsi qu'à la satisfaction de leurs besoins en matière d'infrastructure, de santé, d'éducation, d'eau potable...

⁴⁰ Le Qard Hassan est un financement consenti à titre gratuit par la banque qui ne reçoit du bénéficiaire aucune rémunération. La seule obligation du client consiste à rembourser à l'échéance, le montant du capital qui lui a été prêté. Il était la base de la microfinance islamique lors ses premières étapes en Egypte. Il est le produit financier islamique le plus aisément utilisable aux fins de lissage de la consommation. Il financé par des donations telles que la zakât ou la Sadaqa (charité libre). Dans la pratique, les prêts Qard-Hassan sont rarement tarifés de manière à couvrir les frais administratifs qui leur sont associés (bien que la facturation de ce type de frais soit autorisée), et le créancier renonce en outre souvent au remboursement en cas de défaut de paiement (même si la prise de garantie est acceptée).

Produits de la finance islamique

- 1- Mourabaha : La Mourabaha est un contrat de vente, qui regroupe deux parties, un vendeur (IMFI) et un acheteur (client). L'institution de microfinance islamique achète les biens requis par un fournisseur et les revend au client avec un prix de vente majoré. Lors de la signature du contrat de Mourabaha entre les deux parties, la durée de remboursement et les versements échelonnés, sont précisés au moment de la signature du contrat.
- 2- L'ijara : Elle se traduit par la mise à la disposition du client des équipements dont il a besoin et ce, dans le cadre d'une location avec la possibilité de lui céder définitivement les équipements en question.
- 3- Moudharaba : La Moudharaba est un contrat permettant à l'entrepreneur de réaliser un projet avec l'aide des investissements provenant de la structure de microfinance islamique. Dans ce type de contrat, les gains réalisés ou les pertes subies, seront partagés selon un critère établi au moment de la signature du contrat.
- 4- Mousharakah : La Mousharakah est un contrat qui lie des partenaires. Ces derniers contribuent ensemble tant au capital qu'à la gestion du projet. Les Profits et pertes sont partagés selon une répartition convenue à l'avance.

Tous ces produits qu'offre la microfinance islamique peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre l'exclusion financière des micro-entrepreneurs et participer à la promotion de l'esprit d'entreprise de ces derniers.

2. La décentralisation de la décision

Aujourd'hui toutes les actions menées dans le cadre des dispositifs publics d'aide à la création d'activités économiques sont centralisées au niveau de l'Etat et des directions des Wilaya. L'Etat détient le monopole de l'identification de toutes les conditions du processus global de création de la petite entreprise au niveau national à travers la détermination des secteurs d'activité à soutenir qui sont les même sur tout le territoire national, fixer les mêmes montants de microcrédit pour un ensemble d'activités qui sont différentes. En outre, une réglementation unique qui définit un même type d'accompagnement, de formation, de suivi et d'encadrement administratif, est prodiguée pour toutes les agences du microcrédit sur l'ensemble du pays quelle que soit la région et la nature du projet. L'ensemble des antennes

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

locales du microcrédit ne sont donc pas libres d'adapter le service du microcrédit aux différents chômeurs selon leurs capacités et selon les spécificités du territoire où se trouve l'antenne.

Pour diversifier les activités génératrices d'emplois et de richesse, il est nécessaire de décentraliser les décisions et donner plus d'autonomie aux agences du microcrédit pour décider des projets à financer et du mode de gestion du microcrédit selon chaque bénéficiaire. Tous les partenaires doivent être impliqués dans le développement de cette politique de micro-financement ; la dimension locale doit être une préoccupation centrale pour la définition de politiques spécifiques pour les emplois en fonction des diversités régionales.

L'entrepreneuriat, dans le volet de la microentreprise, doit être servi par des institutions publiques et privées libres de rechercher les projets les plus chargés d'espoir et portés par des personnes dynamiques, afin d'accorder des crédits dont le risque est tempéré par l'attente de valeur et de performances. La liberté de ces structures leur permettra de promouvoir les spécificités territoriales de chaque région, et exploiter la diversité des potentialités économiques, donc diversifier la nature des projets initiés (agriculture, pêche, tourisme, ...). L'Etat doit à cet effet supprimer les entraves au développement des secteurs les moins attractifs comme l'agriculture et la pêche, que sont les trop lourdes procédures administratives.

3. Assurer un accompagnement efficace pour les micro-entrepreneurs

Les structures publiques de microcrédit doivent offrir un dispositif d'accompagnement développé géré par des conseillers compétents, et qui apportent de multiples conseils pour permettre au créateur d'éviter les erreurs commerciales, juridiques, de gestion financière et de personnel. Ces mêmes conseils renforcent ses compétences ou ses expériences et augmentent les chances de réussite de son entreprise. Chaque créateur de microentreprise devrait être pris en charge et encadré selon ses qualifications, son niveau d'instruction, la spécificité de la région considérée et le secteur dont relève le projet. L'accompagnement est nécessaire depuis l'introduction de l'idée du projet jusqu'aux premières années de la réalisation de l'entreprise.

Il faut aussi renforcer la qualité des actions de formation au sein des structures d'appui à la création d'entreprise, et sensibiliser les petits entrepreneurs à la pérennité de leur société. Ces organismes doivent programmer des sessions de formations tout au long du processus de création de la microentreprise et sur des différentes périodes ; chaque session portant sur des thématiques qui vont servir le promoteur dans chaque phase de création de sa microentreprise.

4. Promouvoir l'esprit d'entreprise

Le manque de main-d'œuvre qualifiée et le faible intérêt montré à l'égard de l'entrepreneuriat dans les programmes d'éducation et de formation, figurent parmi les problèmes les plus urgents à prendre en charge, afin de favoriser la dynamique entrepreneuriale en Algérie. La qualification dans le domaine constitue la clé de réussite de toute action d'entreprendre. Investir dans la formation et dans l'amélioration de l'employabilité des chômeurs, en tenant compte de la réalité du terrain, devrait être inscrit à l'avenir comme une préoccupation majeure dans la politique publique d'emploi. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi par la création de petites entreprises nécessite alors une approche globale et l'implication de plusieurs acteurs concernés directement ou indirectement par l'acte d'investir comme l'université, l'éducation nationale, la Formation Professionnelle. Ces acteurs, notamment l'université, doivent être le premier pilier qui contribue au développement de la culture d'entreprendre chez les jeunes universitaires.

Des efforts doivent être également déployés pour encourager l'entrepreneuriat féminin. Malgré un cadre institutionnel et législatif leur donnant les mêmes droits en matière d'accès au marché du travail, les femmes demeurent faiblement insérées dans l'activité économique [Belmihoub, 2016]. Le taux d'activité des femmes algériennes est l'un des plus faibles au monde, il était de 14,6% en 2018 contre 21,6% au Maroc et plus 23% en Tunisie selon la banque mondiale⁴¹. Comme nous l'avons signalé ainsi dans les chapitres précédents, les femmes sont plus nombreuses dans le chômage que les hommes. En 2019, le taux de chômage féminin était de 20,4% contre un taux de 9,1% pour le chômage des hommes (voir chapitre 02). Dans le cadre de la lutte contre le chômage, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs d'insertion par l'entrepreneuriat à destination de toutes les catégories de la population. Ils sont ouverts indistinctement et sans discrimination aux femmes et aux hommes, mais notre enquête a montré que les femmes sont aussi faiblement représentées dans ces dispositifs. Plusieurs causes de nature notamment socioculturelles, sont à l'origine de la faible insertion des femmes dans le marché du travail, et en particulier dans l'activité entrepreneuriale. Parmi ces contraintes, on trouve le mariage qui demeure encore un obstacle au travail des femmes, car il réduit leur rôle à l'enfantement et l'éducation des enfants et toutes les tâches ménagères. En outre, le problème de l'éloignement du lieu de travail et le manque de moyens de transport en particulier dans des milieux ruraux, incite les femmes, y compris les diplômées, à se retirer du

⁴¹ World Bank. World Development Indicators, table 2.2: Labor force structure, <http://wdi.worldbank.org/table/2.2>

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

travail. Il s'ajoute encore d'autres facteurs socioculturels qui contribuent aussi à ce que les femmes abandonnent souvent leur emploi à savoir la discrimination, le harcèlement, les convictions religieuses, ... etc. En outre, on peut remarquer qu'aucun des dispositifs de promotion de l'emploi et l'aide aux catégories vulnérables, n'est dirigé spécifiquement vers les femmes. Aussi, les femmes, notamment celles des compagnes ne profitent pas des dispositifs d'emploi mis en œuvre, parce qu'elles sont mal informées sur les opportunités offertes par ces mécanismes.

Pour remédier à cette situation, il faut mener des actions de sensibilisation et de formations et traiter les problèmes qui entravent la liberté d'action des femmes et l'exercice de leurs droits et les sensibiliser. Notre recommandation alors sera orientée particulièrement vers des mouvements associatifs féminins. Les autorités publiques doivent renforcer le développement des associations féminines actives dans la sensibilisation des femmes sur leur importance économique et social et sur leur autonomisation. Doter ces associations des moyens humains qualifiés et les moyens matériels leur permet de mener des programmes efficaces de formation notamment dans les zones défavorisées en faveur particulièrement des femmes non instruites. Ces actions visent à informer de façon continue les femmes de leurs droits et programmer des formations pour améliorer la qualité du savoir-faire des femmes au foyer qui maîtrisent des activités artisanales ou autres, et les encourager à créer leurs propres emplois. Pour se faire, il serait intéressant de consacrer un dispositif de microcrédit aux femmes et les encourager à devenir des entrepreneurs et s'insérer davantage dans le monde de travail. Ce dispositif peut engager des actions en collaboration avec les associations féminines pour rapprocher mieux le concept aux femmes et l'adapter mieux à leurs conditions et environnement.

Conclusion

Un effort a été réalisé en Algérie pour lutter contre le chômage par l'instauration du microcrédit avec l'intention de développer une véritable dynamique entrepreneuriale. Cependant, les structures d'appui et de soutien à la création d'entreprise mises en place ont eu un impact limité et elles n'ont pas pu atteindre les objectifs sociaux et économiques tant attendus. Plusieurs difficultés et limites expliquent cette faible performance des dispositifs de microcrédit. Nous retenons les lourdeurs administratives qui rendent difficile le déblocage des fonds, le manque de suivi des bénéficiaires de crédit, la mauvaise qualité des prestations de formations et le faible effort des structures publiques en matière d'accompagnement des promoteurs.

Chapitre 04 : Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie

Pour remédier à cette situation, il est urgent de mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Il s'agit principalement de créer des IMF issues du secteur privé qui seront à l'écoute des populations pauvres, renforcer les prestations de formation et d'accompagnement des promoteurs, encourager et faciliter l'accès aux secteurs d'activité qui génèrent de la richesse telles que l'agriculture, le tourisme, la pêche, redynamiser les organismes du microcrédit et leur accorder l'autonomie dans la gestion du microcrédit et les doter de moyens adéquats leur permettant d'accomplir leurs missions.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le chômage et la pauvreté persistent dans le monde, en dépit des efforts des institutions internationales pour les réduire. Dans ce travail de recherche, nous nous sommes intéressés à l'un des outils mobilisés à cet effet : la microfinance. Nous avons mis l'accent sur le microcrédit, un système de financement à faible montant accordé aux chômeurs pour créer des petites entreprises et générer un revenu. Ce type de crédit est né de l'idée de Muhammed Yunus qui a créé la Grameen Bank au Bangladesh afin de venir en aide aux pauvres de son pays. Cette institution propose des prêts à court terme, d'un faible montant, renouvelables sous forme de sommes croissantes avec un taux d'intérêt élevé. Le microcrédit a voyagé dans le monde et a connu la réussite dans certains pays et l'échec dans d'autres. A côté du microcrédit, d'autres services ont été développés au profit des mêmes populations à partir de 1990 incluant l'épargne, le crédit-bail, le crédit à l'habitat, la micro-assurance, les transferts de fonds ainsi que d'autres services non financiers. Des IMF commencent à se spécialiser dans le domaine notamment, les ONG, les IFNB, les microbanques, les banques commerciales et les coopératives de crédit, qui toutes luttent contre l'exclusion financière.

L'Algérie a connu une augmentation de la pauvreté et du chômage suite au choc pétrolier 1986. La mise en place du PAS aggrave la situation socio-économique ce qui a incité le gouvernement à explorer de nouvelles voies en offrant la possibilité aux chômeurs de créer leurs propres entreprises. Dans ce travail, nous avons tenté de comprendre les conditions d'introduction et de la mise en œuvre du microcrédit dans le pays. Nous avons évoqué à cet effet le microcrédit, ses caractéristiques et son fonctionnement. Nous avons abordé par la suite les différents dispositifs d'emploi d'attente introduits en Algérie à partir de 1994 (l'IAIG, le TPU-HIMO, l'ESIL, le CPE) et leurs limites qui encouragé l'Etat à promouvoir l'entrepreneuriat en aidant les demandeurs d'emplois à créer leurs entreprises. Trois mécanismes sont proposés à cet effet qui sont gérés par l'ANGEM, la CNAC et l'ANSEJ. Néanmoins, la contribution de ces dispositifs à la création d'emplois reste insuffisante et la situation ne s'améliore pas. Nous avons donc essayé de situer l'origine du manque d'efficacité du microcrédit tel qu'il est pratiqué par l'ANSEJ et l'ANGEM en conduisant une enquête auprès des antennes de ces deux agences à Bejaia. Nous avons déduit que les dispositifs proposés par ces deux agences souffrent de plusieurs lacunes (absence des IMF, difficultés d'ordre administratif, rigidité du système

bancaire qui bloque le processus de création d'entreprise, absence de suivi et d'accompagnement des porteurs de projets d'où l'échec des microentreprises créées, manque de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat).

Il ressort de ce travail que l'expérience du microcrédit en Algérie n'atteint toujours pas son objectif de diminuer le chômage et la pauvreté par la création d'activités économique rentables, contrairement à de nombreux pays dont ceux de la région MENA. Cet échec est provoqué principalement par la nature du microcrédit qui reste une pratique purement institutionnelle gérée par des structures étatiques et financée par des banques publiques. Pour remédier aux insuffisances constatées, l'Etat doit opérer des changements urgents afin de libérer le microcrédit de toutes les contraintes qui entravent sa réussite et donner de l'impulsion à l'essor de l'entrepreneuriat. Pour se faire, il est nécessaire d'accompagner le service de microcrédit par un environnement entrepreneurial favorable. Nous avons recommandé d'envisager la création d'une IMF privée ou des associations autonomes spécialisées en microfinance qui vont rendre permanente l'offre de services financiers adaptés aux populations non bancarisées, la décentralisation de la décision gouvernementale, répondre aux attentes des demandeurs de crédit et diversifier l'offre des produits pour les adapter aux pauvres encourager l'entrepreneuriat féminin, la mise à disposition des outils d'accompagnement et de formation pour orienter le porteur de projet vers des activités durables génératrices de revenus.

Annexe 01 : Questionnaires

a) Questionnaire 1 destiné à l'ANSEJ et l'ANGEM

1-Quel est l'objectif principal de vos activités de micro financement ? Cet objectif a-il-été atteint ?

3-Quels sont les moyens humains et logistiques dont vous disposez pour mener à bien votre mission ?

4-Quels sont les problèmes que vous rencontrez au contact de vos clients ?

5-Comment se déroule le processus de financement des promoteurs ?

6-Est-ce-que vous répondez parfaitement aux attentes des populations ciblées par ce dispositif ?

7-Pourquoi il était important d'introduire la procédure de l'entretien ? Quel est son but ?

8-Sur quoi portent les questions que vous posez lors des entretiens et quel est le but recherché par cette procédure ?

9-Y-a-t-il des améliorations notables dans la qualité des microentreprises créées depuis l'instauration de la procédure de l'entretien ? Lesquelles ?

10-Est-ce-que vous suivez le parcours de création d'entreprise de vos clients ? Quel genre de suivi ? Sur quelle période ?

11-Qui réalise l'étude du marché ?

12-Quels sont les problèmes auxquels vous faites face aujourd'hui ?

13- Est-ce-que le microcrédit comme vous le pratiquez a permis d'atteindre l'objectif de la réduction du chômage par la création des microentreprises ? Et quel avenir vous envisagez pour ce dispositif ?

b) Questionnaire 2 destiné aux banques commerciales

1- Quel est le montant maximum octroyé ?

2- Quel est le nombre de microcrédits accordés depuis votre implication dans le microcrédit ?

3- Quel est le pourcentage des femmes emprunteuses ?

4- Quelles sont les catégories d'emprunteurs les plus défaillantes ? Quel est le nombre/ le pourcentage de crédits qui ne sont pas remboursés ?

5- Quelles sont les catégories d'emprunteurs qui remboursent ? Quel est le nombre de microcrédits remboursés ?

6- Quelle est la procédure qu'applique la banque en cas de non remboursement ?

7- Quel est le nombre de projets réalisés à l'aide du microcrédit ?

8- Sur quelle base s'effectue le choix des projets à financer ?

9- Quels sont les secteurs d'activité prioritaires en matière de financement ? Pourquoi ?

10- Quelles sont les étapes de financement de la création de microentreprise ?

11- Est-ce que vous avez formé ou embauché des personnes spécialisées /compétentes en microfinance ?

Annexe 02 : L'association *Touiza*

1. Présentation de l'association Touiza

TOUIZA Algérie est une association créée en est née le 30 mars 1989 sous l'égide du Ministère de la Jeunesse avec l'idée de remettre à l'honneur cette valeur humaine qui consiste à ne pas laisser l'individu affronter seul les difficultés. Elle est structurée en groupes régionaux dans différents points de l'Algérie et un comité national est responsable des activités [Mazouz.M, 1996]. Le mouvement compte aussi depuis 1995 Touiza Solidarité (France) et depuis 1996 Touiza Solidaridad (Espagne).

Cette association est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et le chômage notamment des jeunes entre 18-35 ans et les femmes. Aujourd'hui, son objectif global c'est l'insertion des personnes marginalisées par la création d'activités économiques qui leur permettront de devenir autonomes par le travail et le salariat. Pour atteindre cet objectif, Touiza a adopté trois principes de la microfinance qui sont : le principe de solidarité et de participation, le principe de l'accès des exclus aux services bancaires et le principe de proximité géographique avec les bénéficiaires.

Touiza a lancé les premières expériences de microcrédit en 1996 suite à un don en équipements (machines à coudre, ordinateurs, ...) du comité catholique contre la faim et le développement. La formule adoptée alors était le leasing de ce matériel pour être légué aux bénéficiaires. Ensuite en 1997, elle a pu décrocher un important accord dans le cadre du partenariat avec le PNUD pour l'exécution d'un projet concernant le développement des petites unités d'élevage en milieu rural. A partir de là, l'activité de l'association en matière de financement des microprojets a connu une forte croissance. Cela est conjugué par la création des pépinières d'entreprise de Chéraga et Boghni, développement du partenariat technique et financier, attirer plus de bailleurs de fonds, valorisation des services non financiers et préparation d'un projet de création d'une IMF.

2. Les moyens financiers, humains et matériels [Bouedja. K, 2008]

Le montant maximal de crédit octroyé par Touiza est de 350.000 DA sans intérêts, ceci permet aux bénéficiaires de ne pas trop s'endetter, et ce crédit n'exige pas de mobiliser un apport personnel important. Cet apport est de 5 à 20% du coût du projet, alors qu'il était de 30% jusqu'à 2005. Il est aussi obligatoire de payer des frais de gestion qui s'élèvent à 15% du montant du projet. L'association obtient ses fonds essentiellement auprès des bailleurs de fonds étrangers (PNUD, Ambassade de Canada, AGFUND, ISED, la fondation espagnole Cume,

CIDDEAL ...) et elle bénéficie d'un appui technique des partenaires de la microfinance tels que le crédit coopératif et FBEA, SFI et AFD. Touiza trouve des difficultés pour obtenir des subventions de l'Etat, d'ailleurs elle a bénéficié une seule fois de l'appui de l'Etat à travers le ministère de solidarité et de l'emploi. Les crédits de la Touiza ne bénéficient pas des exonérations d'impôts, ni de fonds de garantie, mais aussi ils ne sont pas soumis aux contraintes bancaires et administratives qui peuvent empêcher la démarche de financement de la microentreprise. Dans le cadre de Touiza, les candidats sont soumis à une seule sélection, celle du comité d'orientation, qui est directement suivie du déblocage des fonds. Le microcrédit de la Touiza est à la disposition des chômeurs de plus de 18 ans, qualifiés et habitant dans les zones périurbaines et des populations isolées en milieu rural et les zones montagneuses, ainsi que les promoteurs de microentreprises qui ne disposent pas de moyens et des garanties bancaires.

Les activités financées par les crédits de Touiza sont les activités productrices de valeur ajoutée et toute activité de production des biens et services ainsi que les activités d'élevage au milieu rural. Le financement des activités à caractère commercial ainsi que l'achat de matières premières, sont exclus.

Les zones touchées par les services de la Touiza sont rétrécies, du fait des fonds limités dont elle dispose. Son activité se concentre dans la zone centre nord du pays, notamment les wilayas d'Alger, Tizi-Ouzou, Tipaza, Boumerdes et Blida. Touiza intervient juste dans les régions où l'accompagnement peut être assuré en raison de manque de moyens de transport et de déplacement.

L'association Touiza considère les services non financiers (formation, accompagnement et le suivi) comme une valeur ajoutée qui permet la réussite des projets financés. La formation est assurée régulièrement pour les performances techniques des bénéficiaires et leurs compétences (gestion d'entreprise, comptabilité, commercialisation). La Touiza mobilise ses compétences et fait appel à ses partenaires pour offrir une meilleure qualité des formations. L'accompagnement et le suivi commencent dès l'obtention de l'accord pour le prêt, par les chefs de projets et les pépinières d'entreprise. Pour assurer une bonne prestation de services, les cadres de la Touiza bénéficient de formations en élaboration de projets et gestion d'entreprise leur permettant d'assurer l'accompagnement et le suivi.

Bibliographie

1. Ouvrages

-Bruce H. Yenawine, « Benjamin franklin and the invention of microfinance », edited by Michele R. Costello, Taylor ET Francis Group, 2010, p7.

-Isabelle Guérin, « La microfinance et ses dérives émancipées, discipliner ou exploiter ? », éditions Demopolis, 2015, p7.

-Jacques Attali et Yann Arthus-Bertrand, « Voyage au cœur d'une révolution, la microfinance contre la pauvreté », JC Lattès, N° d'édition 2007, p 11, 27, 48, 49, 57, 207, 218

-Sébastien Boyé, Jérémy Hajdenberg, Christine Poursat, « Le guide de la microfinance : Microcrédit et épargne pour le développement », édition d'organisation Eyrolles, 2006, p 54, 74, 83.

2. Mémoires et thèses

- Adjou Baya, Aissou Nassima : « Etude de l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie : cas ANGEM de BEJAIA », mémoire de fin de cycle Master en sciences économiques, Economie Monétaire et Bancaire (EMB), université de Bejaia, 2017/2018, p8.

-Alyson Falcucci : « La microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement », Economies et finances, Juin 2012, p 21, 27, 35.

-Arhab, B, « Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie : étude analytique et empirique. », thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université A. MIRA. Bejaia, Juillet 2010, p 209, 215.

- Atallah Clara, El hyani Omar, « Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF : Cas du Maroc », Mémoire de Recherche - Cycle Grande Ecole, MAI 2009.

-Boudedja Krima : « Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif du microcrédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance. », thèse de Master of science, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2008.

-Djibril.KN : « la microfinance et les ONGs de financement de PME et PMI et la lutte contre la pauvreté en RD Congo », mémoire en ligne 2007.

- Jebli Ali, « Déterminants de la performance des institutions de microcrédit au Maroc : Une Analyse par les données de panel (2003–2010) » Thèse de doctorat en Sciences économiques, p 42, 48, 61.

- Smahi Ahmed, Maliki Samir BE, « L'accès au microcrédit et pauvreté subjective : l'expérience de l'ANGEM Tlemcen », Décembre 2014, p 614.

- Smahi Ahmed, « Microfinance et Pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen », thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen, 2009/2010, p 115.

-Laarif Nizar : « Les déterminants des taux d'intérêt en microfinance : le cas de l'Afrique Subsaharienne », mémoire Université du Québec, Novembre 2011, p 19/20.

3. Articles et autres

- Belmihoub Med Cherif : « Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie », Décembre 2016, p 7.

- Benhabib Lamia, « Promouvoir l'emploi des jeunes : quelles politiques en Algérie ? », Université Paris-Est Créteil, ERUDITE, 2013, p 8, 10.

-Brigit Helms et Xavier Reille : Le plafonnement des taux d'intérêt et la microfinance : qu'en est-il à présent ? Etude Speciale, Septembre 2004, p 2, 4.

- Bumacov Vitalie, Toutain Olivier, Ashta Arvind : « L'accompagnement du micro-emprunteur spécificité du microcrédit français : son importance pour le bénéficiaire », Septembre 2012, p 6.

- Hayef Imane : « Intégration de la femme algérienne dans le processus de développement », note de synthèse, 14 Juin 2002, p 17.

- Ibarra Gabriel Lara, Atamanov Aziz : « Améliorer les données sur la pauvreté dans le monde : le cas de l'Algérie », 31 mai 2017 (<https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/global-poverty-puzzle-case-algeria>).

- Labrune Gérard : « Le microcrédit : une opportunité économique et sociale ? », Rapport du conseil économique et social et environnemental, 2010, p 29.

- Lassassi Moundir, Hammouda Nacer-eddine : « 50 ans d'indépendance : Quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ? », Les cahiers du CREAD n°100-2012, p 108.

- Mayoukou Célestin, Kertous Mourad, Ayoub Hassan : « Essai sur le Microcrédit et Entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban », Article ; 2012, p 8.

- Mazouz Mohammed : « La 'Touiza', participation à des travaux d'utilité collective », 07 / 1996.

- Musette Mohamed Saïb, Isili Mohamed Arezki, Hammouda Nacer Eddine « Marché du travail et emploi en Algérie Eléments pour une politique nationale de l'emploi Profil de pays », Alger, octobre 2003, p 27, 35.

-Tabet aoul Lachachi Wassila : « Entrepreneuriat en Algérie structures d'appui une relation en quête de sens », 12ème journée de l'Académie de l'Entrepreneuriat, l'école supérieure algérienne des affaires, mars 2009, p 14.

- Tranchant Marie : « En quoi les pépinières d'entreprises sont-elles des facilitateurs pour le lancement de la jeune entreprise ? », Gestion et management, 2014, p 7/8.

-Zerizer Maria : « Entrepreneuriat et microfinancement en Algérie », 12ème journée de l'Académie de l'Entrepreneuriat, l'école supérieure algérienne des affaires, mars 2009, p 129.

-Baromètre de la microfinance 2019.

-Bulletins d'information statistiques : N°31 (2017), N°35 (2019). Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information. Ministère de l'Industrie et des Mines.

-LMC 03-11 article77.

-Les fiches En Lignes de La lettre du CEDIP, Fiche n° 79 : « Le mentorat, une modalité pour le développement professionnel », Mars 2018, p 1.

- Mission conjointe du CGAP et de L'AFD, sous le haut patronage 'du ministère des finances Ministre délégué chargé de la réforme financière : « Bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défi », 2006, juin 2006, p 13.

-ONS : L'Algérie en quelques chiffres N°46 (2016), N°48 (2018).

- Rapport CNES-PNUD : « Rapport National sur le développement humain », Algérie 2006.

4. Sites web

-www.entrepreneursdumonde.org/fr/zoom-sur/microcrédit/ / (consulté le 27/11/2019).

<https://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete?end=1998&locations=DZ&start=1988>. Consulté en novembre 2019.

- www.ldsjobs.org (consulté le 4/12/2019).

-<http://www.grameen.com/> consulté en février 2020.

-<https://www.leconomiste.com/article/65279microcredit-la-fondation-zakoura-reagit>(consulté le 4/2/2020).

-<https://www.alamana.org.ma/fr/alamana/chiffres-cles>. Consulté en février 2020.

-<https://www.microworld.org/fr/news-from-the-field/article/climat-favorable-microfinance-emerger-en-bolivie>. Consulté en février 2020.

-<https://www.bancosol.com.bo/el-mic-de-bancosol>, traduite en français.

-<https://www.babyloan.org/fr/57-le-microcredit-en-france-avec-ladie#>.

-<https://www.adie.org/pour-creer-ou-developper-mon-entreprise/>

-<http://www.convergences.org/barometre-de-la-microfinance/>

-<http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/ecosoc.fr.html>

-http://www.assufiance.com/cooperative_de_credit.php

-www.ons.dz (consulté février 2020).

-<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentation-de-l-ansej/presentation-du-l-ansej>

-www.cnac.dz

-<https://www.angem.dz/article/presentation/>

-World Bank. World Development Indicators, table 2.2: Labor force structure,
<http://wdi.worldbank.org/table/2.2>

Liste des figures

Figure 1: Carte sur les chiffres clés de l'inclusion financière 2018	14
---	----

Liste des tableaux

Tableau 1: Estimation nationale de la pauvreté 1988-1995	32
Tableau 2: Evolution du taux de chômage par groupe d'âge	36
Tableau 3: Evolution du chômage selon le niveau d'instruction (%).....	37
Tableau 4: Financement triangulaire.....	42
Tableau 5: Financement mixte	42
Tableau 6: Evolution des projets financés par l'ANSEJ de 1997 à 2016 et leur impact sur l'emploi	54
Tableau 7: Projets financés par secteur d'activité au 30/06/2019	55
Tableau 8: Projets financés par genre et par secteur d'activité au 30/06/2019	56
Tableau 9: Les crédits octroyés par type de financement 30/06/2019	57
Tableau 10: Les projets financés par secteur d'activité 2010-2019	59
Tableau 11: Le taux féminin à l'ANSEJ antenne Bejaia 2015-2019.....	61
Tableau 12: Les statistiques de l'ANGEM 2005-2009 secteur AMP	64
Tableau 13: Les statistiques de l'ANGEM 2010-31/03/2019 secteur AMP	64
Tableau 15: Les statistiques 2010-31/03/2019 secteur AMP+ équipements	67

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution du taux de chômage 1985-2019	34
Graphique 2: Evolution du chômage par sexe	35
Graphique 3: Nombre d'emplois et microentreprises créées par l'ANSEJ ville de Béjaia 2015-2019.....	61
Graphique 4: Les projets financés par niveau d'instruction (%)	62
Graphique 5: Financement par secteur d'activité 2005-2009	65
Graphique 6: Financement par secteur d'activité 2010-2019	65
Graphique 7: Nombre d'emplois créés dans les différents secteurs AMP+ équipements 2005-2019	68

3.1 Organisations non gouvernementale (ONG)	21
3.2 Institutions financières non bancaires agréées (IFNB).....	21
3.3 Banques commerciales spécialisées dans la microfinance (micro banque).....	22
3.4 Les banques commerciales multiservices	22
3.5 Les coopératives de crédit	22
Conclusion.....	23
Chapitre 2.....	30
L'introduction du microcrédit en Algérie	30
Section 1 : Contexte économique et social de l'apparition du dispositif du micro crédit	30
1. Le PAS et la transition vers l'économie de marché.....	31
2. L'expansion de la pauvreté	32
3. L'évolution du chômage	34
Section 2 : les dispositifs d'emplois d'attente	37
1. L'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG).....	38
2. Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main- d'œuvre (TPU-HIMO)	38
3. L'emploi Salarié d'Initiative Locale (ESIL)	39
4. Le contrat de pré-emploi (CPE).....	39
Section 3 : les dispositifs d'aide à l'auto emploi et la promotion de l'entrepreneuriat.....	40
1. Les coopératives de jeunes	41
2. Le dispositif de l'appui à la création de la microentreprise par les jeunes 41	
3. Le dispositif du chômeur-créateur.....	43
4. Le dispositif du microcrédit.....	45
Conclusion.....	46
Chapitre 3.....	53
L'évaluation du fonctionnement des dispositifs du microcrédit en Algérie : cas de l'ANSEJ et de l'ANGEM.....	53
Section 1 : Evaluation statistique des activités de l'ANSEJ et de l'ANGEM.....	54
1. Evaluation chiffrée de l'ANSEJ	54

1.1 Répartition des projets financés par secteur d'activité	55
1.2 Répartition des projets financés par secteurs d'activité et par genre	56
2. Evaluation statistique de l'activité de l'ANGEM.....	57
2.1 Répartition des projets financés par type de financement	57
Section 2 : Présentation de l'enquête.....	57
1. L'enquête : objectif et méthode	58
2. Le questionnaire et son traitement	58
Traitement des questionnaires	59
Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête.....	59
1. L'évaluation quantitative	59
2. L'évaluation qualitative du dispositif du microcrédit	68
2.1 Les étapes de création de la microentreprise par l'ANSEJ et l'ANGEM	69
2.1.1 Les conditions d'éligibilité du promoteur	69
2.1.2 L'accueil et l'information	69
2.1.3 La formalité administrative.....	70
2.1.4 L'accompagnement du promoteur.....	70
2.1.5 Évaluation du projet.....	71
2.1.6 Accord bancaire et la création juridique de la microentreprise	72
2.1.7 La formation du promoteur.....	72
2.1.8 Financement du projet.....	73
2.1.9 La réalisation du projet et l'entrée en exploitation.....	76
Conclusion.....	77
Chapitre 4.....	85
Les limites des dispositifs du microcrédit introduits en Algérie	85
Section 1 : Les limites du microcrédit	85
1. Absence d'institutions de microfinance (IMF)	85
2. Le microcrédit étatisé	87
3. Un processus inadéquat de sélection des projets	88
4. Le manque d'accompagnement des porteurs de projets	89
5. Les montants des crédits dépassent la limite d'un microcrédit.....	92
6. Absence de produits de microfinance	93
Section 02 : Recommandations.....	93

1. La création d'IMF	94
2. La décentralisation de la décision	96
3. Assurer un accompagnement efficace pour les micro-entrepreneurs	97
4. Promouvoir l'esprit d'entreprise	98
Conclusion.....	99
Conclusion générale.....	101
Annexe 01 : Questionnaires	101
a) Questionnaire 1 destiné à l'ANSEJ et l'ANGEM	101
b) Questionnaire 2 destiné aux banques commerciales	102
Annexe 02 : L'association <i>Touiza</i>	101
Bibliographie.....	103
Liste des figures.....	107
Liste des tableaux	107
Liste des graphiques.....	107

Résumé

Ce travail de diplôme s'intéresse au microcrédit qui occupe une position de choix au sein de l'agenda international de lutte contre la pauvreté et le chômage. En Algérie, une panoplie de dispositifs a été initiée pour permettre aux populations marginalisées d'accéder au microcrédit, afin de lutter contre le chômage par la promotion de l'entrepreneuriat. Notre objectif de recherche est de mettre l'éclairage sur la réalité de cette expérience, et ce à travers une enquête de terrain réalisée au niveau de la ville de Bejaia à l'aide de questionnaires adressés aux personnels de l'ANSEJ, de l'ANGEM et des banques publiques partenaires.

Il ressort de notre étude que le microcrédit tel qu'il est pratiqué en Algérie souffre de plusieurs lacunes qui se répercutent négativement sur ses bénéficiaires. Les contraintes se font plusieurs : la rigidité du système bancaire publique, la centralisation des décisions, l'administration bureaucratique, le manque de suivi et de ciblage des projets rentables, l'absence d'étude approfondie des dossiers, ... Ceci réduit les chances de réussite des projets initiés dans le cadre des différents mécanismes de microcrédit. Donc, pour donner un nouveau souffle à ce dispositif qui a prouvé son efficacité dans de nombreux pays, l'Etat doit agir vite et prendre en charge toutes ces lacunes.

Mots clés : Algérie, microcrédit, chômage, ANSEJ, ANGEM, limites de la microfinance.

ملخص

في إطار موجزنا، ركزنا أفكارنا على الائتمانات الصغيرة، التي تحتل مكانة رئيسية في جدول الأعمال الدولي لمكافحة الفقر والبطالة.

في الجزائر، تم اتخاذ مجموعة متنوعة من التدابير في إطار صيغة القروض الصغيرة، التي تستهدف السكان المهمشين، والتي تهدف إلى خفض معدل البطالة وتشجيع ريادة الأعمال، هدفنا البحثي هو تسليط الضوء على واقع هذه التجربة وذلك من خلال دراسة استقصائية وبمساعدة استبيانات، على مستوى مدينة بجاية مرسله إلى موظفي الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب والوكالة الوطنية لتسيير القرض المصغر والبنوك العامة الشريكة.

تظهر دراستنا أن القروض الصغيرة في الجزائر كما تمارس تعاني من العديد من أوجه القصور التي لها تأثير سلبي على المبادرين بالمشروع والقيود عديدة: صلابة النظام المصرفي العام، ومركزية القرارات، والإدارة البيروقراطية، والافتقار إلى المتابعة واستهداف المشاريع المربحة، والافتقار إلى الدراسة المتعمقة للملفات، إلى آخر ذلك، الأمر الذي يجعل فرص النجاح ضئيلة لذا، يتعين على الدولة الجزائرية أن تنفس حياة جديدة في نظام القروض الصغيرة وأن تعيد تنشيطه بحيث يساهم في نمو صغار أصحاب المشاريع

الكلمات المفتاحية: الجزائر، الائتمان الأصغر، البطالة، الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، الوكالة الوطنية لإدارة الائتمان الصغير، حدود التمويل الأصغر